

**UNIVERSITE MONTPELLIER III - PAUL VALERY**

Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

U.F.R.III

UMR 6012 ESPACE-CNRS

***ETAT, ENTREPRISES ET DEVELOPPEMENT AU GABON :***

***CONTRIBUTION A UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE***

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Montpellier III

*Discipline : Géographie*

*Sous la direction de M. le Professeur Henry BAKIS*

*Présentée et soutenue publiquement par :*

***Michel MBADINGA***

**JURY**

M. CARROUE Laurent, Professeur, Université de Paris VIII (Rapporteur)

M. ROPIVIA Marc L., Professeur, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon (Examinateur)

M. CADENE Philippe, Professeur, Université de Paris VII (Rapporteur)

M. BAKIS Henry, Professeur Université de Montpellier III (Directeur de recherches)

Montpellier, le 17 mars 2006



## ***Dédicace***

*A ma famille, puisse-t-elle juger que l'élaboration de cette étude a mérité bien des sacrifices...*

*Qu'elle trouve ici, en réponse à son soutien, un témoignage de gratitude...*





## **Remerciements**

*Qu'il me soit permis ici d'adresser ma profonde reconnaissance à l'endroit de ceux qui ont œuvré à l'aboutissement de cette recherche.*

*Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus profonde gratitude à mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Henry Bakis pour ses conseils. Sa lecture critique attentive a grandement influencé cet écrit. Je n'oublierai jamais la confiance qu'il m'a accordée en me confiant, trois ans durant, des responsabilités de chargé d'enseignement de géographie, à l'Université Paul Valéry, Montpellier III.*

*Je voudrais souligner ici le rôle prépondérant joué par l'environnement de travail qui m'a été offert à la Maison de la Géographie de Montpellier. Pour cela et pour les moyens techniques mis à ma disposition, je tiens à témoigner ma plus vive reconnaissance à Monsieur Pierre Usselman, directeur UMR-ESPACE/CNRS 6012. Je remercie particulièrement Guérino Sillière et Christian Carrié pour leur aide concernant les aspects cartographiques, à Marion Poudevigne pour sa présence incontestable, à Redjimi Mounir, à madame Usselman pour avoir accepté de relire ce travail, bref à toute l'équipe de la Maison de la Géographie de Montpellier.*

*Cette étude n'aurait pas sa forme actuelle sans le stage obtenu à la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (Vivendi). Que soient donc remerciés M. Idoundou Jean Liévain, directeur général adjoint, chef du département Opérations de la dite société; à M. Antoine Branco, directeur commercial et à son adjoint M Mouity A. pour leur encadrement lors des sept mois passés au sein de la Direction commerciale.*

*Je remercie également Madame Minko Angué Amélie, directrice des programmes sectoriels du ministère de l'Economie, des finances, du budget, des participations et de la privatisation pour avoir mis à ma disposition les conditions nécessaires à la collecte des données économiques et sociales sur le Gabon.*

*Mes remerciements vont également aux responsables des différents organismes et entreprises publics et privés pour leur contribution à ce travail de recherche, principalement à M. Tchivino, directeur de la comptabilité nationale (ministère de la Planification, de la programmation, du développement et de l'aménagement du territoire), à M Mba J. Pierre chargé d'études au Fonds d'expansion et de développement des PME/PMI (Fodex), ...*

*Pour le temps souvent précieux qu'ils m'ont accordé, j'adresse mes remerciements à Jérôme Mabika, Fidèle Magwangou, Nicaise Rabenkogo, Joseph Paul Ibouily Maganga. Cette thèse doit beaucoup à la somme des réflexions souvent échangées avec eux.*

*Ce travail a été réalisé grâce aux soutiens et encouragements incessants de ma compagne Régina Imandjimbine, mes frères et sœurs Hélène Mboumba Mbadinga, Nazaire Franck Nzagou Mouély, Mabika Mabika, King Moukétou, Jean Paul Kassa Mbadinga, Géraldine Mabika. Je leur réitère toute ma gratitude.*

*Que tous mes frères et sœurs, parents et amis qui ont toujours contribué à mon épanouissement mais dont les noms ne sont pas mentionnés ici, soient assurés de ma profonde reconnaissance.*

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                             |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| DEDICACE.....                                                                                                                               | 1          |
| REMERCIEMENTS.....                                                                                                                          | 3          |
| SOMMAIRE.....                                                                                                                               | 5          |
| INTRODUCTION GENERALE.....                                                                                                                  | 11         |
| INTRODUCTION.....                                                                                                                           | 13         |
| PREMIERE PARTIE : LES PREMIERES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT, LES<br>DIFFERENTS ACTEURS ET LEUR IMPACT SUR L'ORGANISATION<br>SPATIALE.....      | 51         |
| INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....                                                                                                     | 53         |
| CHAPITRE I : LE SECTEUR PRIVE AU GABON, UN PROCESSUS QUI DATE DE LA<br>PERIODE COLONIALE.....                                               | 55         |
| CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES ACTIVITES<br>AGRICOLAS.....                                                                    | 85         |
| CHAPITRE III : LE SECTEUR FORESTIER, LES DIFFERENTS ACTEURS ET LEURS<br>IMPLICATIONS SPATIALES.....                                         | 113        |
| CHAPITRE IV: LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LE SECTEUR MINIER ET SES<br>INCIDENCES ECONOMIQUES ET SPATIALES.....                                | 195        |
| CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....                                                                                                       | 242        |
| <b>DEUXIEME PARTIE : LE GABON FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE<br/>DEVELOPPEMENT.....</b>                                                        | <b>245</b> |
| CHAPITRE V : LE GABON, BILAN DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DES<br>STRUCTURES ECONOMIQUES.....                                          | 247        |
| CHAPITRE VI : LA PRIVATISATION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE<br>L'ELECTRICITE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT.....                      | 283        |
| CHAPITRE VII: LES TELECOMMUNICATIONS MODERNES : UN NOUVEAU<br>FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOCIETE DE<br>L'INFORMATION..... | 307        |

|                                                                                                |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| CHAPITRE VIII : STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION DE L'ESPACE..... | 341        |
| CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....                                                          | 396        |
| <b>CONCLUSION GENERALE.....</b>                                                                | <b>399</b> |
| ANNEXES.....                                                                                   | 411        |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....                                                               | 427        |
| SIGLES ET ACRONYMES.....                                                                       | 455        |
| TABLE DES MATIERES.....                                                                        | 465        |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS.....                                                                   | 475        |





*La seule chose promise d'avance à l'échec  
est en effet celle qu'on ne tente pas...*

*Paul Emile Victor, in Dialogue à une voix.*





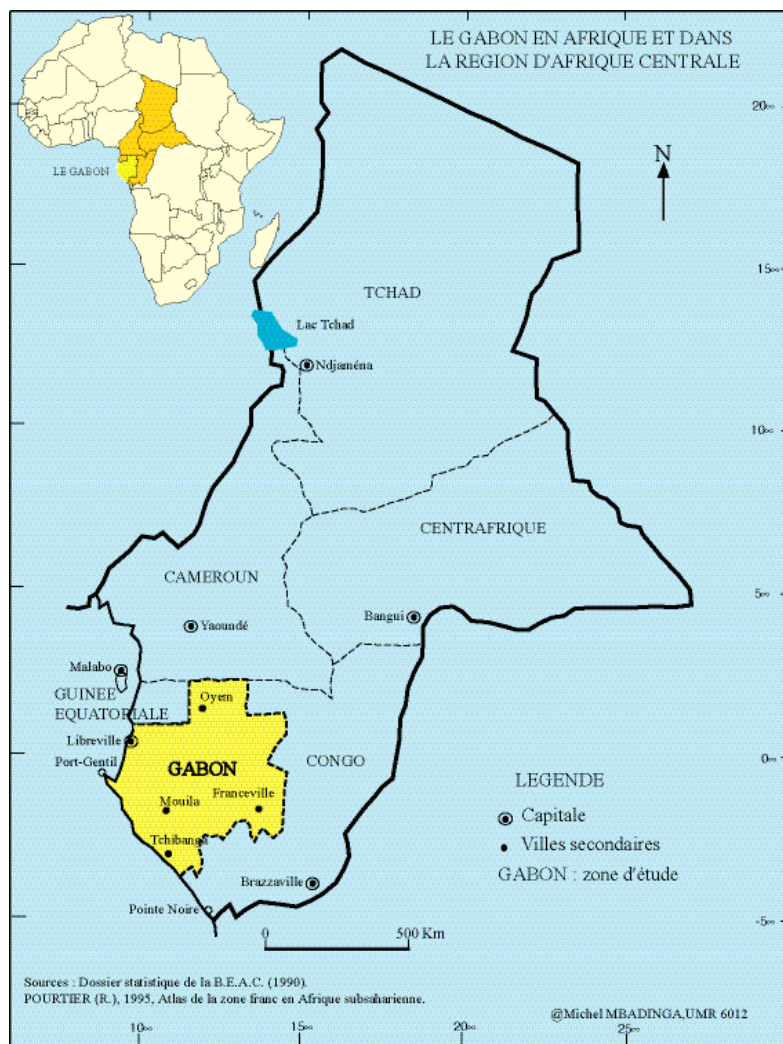
## **INTRODUCTION GENERALE**



# INTRODUCTION

Situé entre les latitudes 2°30' nord et 3°55' sud, le Gabon est un pays d'Afrique centrale, dont le territoire national ne connut son tracé définitif après plusieurs remaniements frontaliers.

**Carte 1**



L'administration territoriale ne s'est réellement mise en place qu'avec la délimitation des frontières dont les grandes lignes ont été fixées en 1903<sup>1</sup>. Le Gabon s'est organisé autour du bassin de l'Ogooué qui donnait au territoire en gestation une forte unité naturelle. Le nom

<sup>1</sup> POURTIER (R), 1989, *Le Gabon, Etat et développement* : La formation administrative du Gabon a été tardivement entreprise: près d'un quart de siècle s'écoula entre la partition initiale de 1886 et l'organisation systématique entreprise en 1909. Il est vrai qu'avant d'être doté de frontières en 1903, le Gabon n'avait pas de définition territoriale précise. Les lenteurs des reconnaissances géographiques après les grandes "traversées" des explorateurs et leurs difficultés rendaient hasardeux un découpage de l'espace. Même dans le bas Gabon, les premiers postes créés n'avaient pas de ressort territorial bien défini.

des provinces en est un témoignage : cinq d'entre elles contiennent le mot Ogooué : Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué, Ogooué-Maritime.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le Gabon est un espace composé de trois unités territoriales, articulées respectivement sur les estuaires du Nord (Mouni, Mondah et Gabon), la vallée de l'Ogooué et les lagunes du Sud, et la plaine du Bas-Gabon, région très nettement individualisée<sup>1</sup> et contrôlée par les Myene. Cette individualité reposait à la fois sur un fait permanent (la combinaison originale des facteurs physiques) et sur une donnée historique (les particularités du peuplement et des activités humaines). Mais la présence d'un peuplement à cette période de l'histoire du Gabon ne s'est pas réellement manifestée par de véritables appropriations et modes d'organisation territoriale.

Depuis l'indépendance de ce pays, en 1960, deux faits majeurs caractérisent l'organisation administrative:

- une remarquable stabilité dans le découpage des unités territoriales de niveau supérieur : les neuf provinces actuelles, héritées de la colonisation, n'ont pas subi de modifications ;
- une multiplication des unités de niveau inférieur, département, district, canton, caractéristiques d'un encadrement administratif de plus en plus fin.

L'histoire administrative du territoire montre ainsi un renforcement constant de l'encadrement étatique, accompagné de changements dans la nomenclature des entités territoriales<sup>1</sup>.

On peut distinguer deux phases distinctes de la mise en valeur véritable de l'espace au Gabon. La première se situerait dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années 1950, et la seconde de 1960, date de l'accession du Gabon à la souveraineté nationale, à nos jours. L'une et l'autre de ces deux phases ont eu des conséquences directes sur l'organisation spatiale et économique de ce pays.

---

<sup>1</sup> M'BOKOLO (E.), *Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale*, p11.

A cette époque, la plaine du Bas-Gabon était incontestablement contrôlée et dominée par un groupe de populations bantu, les Myene, qui tiraient leur nom de l'habitude qu'ils avaient de commencer leurs discours par la formule myènè « je dis que ». Les régions littorales étaient occupées du nord au sud par les Mpongwe du Gabon proprement dit, les Orungu du Cap Lopez et les Nkomi de Fernan-Vaz; à l'intérieur des terres on trouvait, autour des lacs du moyen Ogooué, les Adyumba, les Galoa et les Enenga. La force de ce groupe ne se fondait pas essentiellement sur le nombre de ses membres : il avait surtout la richesse, il jouissait des avantages d'une position privilégiée pour le commerce, il disposait enfin de multiples moyens, matériels ou moraux, pour tenir en respect ses voisins. Mais ces six « tribus » formaient-elles un groupe seulement linguistique ou présentaient-elles une unité plus profonde? Chacune des deux thèses a ses partisans. Les tenants de la première font valoir que la communauté linguistique ne saurait masquer les différences fondamentales dans l'organisation sociale : certaines populations ont un système de filiation patrilinéaire (les Mpongwe et les Adyumba), tandis que les autres sont régies par un système matrilineaire. Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr c'est que toutes se sont établies dans la région par suite de migrations survenues à des époques différentes et suivant des itinéraires variables.

<sup>1</sup> NGUEMA(R.M.), 2004, *Atlas de l'Afrique (Gabon)*, Organisation administrative, p. 22 : En 1909 les termes de Circonscriptions et Subdivisions s'étaient substitués à ceux de Régions et Cercles. Ces deux niveaux essentiels de l'administration du territoire prirent les noms de Région et District en 1946, avant d'être dénommés Province et Département en 1975, noms qu'ils ont conservés depuis lors. Cette armature a été complétée par la création en 1934 des Postes de Contrôle Administratif (PCA), devenus Districts en 1975, et par celle des cantons.

Soucieuse de rivaliser avec la Hollande, devenue une puissance commerciale grâce à la conquête des mers, et avec l'Espagne, qui s'est imposée comme une puissance coloniale grâce à la conquête des terres, la France se fixe alors deux objectifs majeurs : la recherche des débouchés d'une part, le contrôle des ressources en matières premières de l'autre.

La recherche des débouchés vise, outre l'acquisition des denrées coloniales, l'élargissement d'un marché pour l'écoulement des produits métropolitains. Cette politique est d'ailleurs accélérée par les mesures protectionnistes que prennent certains pays occidentaux pour combattre la grande crise de 1929<sup>1</sup>.

Le contrôle des sources de matières premières devait permettre le contrôle de ces dernières. A cet effet, le Gabon, qui disposait de ressources naturelles (bois, ivoire, caoutchouc, ...), est mis à contribution. Des chantiers forestiers sont alors créés, le long des rivières flottables pour l'exportation du bois.

La production de caoutchouc qui devient significative vers 1860, ne dépasse le millier de tonnes qu'en 1883 et l'ivoire, le produit le plus recherché de l'époque participent activement à cette aventure<sup>2</sup>.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se met alors en place un régime concessionnaire<sup>3</sup>, avec l'intention de mettre en valeur du territoire. Le Gabon est alors divisé en domaines appartenant aux grandes sociétés concessionnaires, principalement la Société du Haut Ogooué (SHO) qui procède à des achats directs de cacao. Serait-on tenté de dire comme le

---

<sup>1</sup> GBAGBA, 1978., *Réflexion sur la conférence de Brazzaville, Yaoundé*, pp. 24-35 : La crise de 1929 a fait naître deux blocs au sein des pays occidentaux :

-les "havings not", groupe de pays industriels à population dense n'ayant que peu ou pas de colonies, manquant de matières premières et démunis d'or (Allemagne, Italie, Japon, ...);

-les "Havings", groupe de pays qui détiennent à eux seuls 80% de l'or mondial et qui cherche à maintenir l'ordre colonial tel qu'il existe depuis la fin des conquêtes (Angleterre, France, Belgique, ...)

<sup>2</sup> COQUERY VIDROVITCH (C), 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, p. 25.

L'expansion coloniale était en France, depuis ses origines, l'œuvre d'un groupe d'hommes convaincus et agissant, mais minoritaires; l'opinion semble-t-il redoutait dans son ensemble le coût de la conquête, et les hommes d'affaires hésitaient à risquer des capitaux sur un terrain aussi peu assuré<sup>1</sup>. Au parlement la majorité, réticente, s'efforçait d'annuler en année de rogner sur le budget colonial. Les deux groupes se référaient pourtant au même axiome fondamental: *Les colonies ne devaient rien coûter à la métropole*. Les opposants récusait l'aventure coloniale qu'ils jugeaient insolvable; ses partisans soutenaient en revanche que le bien-fondé d'une colonie était précisément d'être pour la métropole une source de profit.

<sup>3</sup> COQUERY VIDROVITCH (C), 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, p. 25.

L'exploitation économique du Congo français fut tardive et difficile. Malgré les espoirs soulevés dans les années 1880 par la découverte du bassin du Congo, rien n'était fait à la fin du siècle. C'est en 1899 que l'État se résolut finalement à partager la colonie - qui correspondait alors à peu près au territoire actuel des républiques gabonaise, congolaise et centrafricaine - entre 40 énormes concessions territoriales, totalisant quelque 700 000 km<sup>2</sup> sur les 900 000 environ de l'ensemble. Echappaient seules au partage les zones entourant les deux centres principaux, Brazzaville au Congo et Libreville au Gabon, et les petites superficies réservées aux postes de l'intérieur. Les concessionnaires consentaient certains avantages fiscaux à l'État - redevance annuelle fixe et pourcentage de 15% sur les bénéfices. En revanche, ils recevaient le monopole de l'exploitation du sol, en premier lieu de l'ivoire et du caoutchouc; les exploitants libres se trouvaient pour la plupart exclus. Il s'agissait, en fait, d'une véritable démission de l'État : renonçant à faire lui-même les investissements nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée, sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait d'elle-même le pays en valeur. La recherche des origines de cette politique en métropole suggère, outre la pression indéniable de certains milieux d'affaires spécialisés - mais dans l'ensemble encore médiocres la responsabilité majeure d'un gouvernement d'abord soucieux d'économiser à court terme ses deniers.

constataient certaines autorités coloniales de l'époque hostiles au régime concessionnaire, que les sociétés concessionnaires ne firent rien pour mettre en valeur leurs concessions<sup>1</sup>, ou au contraire ont-elles représenté la première forme de distribution et d'initiation à l'économie marchande, à travers un réseau de boutiques rapprochant marchandises et produits dans des endroits reculés de l'intérieur du Gabon, jadis à l'écart des courants commerciaux ?

Dès 1960, bon nombre de pays d'Afrique, dont le Gabon accèdent à la souveraineté internationale occasionnant plusieurs mutations aussi bien économiques que politiques. A l'administration coloniale succède un nouveau type d'acteurs, et donc un nouveau mode d'organisation spatiale.

Au Gabon, c'est dès l'indépendance que l'État a été perçu comme un acteur de premier plan de la vie économique nationale. Optant pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », qui était en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme, les premiers dirigeants de l'Etat indépendant mettent en place des structures politiques, administratives et économiques destinées à prendre le relais de l'appareil productif et d'État colonial. Affirmée dès le premier Plan intérimaire de développement (1963-1965), cette orientation entend ainsi faire jouer à l'État un rôle « moteur » dans la modernisation des structures et le développement du Gabon. Le Plan intérimaire met l'accent sur les objectifs considérés comme essentiels pour assurer le décollage économique du Gabon. **Les secteurs forestiers, agricoles et miniers parce qu'ils constituent les principales ressources de devises, sont considérés comme des atouts majeurs pour assurer ce décollage.** Bien que différents, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement, les autres plans quinquennaux<sup>2</sup> présentés par les autorités du Gabon, viendront conforter les idées du plan intérimaire.

En ce qui concerne le secteur agricole, il s'agit de rechercher la croissance du secteur avec un double but : assurer au Gabon une auto-suffisance alimentaire ; développer et diversifier les cultures spéculatives comme le cacao, le café, l'hévéa, ainsi que le palmier à huile, destinées à l'exportation et susceptibles d'être compétitives sans subvention permanente de l'État ; et aussi, promouvoir le monde rural, afin de réduire les disparités de niveaux de vie entre urbains et ruraux, ...

---

<sup>1</sup> Situation politique, économique et financière du Gabon, 1919, cité par POURTIER, Op.Cit.p. 136 : La SHO ne fit rien pour mettre en valeur sa concession ; elle récolta, tant qu'il eut des produits commercialisables, mais s'abstint de semer. Quand elle partira en 1923, il ne ne resta rien ou à peu près d'une occupation de trente années. La société laissa le pays beaucoup plus pauvre qu'elle ne l'avait trouvé et les populations infiniment plus misérables.

<sup>2</sup> Le premier plan (1966-1970) ; deuxième plan (1971-1975) ; troisième plan (1976-1980) ; quatrième plan (1981-1984) ; cinquième plan (1984-1988).

Pour ce qui est du secteur forestier, son développement repose sur la promotion d'une gestion rationnelle du patrimoine par une meilleure connaissance du potentiel ligneux, et par l'aménagement et la programmation de son exploitation ; lancer la production forestière, de façon à atteindre un rythme de production égal à celui qu'autorise la régénération naturelle de la forêt sans pour autant entamer le capital forestier; assurer la pérennité, voire la croissance, du patrimoine forestier par des actions de reboisement (éventuellement d'amélioration de la régénération naturelle, dans la mesure où ces actions s'avèreraient économiquement rentables), promouvoir une participation des nationaux à la mise en valeur de la forêt, ...

Quant au secteur pétrolier et minier, les objectifs de la politique de développement reposent sur le souci du Gabon de parvenir à une maîtrise des ressources de ces deux essences ; de tirer le maximum de recettes de l'exploitation des gisements ; et de maintenir, dans la mesure du possible, un rythme de production qui procure à l'Etat un montant de recettes adapté aux besoins de financement de son programme d'investissements publics, tout en conservant des ressources suffisantes pour les générations à venir.

L'occasion nous est donnée de pouvoir nous interroger sur les retombées des différentes stratégies de développement mises en place par le l'Etat gabonais dès les premières années de son indépendance ; ont-elles eu les effets escomptés, notamment sur le développement et l'organisation spatiale ?

Pour la troisième année consécutive, la production pétrolière du Gabon est en baisse. Avec 13,5 millions de tonnes de brut extrait en 2000, le record de 18,5 millions de tonnes enregistré en 1997 appartient désormais à l'histoire. Au dire de plusieurs experts, cette diminution va se poursuivre au rythme de 10% par an, pour s'établir à 6 millions, voire 7 millions de tonnes en 2025<sup>1</sup>, soit la moitié de la production actuelle.

Mais, pour conjurer cette menace d'épuisement, le Gabon mise massivement sur l'exploration. Les gisements actuellement exploités sont déjà anciens, et leur débit est en diminution<sup>2</sup>. La société Shell Gabon, et les autres opérateurs voient leur production diminuer. Aussi doivent-ils lancer de nouvelles recherches pour alimenter leurs réserves. Mais, après quarante ans de prospection intensive, le Gabon n'est plus un terrain vierge. Près de 800 puits ont été forés dans le domaine côtier, si bien que ce n'est plus sur cette zone que les géologues fondent désormais leurs espoirs. A l'instar de ce qui se pratique en Angola, c'est donc vers les

---

<sup>1</sup> GESLIN (J.D.), *Le Gabon, Pour quelle analyse du degré d'ouverture ?* p 54.

<sup>2</sup> Le cas de Rabi-Kounga, illustre particulièrement cette situation. Découverte par Shell en 1985, cette poche géante d'or noir se vide peu à peu et son débit diminue : Rabi ne fournit plus que 110 000 barils/jours, contre 200 000 en 1993, au meilleur de sa forme.

grandes profondeurs que les pétroliers orientent leurs recherches. Mais entre 600 et 3000 mètres en dessous du niveau de la mer, l'offshore ultra-profond n'est pas à la portée de tous. Seuls les majors peuvent se permettre de miser aussi gros sans aucune garantie de résultats. Cette situation de baisse constante de la production n'est-elle pas préjudiciable pour un pays comme le Gabon qui a basé en partie son développement économique et social sur les revenus pétroliers ?

Les mutations des systèmes et structures observées à travers le monde ne cessent depuis plus d'une décennie de sonner le glas de l'Etat-providence. Cette superstructure, jadis au cœur du système économique et politique des nations, montre des signes de faiblesse et pousse les Etats ayant choisi cette voie à un désengagement de leurs attributions d'antan, et à un recentrage de leurs actions sur des missions régaliennes, le Gabon n'est pas en reste.

En effet, *« l'époque contemporaine peut être considérée comme la troisième phase d'un processus multiséculaire dont l'étude oblige à réfléchir aux continuités et ruptures introduites par les mutations actuelles. Paradoxalement, les principales ruptures ne portent pas forcément sur les thématiques les plus médiatisées. Le rôle stratégique des innovations, l'amélioration des transports et la circulation des informations et marchandises, la puissance des acteurs privés ou l'intervention des Etats les plus puissants apparaissent comme des permanences. De même, les firmes, même transnationales, continuent à s'adosser à la puissance militaire, monétaire et commerciale des Etats dominants dont elles sont originaires. »*<sup>1</sup> En revanche, les grandes nouveautés introduites par la nouvelle mondialisation sont de trois sortes. *« Promues par les grands organismes internationaux, et portés par les grands Etats, les politiques de libéralisation lancées depuis la fin des années 1970 atteignent une intensité exceptionnelle qui constitue une rupture qualitative. Auparavant limitées à des secteurs restreints, cette logique libérale s'étend à de nouveaux domaines et tend à transformer l'ensemble des composantes sociales et économiques de l'espace planétaire en marchandises. »*<sup>2</sup>

Comme bon nombre de pays en voie de développement, le Gabon connaît depuis quelques années une période de conjoncture difficile. Cette dernière se manifeste entre autres par l'augmentation de son endettement (la dette globale est estimée à près de 3000 milliards de francs CFA en 1999, soit un peu plus d'un an de son Produit Intérieur Brut)<sup>3</sup>, un large

---

<sup>1</sup> CARROUE (L.), *Continuités et ruptures structurelles*, in Géographie de la mondialisation, p 6.

<sup>2</sup> CARROUE (L.), Op.cit. p.6.

<sup>3</sup> Ministère des Finances, de l'Economie du Budget et des Participations. *Privatisation de l'Office des Postes et Télécommunications : attribution de deux licences d'exploitation*. Le courrier de la privatisation, p. 2.



déficit aussi bien intérieur qu'extérieur de son économie, et par voie de conséquence une baisse substantielle des recettes de l'Etat. Tous les secteurs sont affectés, celui des télécommunications, particulièrement.

L'opérateur historique est impuissant, et voit peu à peu sa capacité financière mise à mal, alors que dans le même temps on constate une augmentation considérable des besoins des populations. Avec un budget fortement réduit, l'opérateur public a limité ses dépenses à tous les niveaux : investissement et construction de lignes, entretien (alors que les conditions climatiques africaines exigeraient des soins tout particuliers), rénovation et renouvellement du réseau...

Il en résulte aujourd'hui un gros retard en termes de télédensité, ainsi que la discontinuité du réseau et son mauvais état... En ce qui concerne la desserte des zones rurales, incapable de faire face à cette demande, l'opérateur principal a tendance à délaisser ces zones pour concentrer son action sur ses segments de marché les plus rentables<sup>1</sup>.

Devant des difficultés à assurer correctement le contrôle, la maîtrise et le bon fonctionnement de son économie, le Gabon s'est vu imposer, par le Fonds monétaire international (FMI), une série de mesures visant non seulement à ouvrir largement son marché aux investisseurs étrangers, mais également à utiliser plus efficacement la rente pétrolière, minière et forestière afin de promouvoir un développement continu des secteurs de base et des infrastructures, bref, de diversifier son économie et de renforcer sa capacité financière.

Les conditions posées par le FMI dans le " Programme de 1995-1998 ", portaient sur plusieurs points<sup>2</sup> : paiement des arriérés au Club de Paris (24 milliards de francs CFA), une question que le Gabon a pu résoudre avec l'aide de la France ; suppression de toute transaction extra-budgétaire ; séparation des fonctions et responsabilités du trésorier-payeur et du comptable public au sein du ministère des Finances ; amélioration de la transparence des procédures d'engagement des dépenses ; clôture des comptes bancaires du gouvernement gabonais à l'étranger bien entendu, et la promulgation de la loi de privatisation des sociétés parapubliques. C'est donc pour répondre à toutes ces exigences liées à l'ouverture mondiale des marchés, et relayer un secteur parapublic en perte de vitesse que le Gabon vient de se lancer dans la voie de la privatisation.

---

<sup>1</sup> Pourtant, dans le but de connecter les zones isolées pour répondre aux exigences de service public universel, les opérateurs historiques partout en Afrique ont utilisé des subventions (provenant d'un fonds alimenté par une taxe prélevée sur l'ensemble des opérateurs de télécommunications) ou la péréquation des tarifs (desserte des zones non rentables à des tarifs faibles, équilibrés par des tarifs élevés en zones urbaines). Mais la faible solvabilité des populations rurales et le coût élevé des équipements de connexion, voire l'impossibilité technique de le faire, ont rapidement découragé les opérateurs locaux.

<sup>2</sup> DEVY (M.). *Entreprendre au Gabon : L'ajustement structurel*. Marchés Tropicaux et Méditerranéens, numéro hors série, novembre 1996, p. 22.

De manière générale, le secteur parapublic est composé d'entreprises d'état, des établissements publics, des sociétés d'économie mixtes et des entreprises à participation financière publique. Au Gabon, il compte près d'une centaine d'entreprises, réparties dans tous les secteurs d'activité (transport, industries, services, commerce, ...voir annexe 2), et pèse sur la structure de l'économie nationale en termes quantitatif (contribution à la création de la valeur ajoutée, des emplois, ...) et qualitatif (impact de ses performances sur la compétitivité de l'économie, sur l'aménagement du territoire, ...). Les difficultés que rencontre l'Etat gabonais pour financer ce secteur d'activité, l'ont amené à mettre en œuvre, depuis le 13 février 1996, une loi sur la privatisation des entreprises<sup>1</sup> de ce secteur. La cession au secteur privé concerne les participations minoritaires que l'Etat a acquises par l'intermédiaire du code des participations dans un certain nombre d'entreprises privées, et celle les participations dans les entreprises publiques de taille moyenne ainsi que ses participations majoritaires dans sept entreprises de taille importante : Société de l'énergie et d'eau du Gabon (Seeg) ; l'Office des postes et télécommunications du Gabon (Opt) et ses filiales (Tig, Gabtel, Ems Delta Plus) ; de l'Office du chemin de fer transgabonais (Oetra) ; la compagnie nationale Air Gabon ; la société de développement d'agriculture au Gabon (Agrogabon) ; la société de développement de l'hévéaculture au Gabon (Hévégab); et la société des ciments du Gabon. Parmi les entreprises sélectionnées, l'Etat gabonais a opté pour les modes de privatisation suivants :

- a) la mise en concession privée de deux entreprises (Seeg et Oetra) ;
- b) la scission/cession d'actions de l'Office des postes et télécommunications ;
- c) la fusion/cession d'actions pour la société des télécommunications internationales ;
- d) et la cession d'actions pour le reste des entreprises.

Le secteur privé serait-il le chaînon indispensable aux stratégies de développement de l'Afrique, du Gabon particulièrement ? Pour répondre à cette questions, deux secteurs d'activités, en raison de leur état d'avancement dans le programme de réforme des entreprises parapubliques, mais aussi des opportunités en matière de développement que ces dernières offrent, feront l'objet de notre étude : l'eau et l'électricité d'une part, le secteur des nouvelles technologies de l'information et de communications ( NTIC) de l'autre.

La problématique de développement des territoires par les nouvelles technologies de l'information et de communication est d'actualité<sup>1</sup>. L'information est de plus en plus

---

<sup>1</sup> Le programme de privatisation constitue une des réformes structurelles que l'Etat gabonais met en place depuis 1995 dans le cadre du Programme d'ajustement structurel triennal (1995-1998).

<sup>1</sup> BAKIS (H), *Les télécommunications et quartiers défavorisés*, Netcom vol 9, p. 51.  
BAKIS (H), *Communications et territoires*.

apparentée au *pétrole des années quatre-vingt*<sup>1</sup> ; et les télécommunications<sup>2</sup> seraient une méthode rapide et efficace. Les télécommunications peuvent avoir plusieurs incidences sur les territoires : une répercussion indirecte sur les entreprises par le biais de l'amélioration de la productivité, un rôle nouveau en matière de développement local et d'aménagement régional, l'ouverture sur de nouvelles opportunités géographiques, notamment sur des marchés extra-régionaux, la compensation de la dispersion géographique des entreprises spatialement éclatées, et l'apparition de nouvelles formes d'organisation d'entreprises en réseau... Mais comment les pays africains, dans leur globalité, peuvent-ils se lancer dans le déploiement des réseaux et des services des télécommunications ?

En effet, l'équipement en matière des technologies de communications reste un enjeu de taille et l'Afrique est dans une situation marginale. Les changements technologiques rapides, la faiblesse des budgets, la globalisation et la compétition féroce forcent les gouvernants africains à des choix drastiques. Pour améliorer les réseaux existants, faut-il investir dans les câbles sous-marins à fibres optiques ou doit-on porter l'effort sur les satellites de type Iridium, Equasat ou Inmarsat ? Pour améliorer le service, faut-il introduire la concurrence dans le secteur et de quelle manière ? En associant l'opérateur historique avec un partenaire stratégique ou en offrant des licences aux compagnies privées d'opérateurs téléphoniques de cellulaires ? Comment désenclaver les zones rurales et répondre aux besoins d'une majorité de la population, pauvre et illettrée ?<sup>3</sup>

Pour ce qui est du Gabon, l'Office des Postes et Télécommunication est resté longtemps du domaine exclusif de l'Etat, puis le gouvernement a opté pour la création de deux sociétés. L'une se chargera des postes, et l'autre privée, assurerait la fourniture des services de base.

Les services de la téléphonie mobile ont été adjugés par le gouvernement gabonais à trois sociétés<sup>4</sup> ayant répondu favorablement aux appels d'offres international : **Télécel Gabon, Celtel Gabon et Libertis**. Dans le cahier de charges des nouveaux exploitants

---

<sup>1</sup> GHEBALI (V), *Télécommunications et développement*, p. 3.

<sup>2</sup> UIT : Selon les termes de l'Union internationale des télécommunications, celles-ci englobent "toutes transmissions, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de son ou de renseignements de toute nature par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques". L'autre élément de définition est le récepteur de l'information : les messages sont transmis d'un point déterminé à un autre, ou à un groupe de points.

<sup>3</sup> Annie Chéneau LOQUAY. *Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? Une approche géographique*, p1.

<sup>4</sup> **Télécel Gabon**, est une filiale de Télécel International Ltd ; ce consortium est formé de la firme américaine Télécel International Ltd, détenant 70% des actions, et d'un groupe de partenaires privés locaux auxquels reviennent les 30% des actions restants. Le groupe Télécel International a acquis une compétence internationale, notamment dans les réseaux cellulaires, les communications par satellite et les services à forte valeur ajoutée. Il compte parmi les plus grands opérateurs cellulaires en Afrique sub-saharienne. Il détenait 12% de ce marché en 1999, et opère dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Burundi ou encore la Zambie.

**Celtel Gabon**, est issue de la fusion de MSI Cellular Investments (MSI CI), de la Société Financière Internationale (SFI), de la Commonwealth Development Corporation (CDC), de Worldtel et d'autres partenaires techniques gabonais.

figuraient un certain nombre de recommandations, parmi lesquels la mise en œuvre d'un service de téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire administratif de Libreville et de sa banlieue, et celui de l'ensemble du territoire à des dates bien précises. Concernant les services internationaux, à partir de leur troisième année d'exercice, les différents opérateurs devaient fournir des services de télécommunications internationales à leurs clients, de façon que ces derniers puissent communiquer avec les clients d'un autre réseau situé dans un autre pays, par l'intermédiaire d'un centre de transit international exploité par les titulaires au Gabon. Pour ce qui est de la qualité des services, le service offert sur l'ensemble de la zone couverte devaient être disponibles 24 heures sur 24 toute l'année, et satisfaire au moins aux critères de performance suivants : un taux de blocage des appels au niveau du commutateur ne dépassant pas 0,5% ; un taux de blocage des appels au niveau de la transmission radio ne dépassant pas 2% ; une qualité d'écoute conforme à la norme de l'ESTI ; une attente entre la demande d'un service et la fourniture de celui-ci ne dépassant pas trois jours ouvrables. Les mutations libérales du secteur des télécommunications vont-elles permettre, comme le pense certains experts, de réduire des discontinuités du territoire gabonais<sup>1</sup>, de développer<sup>2</sup> et de redynamiser un secteur en perte de vitesse ?

D'après la Banque mondiale, dix pays ne satisfont pas la moitié de leurs besoins globaux dans les secteurs de l'assainissement et de l'eau en Afrique : le Burkina Faso, le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Madagascar, la Mauritanie, le Rwanda et la Sierra Léone. Seule une poignée de pays parvient à couvrir plus de 90% de leurs besoins en eau, c'est le cas de l'Egypte, du Lesotho, de l'Algérie, ... Une dizaine d'autres couvrent entre 76 et 90% (Maroc, Sénégal, Namibie, Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Zimbabwe, ...). Plus d'une dizaine disposent d'une couverture oscillant entre 50 et 70% (Zambie, Nigéria, Gabon, Soudan, Centrafrique, Niger Mali, ...)<sup>3</sup>. Deux grandes tendances générales se manifestent : d'une part on dénote une tendance haussière de la

---

**Libertis**, est une filiale de Gabon Télécom.

<sup>1</sup> La plus grande partie de son territoire est inhabitée et est couverte à 85 % de forêt dense sempervirente, qui rend les communications difficiles.

<sup>2</sup> IGNACIO RAMONET. *Un continent d'avenir (Afrique en renaissance)*, in Le Monde diplomatique, mai-juin 2000, p 7. "Après avoir traîné les pieds, le marché africain des télécommunications est en effet en plein boom et, dans de nombreux pays, il devient le secteur économique le plus dynamique. Dans certains pays, malgré une économie plutôt déprimée, il connaît une croissance de plus de 25%. Rares sont les pays qui ne disposent pas de réseaux de téléphone mobile. Cela suscite, comme ailleurs, la convoitise des grandes sociétés multinationales spécialisées dans les télécommunications. Parmi les premiers investisseurs dans ce secteur, on trouve Télécél International, une société américaine, dont les activités sont concentrées en Afrique. On trouve également la société luxembourgeoise Milicom, le géant britannique Vodacom, la firme asiatique telecom Malaysia, la société suédoise Telia, ainsi que France Telecom. Depuis 1995, plus de 15 nouvelles entreprises privées offrant des services de téléphonie cellulaire sont apparues sur le marché africain. Alors que le continent comptait 1,2 millions d'abonnés en 1998, ce chiffre avait plus que doublé au début de l'an 2000.

<sup>3</sup> MEUBLAT (G), *Les nouvelles politiques de l'eau : Enjeux urbains, ruraux et régionaux*, revue du tiers-monde.

demande d'eau potable ; de l'autre, les chiffres montrent une fracture de plus en plus profonde entre les campagnes et les villes. La distribution, le développement et l'assainissement des infrastructures de l'eau et de l'électricité devient un véritable enjeu de développement pour les pays du Sud, mais à l'instar de nombreuses entreprises publiques, les sociétés distributrices d'eau et d'électricité ont cumulé des déficits, et ont sombré dans un endettement dommageable à leur missions de services publics. L'une des conséquence de cette situation est que les réseaux de la plupart de ces pays accusent des pertes de 50 à 70%, dues en partie aux fuites. L'importance des investissements nécessaires au développement de ce secteur présente la privatisation, pour une quarantaine de pays africains, comme une condition au développement des réseaux, et au raccordement croissant des populations pour un meilleur accès. Qu'en est-il du Gabon ?

Dans le domaine de l'eau et de l'électricité, l'Etat est resté l'actionnaire principal, aux côtés d'un certain nombre d'industriels et d'établissements financiers. Dans le cadre de l'exécution du volet " privatisation " du programme économique, le gouvernement a mis en concession privée ce secteur. Depuis le 24 mars 1997, c'est le groupe Générale des Eaux, aujourd'hui Vivendi qui est l'actionnaire majoritaire, avec 51% du capital. Les 49% restants appartiennent aux investisseurs gabonais (les parts des investisseurs gabonais ont été obtenues par le biais d'un appel public à l'épargne).

Comme pour le secteur des télécommunications, les enjeux de la privatisation du secteur de l'eau et de l'électricité sont énormes : l'amélioration de la qualité des services pour une population urbaine de plus en plus importante, et une population rurale très marginalisée, reste une des préoccupations pour les services de l'Etat gabonais chargés du contrôle de la concession.

Depuis une dizaine d'années, les investisseurs étrangers ne sont plus seulement attirés par les ressources naturelles de l'Afrique, mais par d'autres secteurs d'activités. L'importance de la reconversion en cours, l'extension des mutations, l'amélioration sensible du climat politique dans certains pays, la qualité des diplômés locaux, la transformation du soubassement macroéconomique, la relative prospérité de certaines aires régionales, et la participation plus active du secteur privé dessinent un cadre économique et sociologique encore trop méconnu. Cette situation fonderait-elle l'espoir d'une véritable renaissance de l'Afrique, du Gabon dans sa singularité ? En outre, si la privatisation des entreprises parapubliques reste la condition *sine qua non* de la sortie du Gabon de la crise et des difficultés économiques et sociales auxquelles ce pays est confronté, cette situation n'aurait-

elle pas comme origine l'impuissance de certains dirigeants à gérer efficacement, et à définir une véritable politique de développement sur l'ensemble du territoire ?

# LES CONCEPTS UTILISES

L'objet de notre recherche, est d'étudier le rôle et les implications des acteurs dans le développement économique, l'organisation et l'aménagement de l'espace au Gabon. Dans ce dessein un certain nombre de notions et concepts doivent être définis.

## La notion d'ESPACE

Selon le contexte où le mot est utilisé, il apparaît qu'il existe plusieurs espaces. L'espace est défini par le dictionnaire Larousse, comme une surface déterminée, une étendue, un lieu, une place, ou une superficie, comme une mesure séparant deux objets (distance, écoulement, écart, intervalle)<sup>1</sup>. Qu'en est-il de l'espace des géographes ? Se cantonne-t-il à la relation entre l'espace et le lieu ou l'espace et la mesure ? Assurément non, car selon R. Brunet: « L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur production - au sens large : non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux. Il comprend l'ensemble des lieux et de leurs relations. C'est l'espace qu'étudient les géographes.

« L'espace géographique est donc à deux faces. Il est un système de relations et un produit social organisé, l'un des nombreux produits de l'activité sociale. Il incorpore des héritages « naturels » et « artificiels ». Il a des acteurs, qui sont les individus (ou plus nettement les familles), les groupes, les entreprises, les collectivités territoriales, les États.

« Produit social, l'espace géographique est également milieu et environnement de l'activité sociale. Il est à tout moment sa propre « mémoire » et contraint plus ou moins, par son organisation et ses différences, les actions qui s'y déploient. A certains égards, on peut même le considérer, du moins dans ses aménagements, comme un moyen de production.

Ainsi l'espace et son organisation sont-ils tout ensemble un produit social, un moyen de reproduction sociale, et un moyen de production dont la performance peut être appréciée, notamment, à l'efficacité de la division spatiale du travail et des interconnexions entre les lieux. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> L'espace peut aussi être un interstice, une lacune ou un vide, ou le milieu extraterrestre.

<sup>2</sup> BRUNET(R) et al, 1994, *Les Mots de la géographie*. Paris-Montpellier, Reclus La documentation française. Collection dynamique du territoire, p194.

L'espace est donc une émanation sociale, économique, et politique d'acteurs multiples possédant leurs logiques propres.

L'espace géographique est le résultat de la superposition de différents espaces produits par les sociétés qui les occupent, les utilisent et les créent tout autant. Mais ces espaces ne sont pas des constructions instantanées, ils demandent du temps pour s'organiser car l'espace s'inscrit aussi dans la durée, l'espace est aussi du temps. « En étudiant l'espace, il faut tenir compte d'un élément de valeur, le temps », écrivait E. Reclus en 1876. L'espace ou plutôt les espaces qu'étudient les géographes sont donc indissociables de cette dimension temporelle, formant « un couple infernal et incontournable » selon l'expression de R. Brunet. Cependant, « il serait évidemment trop simple et faux de faire correspondre à ce couple celui de la géographie et de l'histoire, bien qu'ils aient quelque chose à faire ensemble », précise l'auteur. La temporalité géographique ne correspond donc pas à celle des historiens, car « l'espace est du temps et le temps de l'espace ; la mesure de l'un se transforme en mesure de l'autre (...) car le temps se réalise dans l'espace. »<sup>1</sup> La problématique des géographes étudiant la recomposition de l'espace n'est donc pas une problématique de géographie historique mais une problématique de dynamique spatiale.

Au regard de toutes ces définitions et remarques nous pensons définir l'espace géographique comme un palimpseste formé de l'ensemble des espaces sociaux économiques ou politiques qui se sont inscrits dans le temps sur un espace physique.

Une étude temporelle de l'espace devient pour le géographe le repérage et l'étude des ruptures ou des permanences qui le caractérisent en fonction de la logique ou des logiques contradictoires de ses acteurs.

## **Les termes AMENAGEMENT ET TERRITOIRE**

Les termes aménagement et territoire portent en eux des charges considérables d'ambiguïté et de difficultés de compréhension. Il importe donc, afin d'éviter, si possible, tout malentendu, de poser au départ un certain nombre de repères.

Aux yeux du lecteur, il pourra s'agir d'affirmations discutables, de définitions non recevables ; nous en prenons la responsabilité, estimant que cette attitude est la seule qui garantisse un minimum de clarté.

L'aménagement du Territoire est une expression inventée en France ; elle est apparue en 1949 à l'initiative du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-



Petit ; elle traduisait tout un courant d'idées dont les inspireurs et les porte-parole s'appelaient Jean-François Gravier, Raoul Dautry, Gaston Bardet, Le Corbusier... L'expression n'a cessé, depuis lors, de se renforcer en s'institutionnalisant avec les créations en 1963 de la Délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), et de la Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire ; elle a même figuré, épisodiquement, dans l'intitulé du ministère de tutelle. Cette expression présente toutefois l'inconvénient d'être difficile à traduire ; elle a donc une capacité de suggestion et de rayonnement limitée.

Le dictionnaire Larousse définit « aménager », comme « disposer avec ordre en vue d'un certain but » ; en changeant d'échelle, et donc de proportion, en passant de l'appartement à un territoire, la même idée demeure, d'une disposition. On pourrait cependant dire que tout logement, comme tout territoire, présente dès l'origine un aménagement. c'est-à-dire une certaine disposition, une certaine organisation. Les deux mots essentiels de cette définition sont ceux **d'ordre** et de **but**. L'aménagement du territoire se propose de substituer un nouvel ordre à l'ancien, de créer une meilleure disposition, une meilleure répartition dans l'espace de ce qui constitue les éléments de fonctionnement d'une société ; meilleure par rapport aux buts, c'est-à-dire « non seulement à des fins économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de la population » (E. Claudius-Petit) ; termes vagues mais qui définissent néanmoins clairement la finalité sociale, humaine, de l'aménagement du territoire. Le volontarisme réside précisément dans cette fin, dont on suppose qu'elle ne rejoint pas celle des mécanismes et des décisions économiques. L'aménagement n'est donc pas n'importe quelle disposition, n'importe quelle organisation spatiale mais une disposition, une organisation à intentions sociales ; il est voulu. Le terme de territoire est tout aussi ambigu : « étendue de terre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction, etc. » (selon le Larousse), c'est-à-dire qu'on intervient sur une portion de la surface terrestre dont on a la souveraineté ; le sens est plus neutre que celui de région, plus précis que celui de l'espace. Les traductions ou les équivalents en d'autres langues ont toujours posé des problèmes : en anglais l'expression la plus utilisée est : *regional planning* ; en allemand : *raumordnung* (ou *plannung*).

L'aménagement du territoire est une action géographique au sens fort du terme, c'est-à-dire qu'il contribue à modifier la géographie d'un certain territoire en agissant sur une ou plusieurs des composantes - réseau de communications, développement urbain, localisations industrielles. Mais toute action est-elle une action d'aménagement ? Cette question conduit à deux séries de réflexions. **Quelles sont alors les finalités de l'aménagement du territoire ?**

---

<sup>1</sup> BRUNET(R) et Al., op. cit., p.194.

Toute action géographique traduit une intention des agents qui ont la propriété ou la responsabilité d'intervention sur un certain territoire, qu'il s'agisse d'un grand domaine ou d'une parcelle.

**Les finalités les plus évidentes sont d'ordre économique** : il s'agit de mettre en valeur, de développer, d'assurer la croissance économique, de tirer du territoire en question les meilleurs revenus avec le minimum d'investissements. Cette mise en valeur organise un certain espace, non dans une perspective globale mais pour exploiter une ressource ou un ensemble de ressources, agricoles, énergétiques minières, industrielles, touristiques ; la plupart des actions entreprises le sont dans cette seule perspective.

Si la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire est apparue c'est bien que les résultats de ces actions de mise en valeur n'étaient pas satisfaisants du point de vue social ou écologique. Il convient donc de distinguer entre des politiques de développement et des politiques d'aménagement, sans toutefois tomber dans l'utopie et imaginer qu'on puisse aménager en dehors de toute perspective de développement économique.

**Mais l'aménagement du territoire a des finalités qui, évoluant ou se complétant au cours des dernières années, correspondent à deux axes majeurs :**

- **un axe social**, qui vise au « bien-être et à l'épanouissement de la population » (définition de 1947), c'est-à-dire qui privilégie le social par rapport à l'économique : un territoire ne doit plus être organisé en vue de sa seule exploitation, du seul profit, mais en vue de procurer à sa population une qualité certaine d'équipements, de services, un cadre de vie valorisant ; les préoccupations de justice (sociale) l'emportent sur celles d'efficacité (économique) ;

- **un axe écologique**, développé plus récemment, et qui a rejoint les préoccupations antérieures des aménageurs. L'accent est mis sur l'insertion des sociétés et de leurs interventions dans des milieux naturels, des écosystèmes fragiles, exposés à des déséquilibres irrémediables, à des dégradations de la flore et de la faune, ainsi qu'à des pollutions multiples. Cet axe écologique souligne les artificialisations, les démesures, les concentrations, les surexploitations, les surfréquentations, qui accompagnent l'humanisation croissante de la surface de la terre.

L'aménagement du territoire vise, en quelque sorte, à remédier aux excès, aux déséquilibres, aux disparités provoqués par des actions trop libres, trop spontanées, trop axées sur le profit, trop liées à des faits de domination et d'exploitation. L'aménagement du territoire correspond à une philosophie du cadre de vie, de l'espace géographique comme élément essentiel du "développement" , cette fois au sens le plus général du terme.

Ainsi, une politique d'aménagement du territoire « ne s'identifie ni avec l'urbanisme qui est sa version locale, applicable au territoire limité d'une ville ou d'un ensemble de communes solidaires, ni avec la planification économique qu'il utilise comme instrument, ni avec la décentralisation qui est une modalité d'action, ni avec la mise en valeur qui est un aboutissement » (Pierre Randet). Elle est une géographie prospective et volontaire, à long terme, dont les actions procèdent d'options permanentes, d'une volonté directrice constante très différente des actions économiques nécessairement à court terme, puisqu'elles doivent tenir compte de la conjoncture nationale et internationale.

Avec de telles difficultés de définition, de telles charges d'ambiguïté, on ne saurait s'étonner des risques auxquels les notions d'aménagement et de territoire sont exposées. Mais dans le cadre de notre étude quels sont acteurs de cette organisation de l'espace ?

# LES ACTEURS ET LEURS LOGIQUES

Quels vont être les acteurs de la transformation de l'espace au Gabon ? D'un côté l'Etat : cette réponse paraît évidente dans la mesure où l'étude porte sur un ensemble territorial unifié. Les constructions nationales sont toujours l'œuvre de l'Etat qui, même dans les pays à économie libérale, joue un rôle de régulateur. Dire que l'Etat est un acteur de la construction d'un pays est une évidence, cependant l'Etat n'est pas omnipotent, en tout cas dans les pays qui se réclament d'idéaux républicains et de démocratie. La séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif est un élément qui doit être pris en compte. Qui décide et qui organise la construction territoriale ? Par quel biais et selon quelles méthodes ? Quel est l'objectif de cette organisation ?

Ces questionnements ne sont pas anodins. Il est important de déterminer les acteurs qui détiennent le « pouvoir » de décision ou qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, faire infléchir une politique dans un sens ou dans un autre, est important.

En effet, pour toute la période étudiée, cette notion de pouvoir discrétionnaire est primordiale pour la compréhension de la construction de l'espace au Gabon dans la mesure où, ayant repéré ces acteurs, il est possible de saisir leurs différentes logiques de construction territoriale.

A ce titre, nous avons repéré plusieurs « acteurs » jouant un rôle en matière d'organisation de l'espace :

- Durant la période de la colonisation, le pouvoir appartient aux puissances coloniales, puis à la France. Leur but est de créer une structure spatiale d'implantation coloniale qui doit être à leurs yeux l'auxiliaire de la conquête. En effet, le Gabon, comme l'ensemble des Etats d'Afrique centrale et à la différence des pays d'Afrique de l'Ouest, n'a pas connu d'organisation politique ou administrative pouvant favoriser la formation d'un Etat avant la colonisation<sup>1</sup>. Il était alors composé de groupes juxtaposés sans autorité ni organisation communes. Longtemps incapable de maîtriser l'étendue, faute de la connaître, l'administration était en outre restée en retrait, laissant le champ libre au commerce. En créant les Compagnies concessionnaires la métropole semblait renoncer à administrer d'immenses territoires pour lesquels elle répugnait à s'engager financièrement. Les carences flagrantes en personnel et en moyens interdisaient toute action de fond et conduisirent à abandonner, en fait

---

<sup>1</sup> L'administration a été tardivement mise en place au Gabon : près d'un quart de siècle s'est écoulé entre la partition de 1886 et l'organisation systématique entreprise en 1909. Il est vrai qu'avant d'être doté de frontières en 1903, ce pays n'avait pas de

sinon en droit, la souveraineté à l'entreprise privée. Mais quels ont été les acteurs de l'organisation spatiale du Gabon durant les premières périodes de son histoire politique ? Ce sont les compagnies à chartes et à privilège, les comptoirs et les factoreries, et bien entendu les compagnies concessionnaires qui ont été les acteurs de l'organisation spatiale du Gabon durant les premières périodes de son histoire politique.

- A partir des années 1960, le pouvoir passe aux mains des nouveaux dirigeants politiques de l'époque, et à l'Etat gabonais. Leur objectif est de relayer la puissance coloniale et de doter le Gabon des structures qui lui permettraient d'entrer dans une nouvelle phase de son histoire, en faisant appel aux capitaux privés et donc aux entreprises étrangères, françaises pour la plupart.

L'aménagement du territoire constitue un enjeu de pouvoir d'importance. Très schématiquement, il est possible de distinguer quatre, sinon cinq types d'acteurs (privés ou publics), plus ou moins directement engagés dans toute démarche d'aménagement, chacun se caractérisant par des projets diversement cohérents et explicites<sup>1</sup>.

**a) Les acteurs extra-régionaux** comprennent l'ensemble des institutions réglant la politique d'aménagement et des organismes - notamment administratifs - qui en sont le prolongement territorial en liaison avec le pouvoir central. De ces groupes émanent la plupart des directives et des ressources de l'aménagement (études et réalisations), dans une optique le plus souvent urbaine, et non sans conflits de compétence vis-à-vis par exemple de l'espace rural. Telle action née de l'initiative locale, qui espéraient s'affranchir des contraintes administratives et suivre sa voie propre, doit tôt ou tard avoir recours à ces instances pour de multiples raisons, le plus souvent juridiques et financières.

En fait, ces acteurs ne sont pas homogènes ; **deux sous-catégories d'acteurs interviennent spécifiquement** : d'une part, les « décideurs », autrement dit les « politiques » qui déterminent les grands objectifs et fixent les limites du possible dans la mesure où ils détiennent le pouvoir financier ; d'autre part, les « aménageurs », c'est-à-dire les spécialistes chargés des études, de la mise en œuvre et du suivi des réalisations sur le terrain. Ces derniers jouent souvent un rôle déterminant dans toute action d'aménagement, car, forts de leur savoir et de leur compétence, ils disposent d'un pouvoir technique que nul ne peut contester : on peut s'opposer à une politique, mais plus difficilement remettre en cause des arguments techniques quand on ne parle pas le même langage.

---

définition territoriale précise. Les lenteurs des reconnaissances géographiques après les grandes traversées des explorateurs et leurs difficultés rendaient hasardeux un découpage de l'espace.

<sup>1</sup> AUBERT (G) ; BLANDIN (P) ; LAMOTTE (M) ; LONG (G) ; PINCHEMEL (Ph) ; PROD'HOMME (J.P.) ; TRICART (J.), 1985 : *Fondements rationnels de l'aménagement du territoire*, p.42.

**b) Les acteurs intra-régionaux** se caractérisent à la fois par leur implantation territoriale qui leur confère une légitimité (responsabilité à caractère horizontal) et par la relation verticale qui les relie institutionnellement au niveau plus global des centres de décision, là où s'opèrent généralement les négociations ; qualifiés parfois de « pouvoirs intermédiaires », ces acteurs comprennent en fait deux types de partenaires : **les élus politiques et les représentants professionnels et syndicaux**. En tant que tels, ils sont d'ailleurs incités à participer aux diverses structures de concertation mises en place dans le cadre des actions d'aménagement.

Souvent, surtout en milieu rural, l'origine sociale des élus et des représentants socioprofessionnels est peu différente, voire semblable. Ils forment le groupe des notables, dont le poids local est très grand<sup>1</sup>. Ils contrôlent tout changement et n'acceptent que celui qui ne remettra pas en cause leur pouvoir, mais le confortera. Ils sont aidés par leur aptitude à parler un double langage, celui de la société locale et celui de la société globale<sup>2</sup>. Aussi, en matière d'aménagement, acceptent-ils plus volontiers les initiatives externes (provenant par exemple des instances administratives), qui vont renforcer leur pouvoir et leur prestige, plutôt qu'internes, où ils voient rapidement une menace pour leur position sociale. Cependant, il existe de nombreuses exceptions, qui tiennent à l'évolution générale de la société et à l'émergence de nouveaux types de responsables, plus conscients des risques de la « notabilisation », ainsi qu'à l'action de certaines équipes, peu institutionnalisées, souvent unies par un leader de type charismatique, sensible aux problèmes de son secteur et préoccupé de trouver des solutions adaptées appelant une participation directe des habitants.

C'est généralement à ce type d'acteurs qu'il convient de rattacher les animateurs de l'aménagement et du développement. Ils constituent une population très diversifiée et souvent de statut ambigu. Les plus anciens, sans en porter le nom, sont les permanents des multiples structures de coopération intercommunale. Les fonctions des plus récents portent soit sur les activités culturelles, volet important du développement, soit sur l'animation globale, sous la dépendance du leader local, mais là aussi le nombre et l'ampleur des tâches sont souvent imprécis. Bien des pays du Tiers-Monde ont cru découvrir les vertus de l'animation, utile quoique aussi mal définie et souvent projetée par le pouvoir central en superposition à des structures traditionnelles.

**c) Les acteurs locaux organisés** sont généralement un signe de la vitalité d'une population et de sa créativité. Ceci est vrai en ville, lorsque foisonnent une multitude d'associations de

---

<sup>1</sup> MENDRAS (H.), 1976 : *Sociétés paysannes*, p. 177.

<sup>2</sup> JOLLIVET(M.) et MENDRAS (H.) : *Les collectivités rurales françaises*, p. 201.

quartier, comme en milieu rural. En général, ces groupes ont un champ d'activité bien délimité, sur le plan fonctionnel et territorial. L'occasion qu'ils donnent à une fraction de la population de se rassembler et d'agir ensemble témoigne d'un dynamisme potentiel plus global susceptible de se mobiliser dans une perspective de développement. En effet, chaque groupe est porteur d'objectifs qui lui sont propres — il doit d'ailleurs les formaliser dans les statuts qui définissent son droit à exister — mais aussi d'un projet implicite sur le milieu social qu'il contribue à animer. Les aménageurs savent que souvent l'action durable qu'ils cherchent à susciter passe par l'expression de ces projets et la mise en mouvement de ces groupes, même et surtout s'ils sont peu compatibles avec le projet dominant. Mais les conditions et la volonté existent rarement pour que ces acteurs puissent jouer efficacement un rôle de contre-pouvoir, surtout en milieu rural où les minorités sont difficilement reconnues. Dans les vieilles sociétés, la pression sociale est forte, et les déviants sont facilement mis au pas ou isolés.

**d) La population** constitue à l'évidence l'essentiel du tissu social, mais elle n'est nullement un ensemble homogène, bien qu'il soit plus aisé de la considérer comme tel. L'entrelacs des couches sociales et des groupes informels n'est pas apparent, souvent masqué par le dynamisme relatif des représentants officiels (élus et professionnels) et même par celui des acteurs locaux organisés. Pourtant la levée d'un « vouloir collectif », nécessaire à la pérennité du développement, est subordonnée à la reconnaissance de la spécificité de ces couches sociales et de ces groupes informels.

**Ces quatre types d'acteurs sociaux**, à des niveaux d'espace et d'organisation différents, sont tous impliqués théoriquement dans l'organisation, l'aménagement et le développement, **auxquels on associerait aussi les entreprises privées.**

Les grandes entreprises sont de plus en plus impliquées dans la cogestion des territoires, aux côtés des autres acteurs locaux<sup>1</sup>. A l'heure où les territoires sont de plus en plus soumis à des enjeux comparables à ceux des entreprises (en termes de marketing et de qualité notamment), les grandes entreprises peuvent apporter aux collectivités, en charge de la gestion de ces territoires, leur expérience, leur compétences et leurs outils, qui sont une véritable valeur ajoutée<sup>1</sup>. La collaboration pour l'expertise, le diagnostic, la stratégie, l'évaluation, s'avère particulièrement souhaitable. Mais cette situation souvent typique des pays industrialisés, notamment en ce qui concerne les défis et les stratégies territoriales en

---

<sup>1</sup> DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE (DATAR) : *Grandes entreprises et appui au développement économique local*, p. 120.

matière de développement local, peut-elle aussi se vérifier à propos des pays en voie de développement ? Mais, de quelles entreprises s'agit-il dans le cas du Gabon, susceptibles de constituer des acteurs pertinents d'action, de régulation des problématiques de développement et d'organisation spatiale ?

Le Gabon tente d'abandonner son rôle de propriétaire ou d'exploitant des entreprises publiques et cherche à donner une importance primordiale au secteur privé local. Un secteur privé constitué d'une manière générale de grandes entreprises étrangères, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises locales<sup>2</sup>.

Les grandes entreprises installées au Gabon sont en majorité des filiales de grands groupes internationaux présentes dans les secteurs pétrolier, minier, et forestier. Elles opèrent également dans les activités bancaires, des assurances et dans les prestations de services. Leurs activités se sont donc limitées à ces secteurs, refusant toute forme de diversification dans les secteurs où la rentabilité intervient à long terme (agriculture, industrie, ...).

Dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME), les créateurs sont généralement des étrangers d'origine syrienne, libanaise et asiatique. Leurs entreprises revêtent souvent des formes archaïques (dépôts vente de marchandises) et ne sont pas de nature à évoluer. On les rencontre dans le commerce de gros, demi-gros et détail. Leur activité est basée sur l'import-export où coexistent différentes tranches : marchandise générale, quincaillerie et produits d'entretien, alimentation, confection de luxe et maroquinerie, outillage et matériel électrique et industriel, produits sidérurgiques, enfin radio, froid et climatisation. Ces PME sont directement concurrencées par des entreprises de plus petites tailles, qui sont gérées de façon artisanale et familiale et, sont dirigées par des Ouest-Africains. L'évolution de leurs activités est difficile à cerner dans la mesure où il n'existe pas de comptabilité suffisamment élaborée. Mais, elles se développent comme des entreprises de taille moyenne et commercialisent souvent des produits importés. On retrouve ces mêmes acteurs dans les autres domaines tels que l'agriculture, le transport, la pêche, les services et surtout les petits métiers de bricolage (les Nigériens et les Ghanéens y sont majoritaires). Ces entreprises passent facilement du secteur formel au secteur informel. Cette transaction dépend souvent des différentes opportunités que l'une et l'autre forme procure au créateur de l'entreprise.

Les entreprises locales sont généralement des entreprises de petite échelle, réparties en trois catégories : les petites et moyennes entreprises et moyennes industries (PME/PMI),

---

<sup>1</sup> BAKIS Henry, 1977, *IBM une multinationale régionale*.

<sup>2</sup> METOUGUE NANG (P.), *Les entrepreneurs gabonais et le problème de financement des investissements*, p 4.



l'artisanat et les micro-entreprises. Cette distinction se fonde partiellement sur la taille, mais aussi sur le secteur de l'économie dans lequel l'entreprise exerce ses activités (formel, semi-formel ou informel)<sup>1</sup>.

Les défis auxquels doivent faire face les pays en développement, l'Afrique particulièrement, aujourd'hui sont énormes : 600 millions d'Africains (10% de la population mondiale) ne produisent que 1% du produit intérieur brut mondial, pendant que 270 millions d'entre eux, ou 45% de la population vivent avec moins de 1 dollar US par jour. 200 millions n'ont pas accès aux services de santé adéquats et 47% n'ont pas l'eau potable. Par ailleurs, l'Afrique reçoit seulement 1 % des capitaux privés investis dans les pays du Tiers Monde et à peine 3% de l'investissement direct étranger. De plus, compte tenu de la croissance de la population, les taux de croissance économique actuels, qui tournent autour de 5% pour la bonne majorité de ces pays, ne permettent pas de lutter efficacement contre la pauvreté. Pour obtenir des résultats significatifs, d'après certains spécialistes, ces taux doivent doubler dans les dix prochaines années. **Mais, comment atteindre un tel objectif ? Le secteur privé peut-il sauver l'Afrique ?**

Les pays en voie de développement, l'Afrique particulièrement sont entrés dans une nouvelle phase de développement consécutive aux programmes de privatisation. Les premiers programmes visant à la privatisation en Afrique francophone, lancés à partir des années 1980, se sont d'abord présentés comme de simples mesures d'assainissement financier ou d'amélioration de la gestion publique du patrimoine de l'Etat. Développés pendant une dizaine d'années sur une toile de fond de stabilité politique, d'ajustements structurels et de récession économique, ces programmes sont progressivement apparus comme une réforme en profondeur des politiques économiques des jeunes Etats africains. Les conséquences apparentes des réformes économiques paraissent bientôt considérables aux opinions publiques, qui leur attribuent la responsabilité de l'effondrement des systèmes bancaires, des dévaluations monétaires, de la régression de l'emploi et de la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Les PME peuvent, selon le domaine dans lequel elles opèrent compter dix à plusieurs centaines de travailleurs. Elles exercent leurs activités dans le secteur formel.

L'artisanat relève essentiellement du secteur semi-formel (l'entrepreneur n'a que son agrément de commerce pour exercer son activité. Il n'est généralement pas inscrit sur le registre du commerce et des sociétés). Les entreprises en question effectuent la transaction simple des produits primaires (agro-industrie, produits à base de bois et des métaux, vêtements traditionnels, ...). Mieux structurées que les entreprises du secteur informel, elles éprouvent souvent certaines difficultés d'accès au système officiel de financement, aux technologies de pointe et à la formation.

Les micro-entreprises sont souvent des entreprises familiales opérant dans le secteur informel. Elles peuvent occuper une à dix personnes, mais le nombre habituellement rencontré est de d'au plus deux personnes, avec dans certains cas, une aide supplémentaire à temps partiel.

Un changement de décor s'ensuit avec l'apparition, parfois imposée de l'extérieur, d'une volonté affirmée de démocratie politique : privatisation et démocratie semblent devoir progresser dorénavant au même pas. Une seconde vague de privatisations est lancée aux lendemains de la dévaluation du franc CFA, en 1994, dans un contexte de plus grande instabilité. La nouvelle politique économique dessine les contours d'un désengagement de l'Etat, privé de son rôle traditionnel de promoteur du développement et de pourvoyeur d'emplois. Un libéralisme loin des modèles traditionnels, et sans racines culturelles s'impose progressivement. Il propose une gestion moderne de la production, jusqu'alors peu performante, et ouvre peut-être la voie, par l'arrivée de nouveaux acteurs, à un développement durable qui semblait en panne en Afrique.

# MATERIELS, METHODES ET DIFFICULTES

Pour répondre aux interrogations évoquées précédemment, nous avons effectué un inventaire bibliographique des travaux publiés et utilisé diverses données et sources statistiques, auxquelles il faudra associer les études de terrain effectuées au Gabon, l'objectif étant de croiser ces trois types d'informations.

Pour ce qui est des sources bibliographiques, notre recherche s'est donc appuyée sur les travaux menés sur le Gabon par des chercheurs de différentes disciplines relevant notamment de la géographie, de l'histoire, de la sociologie, ou de l'économie...

## LES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES UTILISEES

Le Gabon n'a cessé de faire l'objet d'interrogations de recherche et de publications, dont la très grande majorité traite aussi bien de la période coloniale que post-coloniale. En fait malgré son abondance, la production scientifique portant sur le Gabon présente des lacunes :

- il existe peu d'études analysant l'espace gabonais qui confrontent, dès la période pré-coloniale, la totalité des étapes historiques que ce pays a traversées ;
- aucune étude géographique exhaustive quantifiée n'a été effectuée ;
- peu d'études se détachent avec suffisamment de netteté des débats et idéologies politiques en cours dans et à propos du pays : le fait colonial est abordé avec des grilles de lecture manichéennes qui s'opposent selon qu'elles sont effectuées par des Français, pro-coloniaux ou anti-coloniaux, ou par les Gabonais pro-Bongo ou anti-Bongo. Ces points de vue entraînent d'ailleurs les auteurs à s'intéresser à des objets de recherche différents ;
- de nombreuses études ou recherches portent sur des problématiques très pointues qui limitent bien souvent la portée de l'analyse.

Cependant quelques ouvrages traitent de l'espace gabonais sur une longue période, c'est le cas des ouvrages de Roland POURTIER<sup>1</sup> qui abordent l'encadrement territorial du Gabon durant l'époque coloniale, les notions d'espace et de territorialisation, les cycles d'exploitation des ressources naturelles de ce pays, et son organisation spatiale. Principalement descriptive, cette étude très complète offre une vision d'ensemble du processus de mise en place de la colonisation et des mutations territoriales du Gabon.

---

<sup>1</sup> POURTIER (R.), 1989, *Le GABON, tome 1 et 2 : Etat et développement*, Paris, Harmattan.

La majeure partie des ouvrages couvrent l'organisation territoriale du Gabon durant la période coloniale. Il s'agit par exemple des deux ouvrages de SURET-CANALE<sup>1</sup> qui traitent, le premier, des indépendances africaines et leur contexte, de la centralisation et de la diversification des capitaux privés, des structures capitalistes, des secteurs publics et du capitalisme monopolistique d'Etat au sein desquels ses capitaux sont utilisés; le second du volume et de la pénétration de ces investissements. Il existe un troisième ouvrage du même auteur<sup>2</sup> qui traite de l'exploitation économique, de l'oppression politique et administrative, de l'évolution sociale et politique des colonies.

D'autres recherches méritent d'être citées : nous pensons particulièrement à certains ouvrages de référence produits par l'école de géographie française, et dont l'intérêt quoique partiel pour notre sujet, reste majeur. Ainsi :

- SAUTTER (G), 1966 : « *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement* », Paris, Mouton , 768 p. ;

- Catherine COQUERY VIDROVITCH<sup>3</sup> sur la mise en valeur coloniale du "Congo français", c'est-à-dire de l'ensemble des territoires qui allaient devenir l'Afrique Equatoriale Française ; sujet aussi qu'elle aborde dans un deuxième ouvrage<sup>4</sup> en collaboration avec SAMIR AMIN qui lui, traite des formes ultérieures de la mise en valeur, de 1920 à 1968, plus particulièrement dans le territoire du Moyen-Congo devenu République du Congo (Brazzaville) en 1958.

L'inventaire bibliographique fait donc apparaître un vide pour notre thème de recherche. Ce vide est tout de même compensé, d'une part, par l'abondance des rapports sectoriels demandés par des organismes internationaux comme la Banque Mondiale, ou par certains départements ministériels de l'Etat gabonais, et de l'autre, par les travaux de recherche universitaire (thèses de doctorat) réalisés par un certain nombre d'étudiants, tant au Gabon qu'à l'étranger, en France notamment.

En ce qui concerne les rapports, nous renvoyons le lecteur à notre répertoire bibliographique, mais deux méritent d'être cités dès à présent à cause de leur importance, il s'agit :

---

<sup>1</sup> SURET-CANALE (J.), 1987, *Afrique et capitaux: Géographie des capitaux et des investissements en Afrique tropicale d'expression française*, Paris, l'Arbre Verdoyant, 855 p.

<sup>2</sup> SURET-CANALE (J.), 1987, *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale*, Paris, Editions Sociales, 636 p.

<sup>3</sup> COQUERY VIDROVITCH (C.), 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 598 p.

<sup>4</sup> COQUERY VIDROVITCH (C.); SAMIR AMIN, 1969, *Histoire économique du Congo (1880-1968)*, Paris, Anthropos, 204 p.

1) *Bilan Commun de pays*<sup>1</sup>, qui fait ressortir la situation des différents secteurs d'activités, en insistant sur les notions de population et de développement, d'éducation, de santé et de la relation formation/emploi, mais aussi des notions de développement humain et de pauvreté, de la situation de la femme au sein de la société gabonaise, des problèmes, ou mieux des handicaps, liés à l'aménagement du territoire et à l'intégration régionale, auxquels est confronté le Gabon.

2) Dans le même ordre d'idées, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) élabore chaque année un rapport sur le Gabon, qui décrit la situation de ce pays, ainsi que le niveau des infrastructures et les dimensions sociales du développement<sup>2</sup>.

Mais aussi des thèses et mémoires<sup>3</sup>, des articles<sup>4</sup> se rapportant sur le Gabon, dont le recensement est détaillé dans la partie bibliographique de cette thèse. Ces thèses, à des degrés divers, montrent les multiples mutations intervenues au Gabon aussi bien pendant la période coloniale, qu'à une époque récente. Celle se rapportant sur l'évolution de Port-Gentil par exemple, pour ne citer que celle-là, nous a permis de mieux scerner le cadre d'existence de cette ville et ses différents facteurs de croissance ; mais aussi l'impact des activités industrielles, pétrolières pour partie, sur les mutations sociales et environnementales de la ville.

Autres études concernant partiellement le Gabon, il faut aussi tenir compte des nombreux travaux n'ayant pas de rapport direct avec notre sujet, mais dont l'intérêt est grand

---

<sup>1</sup> Coordination du Système des Nations Unies, 2001, *Le Gabon, Bilan commun de pays*, 71 p.

<sup>2</sup> PNUD, 1997-2003), *Le Gabon*.

<sup>3</sup> DJEKI (J.), 1985, *L'évolution récente de Port-Gentil*. Thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle. Université Montpellier III, 766 p.

ELLA ESSONE (J.M.), 1986, *Les dessertes de Libreville*, Thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle. Université Montpellier III, 522p.

IBOUANGA (B.), 1998, *Les interfaces maritimes du Gabon : Essai d'une géographie portuaire et commerciale*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Bordeaux III, 400 p.

MABICKA (J.), 2003, *Exploitation et gestion durable de la forêt gabonaise: Analyse géographique et problèmes de gestion et d'aménagement forestier*, thèse de Doctoret de Géographie, Université Montpellier III, 715p.

NGUEMA ENGO (P.), 1997, *Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée-Equatoriale*, Thèse de doctorat, Bordeaux III, 367 p.

NZIENGUI MABILA (P.), 1981, *Dynamique urbaine du grand Libreville : laisser faire et volonté d'aménagement*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Bordeaux III, 444 p.

ONDO OSSA (A.), 1984, *Paradoxe du Gabon, un pays riche mais sous-développé*, Thèse de doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Université de Nancy II, 2 tomes, 674 p.

Yawo Ganyo (G.), 1980, *Une agriculture forestière de subsistance face aux cultures commerciales : cas du Woleu-N'Tem (Gabon)*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Géographie, Université de Bordeaux III, 2 vol. 474 p.

<sup>4</sup>DJEKI (J.), 1997. Espaces, territoires et communications au Gabon : analyse des dysfonctionnements des voies de communication en zone équatoriale. *Netcom*, vol 11, N°1, pp 300-312.

ROPIVIA (M.L.), Problématique culturelle et développement en Afrique noire : esquisse d'un renouveau théorique, *Cahier de géographie du Québec*, 1995, n° 108, vol 39.

ROPIVIA (M.L.), Géopolitique du développement, de la coopération et des visions du monde au XX<sup>ème</sup> siècle, 1995, n° 108, vol 39, pp. 337-347.

pour notre propos. Ainsi en est-il pour des travaux de Frédéric LEUNKEU<sup>1</sup>, qui a étudié de manière exhaustive la pénétration des firmes européennes en Afrique, dressent l'état des lieux du nouvel environnement politique et économique des Etats africains, puis montre les données d'une coopération utile entre les firmes et les Etats.

De même les travaux de Ablassé OUEDRAOGO<sup>2</sup> montrent le phénomène du multinationalisme dans la mondialisation à travers l'accumulation du capital et son expansion dans les pays en voie de développement, puis la domination des économies développées faisant obstacle au développement de ces pays dans une seconde partie.

Au manque de sources bibliographiques sur notre sujet d'étude, vient s'ajouter les lacunes et limites des données statistiques disponibles.

## **Les données statistiques**

Les chercheurs travaillant sur le Gabon déplorent unanimement l'insuffisance et l'incohérence des données à l'échelle nationale, et les acteurs ayant en charge le territoire, qui ont régulièrement besoin de telles données, se heurtent à la difficulté d'établir des comparaisons fiables. On s'étonne donc du peu d'efforts faits pour établir des bases de données statistiques sur de longues périodes, alors que l'intérêt suscité par ce type d'informations ne cesse de croître. Quelles sont les raisons de cette absence de données ? Répugnance des chercheurs à aller fouiller les cartons poussiéreux des archives ? Difficultés techniques des recherches documentaires ? Nous ne le pensons pas. Pour quelles raisons aucun chercheur n'a-t-il pris le risque de constituer de telles bases de données ? A en juger par la profusion actuelle de bases de données, atlas et systèmes d'informations géographiques, cet exercice ne semble plus rencontrer d'obstacles sérieux. Or les données existent et une étude quantifiée des différents secteurs d'activité du Gabon est possible, mais il se trouve que pour des raisons, semble-t-il politiques, les organismes qui les détiennent ont du mal à les regrouper.

---

<sup>1</sup> LEUNKEU Frédéric, 1976, *Les grandes entreprises en Afrique : Essai sur les relations entre les entreprises étrangères et les nouveaux Etats indépendants*, Thèse de Doctorat en Economie et Administration des Entreprises, Université de Paris I, PANTHEON SORBONNE, 431 P.

<sup>2</sup> OUEDRAOGO Ablassé, 1981, *Les firmes multinationales et l'industrialisation des pays en voie de développement*, Thèse de Doctorat 3<sup>ème</sup> cycle (Analyse sectorielle de la croissance), Université de Nice (Faculté de Droit et des Sciences Economiques), 293 p.

En effet, les données sont dispersées dans différentes institutions privées et publiques (Direction générale des douanes, Direction générale de l'économie, Direction générale de la statistique et des études économiques, Direction générale du commerce, ...) qui souvent ne disposent pas de bases de données structurées ; un sérieux problème de coordination se pose donc ; aussi ces données même lorsqu'elles sont disponibles, restent-elles souvent incomplètes ou incohérentes.

A la Direction générale du commerce, où nous nous sommes rendu au début de nos recherches sur le terrain, il n'existait aucun fichier faisant ressortir les acteurs, en l'occurrence, les entreprises exerçant au Gabon dans les différents secteurs d'activité.

A la Direction générale des douanes, bien qu'il y eût des données concernant les entreprises ayant des activités d'import-export, il nous était impossible d'entrer en possession de ces dernières vu leur caractère confidentiel.

Bien qu'incomplètes et limitées (seules des statistiques allant de 1989 à 2000 existent), les données relatives aux activités des entreprises, fournies par la Comptabilité nationale, organe qui dépend de la Direction générale de la statistique et des études économiques<sup>1</sup>, nous ont été précieuses. Le traitement de ces données, au-delà des limites que nous avons pu constater au sein de cet organisme<sup>2</sup>, nous a permis de procéder à une analyse de l'activité économique des différentes entreprises implantées au Gabon pour cette période. Ainsi, nous avons pu faire une classification de ces entreprises en huit branches : la branche agriculture qui regroupe toutes les entreprises de ce secteur ; la branche bois et transformation ; la branche mine et pétrole où l'on retrouve toutes les entreprises de prospection et de production pétrolières, celles de vente des produits pétroliers,... ; la branche transport qui regroupe les entreprises de transport maritime, aérien, et terrestre ; la branche banques et assurances ; la branche des autres services avec les entreprises de télécommunications, les entreprises liées aux services des particuliers, les services de courtage, les services aux entreprises, les activités immobilières, l'hôtellerie et la restauration ; et enfin les branches commerce général et travaux publics. Les résultats du traitement de ces données ont conforté la place prépondérante aussi bien des villes de

---

<sup>1</sup> En effet, la comptabilité nationale vise à décrire l'ensemble de l'activité économique d'un pays. La poursuite de cet objectif nécessite à la fois la maîtrise des informations méthodologiques d'élaboration des comptes nationaux et de la disponibilité des informations statistiques de base. Les données disponibles au sein de cet organisme sont issues de l'exploitation des déclarations statistiques et fiscales que les entreprises déposent chaque année à la Direction générale de la statistique et des études économiques, de diverses sources administratives, et des questionnaires spécifiques adressés à différentes entités à caractère économique et social.

<sup>2</sup> le non dépôt ou le dépôt tardif des déclarations statistiques et fiscales (D. S. F.) ;

- l'insuffisance des données d'enquêtes qui les oblige à utiliser trop souvent des méthodes indirectes pour évaluer l'activité des entrepreneurs individuels ;

Libreville et de Port-Gentil dans le tissu économique du Gabon, grâce notamment aux activités de services et pétrolières pour l'une et l'autre de ces deux villes. Cette suprématie concerne tout aussi le niveau général de la production, que le chiffre d'affaires des entreprises.

Le manque de données concernant les investissements entre les nationaux et les étrangers ne nous a pas permis de faire cette classification. Mais, tout comme les débouchés, le capital et le savoir-faire de l'économie gabonaise sont en majorité étrangers<sup>1</sup>. En effet, la prédominance de l'activité extractive, qui requiert d'importants capitaux et la maîtrise de technologies élaborées a conduit à un partage des rôles entre étrangers et nationaux, entre Blancs et Noirs. La sphère économique a été «*confiée*» aux étrangers, occidentaux mais également africains, tandis que les nationaux se «*réservaient*» le monde de la politique et les postes administratifs. Parmi les Occidentaux, les Européens sont les plus nombreux et bien entendu, compte-tenu de l'ancienneté de l'implantation de la colonie française, les Français occupent une place privilégiée.

La planification des actions de développement se fonde sur une connaissance de la ressource, de son évolution et de la structure du système de production économique qui y est associé. La prémisses incontournable du succès de cette planification repose sur la mise en place d'un système d'information permettant la collecte de données fiables régulièrement mises à jour et disponibles rapidement, tel est notre souhait à l'endroit des organismes gabonais afin que cette ambition soit réalisable.

## **Les entretiens et les enquêtes de terrain**

Le manque de sources écrites et de données statistiques concernant notre sujet d'étude a été compensé par des entretiens et des enquêtes de terrain.

Il faut d'abord signaler notre connaissance du terrain, suite à nos études à Libreville, et, surtout, au travail de recherche engagé dans le cadre de notre mémoire de maîtrise d'abord<sup>2</sup>, puis dans le cadre du DEA<sup>3</sup> qui a précédé notre recherche de thèse. Ces deux années

---

- enfin, la principale limite provient de l'absence de données de quelques unités économiques qui ne fournissent aucune information.

<sup>1</sup> DEVY (M.), *Entreprendre au Gabon : Le partage des rôles*, in *Marchés tropicaux*, p. 11.

<sup>2</sup> Recherches en 1995-1996 : *L'apport d'Elf Gabon dans le développement de Port-Gentil*. Mémoire de maîtrise, Université Omar Bongo de Libreville, 1996, 95p.

<sup>3</sup> Recherches en 1997-1998 *Les entreprises multinationales en Afrique Centrale*. Mémoire de D.E.A, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1998, 148p.



nous ont permis d'améliorer notre connaissance du terrain et de nouer bien des contacts qui nous furent utiles par la suite en vue de la présente recherche, commencée dès 1999<sup>1</sup>.

Dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord social et économique du Gabon, le ministère des Finances, de l'économie, du budget et des participations, chargé de la privatisation, effectue chaque année des missions à l'intérieur du Gabon. L'objectif de ces missions est multiple :

- rencontrer toutes les composantes administratives des différentes provinces du Gabon (inspection provinciale des eaux et forêts, inspection provinciale de l'agriculture, service provincial de l'équipement, ...) et les populations locales ;
- ainsi que les différents opérateurs économiques.

Nos multiples requêtes présentées auprès de la Direction des programmes sectoriels dudit ministère nous ont permis de bénéficier de trois missions, pendant nos premiers travaux de terrain réalisés au Gabon dès 1999, principalement dans les provinces du Woleu-Ntem, de la Ngounié et province du Haut-Ogooué<sup>2</sup>.

Nos entretiens avec les différents opérateurs économiques ont aussi porté sur le secteur forestier. En effet, la Province du Haut-Ogooué est couverte de 1 806 700 ha de forêts et de 1 610 100 ha de savane. Quatre compagnies forestières opèrent dans cette province, il s'agit de Rougier Gabon (Franceville, Moanda), de l'Entreprise Forestière de Moanda (Moanda), de la Basso Timber Industries Gabon (Mounana), et de la Compagnie Equatoriale de Bois (Okondja). La plus grande difficulté à laquelle sont confrontés ces différents opérateurs demeure la défaillance de la compagnie ferroviaire qui achemine de les grumes, au point que certains opérateurs (Rougier) menaceraient d'abandonner l'exploitation forestière dans cette zone.

Nous entretiens se sont aussi portés sur d'autres activités comme les services de banque : la Banque gabonaise de développement, l'Union gabonaise de banque, la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon, la Banque des Etats de l'Afrique centrale, ... D'une manière générale, l'activité bancaire se porte bien, mais la fermeture de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville risquerait de porter un coup dur à l'économie de cette province.

---

<sup>1</sup> Il nous faut ici, expliquer que la préparation de cette thèse s'est étalée sur plusieurs années, car il nous a été indispensable de travailler en tant que salarié pendant la majeure partie de nos recherches. Evidemment, cela a eu pour conséquence d'allonger la durée nécessaire pour parvenir à son achèvement.

<sup>2</sup> La province du Haut-Ogooué offre un tissu économique multisectoriel, notre passage au sein de cette province nous a permis de visiter les sites agro-industriels de SOGADEL, de la SOSUHO, de la SOCAGAB, de la SIAEB, ... Lors de ces visites, nous nous sommes rendu compte de l'état des activités de chacune de ces structures, mais aussi des difficultés auxquelles elles sont confrontées surtout depuis la dévaluation du franc Cfa.

Nos enquêtes de terrain ont aussi eu lieu dans deux autres provinces situées au nord et au sud du Gabon où nous avons visité certaines structures agricoles telles les opérations zonales intégrées de Lémbamba<sup>1</sup>, et la Sogadel de Ndendé, spécialisée dans l'élevage et la riziculture, pour ce qui est de la Ngounié. Dans la province du Woleu-Ntem, nos enquêtes portaient sur un certain nombre de structures, parmi lesquelles : Hévégab - programmes villageois. Ce programme villageois de culture hévéicole, dont la première phase a démarré en 1988, répond au souci des pouvoirs publics de freiner l'exode rural et d'augmenter le pouvoir d'achat des paysans. Mais, comme c'est le cas pour la plupart des exploitations agro-industrielles, le programme villageois est confronté à plusieurs difficultés.

Nous avons également porté notre attention sur certains secteurs relevant du tertiaire. D'une manière générale, bien que le secteur hôtelier est fortement concurrentiel à Oyem avec un total de sept établissements (Mvet, Ange Mintsas, New Pam Pam, Dicky, La Cabosse, Le Stade et Angone), il fait face aussi à un certain nombre de problèmes. La principale difficulté est liée à la gestion ; en fait, elle provient du faible recouvrement des créances sur l'Etat, ce qui limite considérablement les efforts d'innovation des infrastructures de ce secteur d'activité.

Mis à part notre quette d'informations concernant les différents secteurs d'activité et l'évolution des activités économiques et sociales des villes de l'intérieur du Gabon, nous avons bénéficié lors de notre deuxième période de terrain (2001-2002) d'un stage pratique à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), du groupe VIVENDI.

Cette société est la première d'une longue série d'entreprises para-publiques privatisées au Gabon. Outre les recherches relatives à notre thème de stage (l'évolution des métiers du secteur commercial), les sept mois passés au sein de cette structure nous ont permis de recueillir toutes sortes de données nous permettant d'analyser les différentes étapes, l'évolutions des structures liées à la privatisation, et aussi le comportement des agents et de la clientèle de cette entité. Le recueil des données concernant le volet privatisation s'est poursuivi auprès des entreprises de la téléphonie mobile : Télécel, Libertis et Celtel.

Depuis l'ouverture de ce secteur à la concurrence, l'information concernant la téléphonie est difficile à obtenir. De nombreuses tentatives auprès des responsables de ces structures sont demeurées infructueuses. Pour tenter de contourner ce handicap, nous nous

---

<sup>1</sup> Créée depuis 1980, l'OZI est une opération qui vise à atteindre deux types d'objectifs :

- à court terme, la vulgarisation et la sensibilisation ;
- à long terme, amener progressivement les populations rurales à prendre totalement en main leur propre développement.

sommes adressé à trois organes distincts : au Comité interministériel en charge de la privatisation, à l'Agence nationale de régulation des télécommunications, et à Gabon-télécom. Bien que les informations concernant les différents opérateurs soient confidentielles, nous avons pu tout de même entrer en possession de certains rapports d'activités portant sur les l'état d'avancement du programme de privatisation des télécommunications au Gabon.

## **Les difficultés pratiques rencontrées**

Le rassemblement de données émanant de différents services nationaux pose une série de problèmes. L'évocation de quelques exemples de la diversité des obstacles rencontrés n'a pas seulement un aspect anecdotique. Leur caractère imprévisible montre à quel point le développement, la communication, l'ouverture au monde et le transfert d'informations sont en décalage d'un pays à l'autre, et même d'un continent à l'autre. Dans le monde occidental, la diffusion de l'information est nécessaire à l'ouverture au monde, au développement, au renforcement des réseaux ; en Afrique, d'une manière générale, le domaine de l'information reste encore trop souvent celui du mythe, du secret.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail sont diverses, mais sont surtout de deux sortes : celles qui se sont imposées à nous et celles dont nous sommes en partie responsable. Parmi les premières figure naturellement l'étendue de la zone d'étude : c'est même l'une des difficultés majeures. Son parcours effectif aurait nécessité des moyens humains et matériels considérables. Or, ceux dont nous disposions se sont avérés trop faibles pour les objectifs à atteindre. L'étendue de la zone d'étude et les délais impartis à la recherche ont été, pour nous, deux variables difficiles à concilier. Ainsi, il nous a été impossible de nous rendre personnellement dans chaque région du Gabon afin de nous rendre compte des réalités économiques et sociales.

A ces difficultés s'ajoutent la méfiance excessive et la forte susceptibilité des acteurs rencontrés. Ainsi plusieurs personnes n'ont-elles pas hésité à nous exprimer un refus systématique de réponse à certaines de nos questions<sup>1</sup>. Nous étions considérés parfois comme l'espion d'un parti politique. Outre les considérations d'ordre ethnique, il était difficile de rencontrer certains responsables par manque de disponibilité des uns, par impression d'agacement des autres, et certains services publics refusaient leur collaboration, à cause du " secret " qui entoure encore bien souvent la diffusion de l'INFORMATION au Gabon.

---

<sup>1</sup> Notamment pour des informations sur les chiffres d'affaires, ou les parts respectives des nationaux et des ressortissants étrangers dans le capital des entreprises enquêtées.

Même si les portes de plusieurs services, tout comme de certaines archives, se sont ouvertes à nous sans appréhension, nous avons souvent noté une certaine perplexité ou une réticence de la part de nos informateurs. En effet, chaque fois que nos questions devenaient de plus en plus précises, elles se heurtaient à un mur de silence. Questions maladroites peut-être, la non-compréhension de l'objet de notre recherche et surtout du but visé, tout cela peut bien être pris en compte pour justifier ces réserves. Mais dans la conversation, on ne sait pas toujours ce qui va rebuter un informateur, car beaucoup de choses le distinguent de l'enquêteur. C'est finalement en agissant avec une certaine empathie et en faisant preuve de beaucoup de patience et de pédagogie que nous avons pu recueillir une quantité non négligeable d'informations. Parmi les difficultés pratiques que nous avons rencontrées lors de la constitution des différentes bases de données et du fond documentaire indispensable à la conduite de notre recherche, il me faut noter et regretter le manque de disponibilité de supports cartographiques – qui existent pourtant !

L'Institut National de Cartographie (INC) est l'organisme d'Etat responsable de l'acquisition, de la production et de la distribution des documents photographiques (photos aériennes, satellitaires, etc.) et cartographiques indispensables non seulement à toute administration publique, mais également pour satisfaire les besoins du secteur privé. Ses principales responsabilités sont de réglementer, coordonner, contrôler et programmer tous les travaux cartographiques réalisés sur le territoire national, réaliser ou faire réaliser des travaux géographiques de base et assurer la conservation des réseaux de géodésie et du nivellement général du Gabon. Il dispose de toutes les couvertures du territoire national de la plus petite échelle à la plus grande. Malheureusement la couverture générale du territoire est presque impossible à obtenir étant donné le caractère « stratégique » d'un tel document. Bien que l'INC possède l'équipement informatique de base lui permettant de répondre aux exigences minimales de la plupart de ses clients, il rencontre certaines difficultés à répondre aux requêtes dont les spécifications sont plus complexes.

L'INC est actif dans plusieurs domaines. Afin de rehausser ses capacités techniques, il collabore avec la plupart des directions générales des différents ministères du Gabon, et ce depuis plusieurs années. J'ai été fort étonné qu'à ce jour, mis à part le secteur forestier et minier, il n'existe pas de cartes d'implantation des différentes activités au Gabon. Pire, il n'existe au sein de cette super-structure aucune base de données permettant la mise en place d'un système d'information géographique qui assurerait un meilleur suivi des activités des entreprises. La concrétisation d'un tel projet reste une nécessité pour le Gabon afin de lui permettre d'avoir une assise plus solide pour un système de gestion de l'espace, ce qui serait

avantageux pour les universitaires aussi bien que pour tous les acteurs économiques ou étatiques intéressés à l'aménagement du territoire gabonais.

Tout compte fait, il nous a fallu, après cette phase de collecte, passer au dépouillement et à l'exploitation des données tout en ayant à l'esprit que l'analyse qui en découlerait devrait englober les différents stades de développement et d'organisation de l'espace au Gabon aussi bien l'époque coloniale qui représente une phase importante de l'histoire économique et sociale de ce pays, que la période des indépendances qui apporté de nombreuses transformations.

Pour satisfaire notre ambition et pour une meilleure compréhension de l'exposé, nous avons divisé le travail en **deux grandes parties**.

La première partie tentera de mettre en évidence les grandes options de développement préconisées au Gabon aussi bien dès ses premières années d'indépendance, que durant la période où son territoire fut sous domination française. L'exposé de cette partie tiendra sur quatre chapitres.

Le premier chapitre tentera de mettre en exergue les premières tentatives d'organisation spatiale à travers l'implantation coloniale.

A travers le deuxième, troisième, et quatrième chapitre nous analyserons les divers enjeux et caractéristiques du développement liées aux trois secteurs d'activité, à savoir, le secteur agricole, forestier et minier. Nous essaierons, par la suite, de donner une réponse aux choix stratégiques de développement préconisés par les autorités gabonaises au sortir de la colonisation.

La seconde partie, en revanche, examinera les nouveaux processus de développement mis en place dans bon nombre de pays en voie de développement, en réponse à leurs multiples difficultés et à leurs souci d'ouverture au marché mondial. Seront abordées les analyses des différents acteurs et de leurs stratégies, les nouveaux enjeux économiques et sociaux de développement du Gabon.

Le premier chapitre de cette partie sera consacré au bilan des différentes stratégies de développement préconisées par les autorités politiques du Gabon. Dans ce chapitre nous essaierons aussi de justifier les raisons fondamentales de la monté du secteur informel. Les chapitres deux et trois de cette partie seront consacrés aux aspects de la privatisation et de ses enjeux de développement. En effet, si le chapitre six de notre étude repose sur les nouveaux modes d'organisation de gestion et d'exploitation des ressources en eau et de l'électricité mis en place par le groupe VIVENDI, le principal acteur dans ces domaines, nous étudierons au

cours du chapitre sept les nouveaux mode de gestion et les changements intervenus dans le secteur des technologies de l'information et de communication (TIC) au Gabon. Tour à tour nous examinerons les différents opérateurs de ce secteur, les infrastructures, leurs implications et la mise en évidence des conséquences socio-économiques et spatiales.

Enfin, dans un dernier chapitre, nous essaierons de proposer, en amont comme en aval, quelques mécanismes de redressement et de développement de l'économie gabonaise qui, associés à l'élan de privatisation des entreprises amorcé par ce pays, pourraient lui permettre de se lancer dans une perspective de développement durable. Seront analyser, tour à tour, quelques perspectives liées à l'environnement national de l'économie de ce pays ; puis dans un second volet, celles liées au contexte international.

En offrant aux lecteurs cet ouvrage, nous demandons leur indulgence et les prions de croire que nous avons conscience des insuffisances que comporte ce travail. Nous souhaitons vivement pour le Gabon que nos modestes efforts soient enrichis et actualisés par celles et ceux qui peuvent le faire car nul n'est tenu de fournir ce qu'il n'a pas, pourvu qu'il apporte de bon cœur ce qu'il a. Si les pages qui suivent ont quelque ambition, c'est simplement de susciter controverses, débats et approfondissements.

Cette contribution à une étude de l'organisation et du développement socio-spatial du Gabon est loin d'être parfaite. Mais elle constitue cependant un défi, une contribution qui nous incombe à tous dans la recherche d'une solution aux problèmes du développement des pays du Sud.







**PREMIERE PARTIE :**  
**LES PREMIERES OPTIONS DE**  
**DEVELOPPEMENT, LES DIFFERENTS**  
**ACTEURS ET LEUR IMPACT SUR**  
**L'ORGANISATION SPATIALE**



## INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Dès l'Antiquité, la construction de grands Empires, les plus ou moins éphémères, commencent à façonner, sur des vastes échelles géographiques, certaines économies régionales marchandes. Elles entretiennent les unes avec les autres des flux de richesses et d'hommes considérables, structurés par de grands axes terrestres (routes de la Soie, pistes transsahariennes...), ou maritimes (en Asie du Sud-Est, en Méditerranée)<sup>1</sup>. Ce fut également le cas de l'Afrique noire dès le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

A la veille des indépendances, la presque totalité des Etats actuels de l'Afrique Centrale est une vaste zone géographique, sous tutelle française, regroupée sous le nom d'Afrique équatoriale française (AEF). Les indépendances acquises, une nouvelle forme d'administration prend forme au sein de ces Etats. A l'administration coloniale, dont les cadres moyens et supérieurs étaient pour la plupart européens, succède une administration nationale qui doit désormais assurer des tâches plus nombreuses liées à la souveraineté. Les États sont alors perçus comme des acteurs de premier plan de la vie économique. Optant pour la doctrine de la « voie africaine du socialisme », en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme, la plupart des premiers dirigeants mettent en place des structures politiques, administratives et économiques capables de prendre le relais de l'appareil productif et de l'État colonial, avec deux stratégies de développement : l'industrialisation par la substitution aux importations, ou l'industrialisation par la promotion des exportations.

Avec l'industrialisation par la substitution aux importations, les nouveaux dirigeants africains recherchent entre autres :

- l'extension des intérêts locaux dans l'industrie, grâce à la création d'entreprises où l'Etat prendrait une participation, et l'encouragement des entrepreneurs privés locaux ;
- un meilleur contrôle de l'industrie par la réglementation gouvernementale et la planification, grâce à la création d'entreprises mixtes ;
- l'optimisation de la technologie grâce à la création d'industries et de technologies répondant aux besoins locaux et fondées sur les ressources naturelles des Etats ;

---

<sup>1</sup>CARROUE (L.), Op.cit. p.9.

<sup>2</sup> ADU BOAHEN (A.), Histoire générale de l'Afrique, *Périodisation du colonialisme en Afrique*, p37 : Certains historiens proposent 1880 comme date du début des luttes coloniales en Afrique et de la consécration de la domination coloniale. Cette date semble cependant prématurée. Pour G.N. UZOIGWE, ce sont les activités des Français en Sénégambie, de Léopold, roi des Belges, représenté par H.M. STANLEY, des Français par Pierre SAVORGNAN DE BRAZZA au Congo et des Portugais en Afrique centrale qui déclenche cette mêlée. Or, il est clair que toutes les activités n'ont pas commencé avant la fin des années 1870 et le début des années 1880. Il semble donc que l'année 1880 soit un repère plus approprié que 1870.

- la création d'emplois et la mise en valeur de la main-d'œuvre et des capacités de gestion locales ;

C'est la stratégie de promotion des exportations que, soucieux d'équilibrer leurs balances des paiements caractérisées par de fortes importations, plusieurs gouvernements d'Afrique choisirent. Tout comme la précédente, cette stratégie s'accompagne d'une politique favorisant la technologie étrangère et l'investissement du capital étranger. De plus, elle fait largement appel à la sous-traitance internationale, et des entreprises locales se trouvent finalement insérées dans un réseau dirigé par les firmes multinationales productrices ou commerciales.

Au Gabon, c'est le plan intérimaire (1963-1965) qui met l'accent sur des objectifs considérés comme essentiels pour assurer le décollage économique du Gabon. Les secteurs forestiers, agricoles et miniers parce qu'ils constituent les principales ressources de devises, sont considérés comme les atouts majeurs pour assurer ce décollage.

**Quelles ont été les manifestations spatiales directes ou indirectes de ces différentes stratégies de développement ?** Notre analyse de ces trois secteurs d'activités, à savoir agriculture, bois et mines, essaiera d'apporter une réponse à cette question.

# CHAPITRE I : LE SECTEUR PRIVE AU GABON, UN PROCESSUS QUI DATE DE LA PERIODE COLONIALE ?

Depuis l'Antiquité, Carthaginois, Grecs, Romain ont entretenu des relations épisodiques ou privilégiées avec l'Afrique, pour des raisons diverses (explorations<sup>1</sup>, établissement de comptoirs...) et ce de manière directe ou indirecte via certains intermédiaires. Les liens historiques entre l'Afrique et l'économie européenne existent depuis longtemps, et sont complexes.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle cependant, un lien majeur s'est établi avec la colonisation. Cette époque est également considérée comme la période au cours de laquelle les investissements d'origine européenne pénètrent sur le territoire africain par le biais du commerce<sup>2</sup> et l'exportation de capital.

**Mais de quelle manière les capitaux privés se sont-ils introduit en Afrique noire, au Gabon principalement ? et comment ont-ils évolué à l'intérieur de ces économies ? Peut-on affirmer que le secteur privé actuel, en Afrique, serait lié à la présence coloniale ?** Notre étude aura ainsi pour référence les grandes compagnies à charte et à privilège d'une part; les comptoirs et les factoreries, et les compagnies concessionnaires, de l'autre.

## **1- Les premières entreprises coloniales**

### **1-1 Les grandes compagnies à chartes et à privilèges.**

Le commerce entre le Nouveau Monde et l'Afrique fut l'œuvre des marchands et des hommes d'affaires, à travers les compagnies à charte et à privilège, dont l'activité était presque exclusivement commerciale. Celle-ci nécessitait, afin de l'assurer et de le protéger un minimum d'investissement sur le continent africain, des fortins, des entrepôts, des

---

<sup>1</sup> John Leyden (1775-1811) et Hugh Murray (1779-1846) Traduit par A. Cuvillier. *Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, ...*; augmentée de toutes les découvertes faites jusqu'à ce jour, par MAC., (S.) du S. de F. Arthus Bertrand, Paris, 1821. 4 vol.+ atlas ; in-8, in-4. Voir le chapitre II « Voyages à la Côte occidentale. Tentative de Sataspes. -- Navigation d'Hannon. -Rapports d'Euthimène, -de Scylax, -de Polybe ». <http://www.noctes-gallicanae.org/Hannon/commentaire%20Leyden%20Murray.htm> (consult. nov. 2005)

<sup>2</sup> Cette commercialisation est un héritage continu de la colonisation mercantile traditionnelle de la première période coloniale, vers le 15-16<sup>ème</sup> siècle. Mais elle a été véritablement soutenue par la Conférence sur l'Afrique occidentale, qui s'était tenue à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, et dont les objectifs étaient d'organiser le développement du commerce et de la libre navigation des puissances européennes; celle-ci a été considérée comme le nouveau et décisif point de départ des entreprises coloniales. Elle a donné le coup d'envoi d'une politique d'exploitation extérieure, notamment minière et agricole. In, GIRAULT(A), 1930. Principes de colonisation et de législation coloniale, tome 3: Notion économique, Sirey, 5<sup>o</sup> éd., p 2-63. Cité par NGANGO(G), 1973. *Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone: Statut et incidence sur le développement*, Présence Africaine, Paris, p 64.

installations portuaires ; plus tard, des plantations, des sources minières et pétrolières assureront le fonds de ce commerce<sup>1</sup>.

L'apparition de ces grandes compagnies à charte au XVII<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans l'organisation du trafic colonial. Désormais l'Etat intervient pour soutenir les puissantes sociétés par actions qui remplacèrent les associations de marchands. Il intervient aussi pour encourager des fusions entre compagnies rivales et accorder à ces compagnies à charte le monopole du commerce et des droits plus étendus dans leurs régions d'implantation.

En dehors du Portugal, l'Afrique vit au XVII<sup>e</sup> siècle l'intervention de plusieurs puissances européennes : l'Espagne, la France, l'Angleterre et même les Danois<sup>2</sup>. Chaque pays organise son marché et ses compagnies à charte et à privilèges d'Etat. La première en date, la compagnie anglaise des Indes orientales est fondée en 1600. Puis The African Company of Merchants, ensuite The Royal Company. Quelques années plus tard, en 1602, les Hollandais, créèrent leurs propres compagnies.

A la différence de la compagnie anglaise, la compagnie hollandaise est une entreprise par action, elle résulte de la fusion de plusieurs compagnies.

A l'imitation des Hollandais, Colbert crée en 1664 la compagnie des Indes orientales ; puis celle des Indes occidentales du Nord du Levant en 1670, et celles de Chine et de l'Afrique. La compagnie des Indes Orientales a un caractère public, l'Etat lui a concédé une charte, lui garantit le monopole du commerce dans l'océan Indien.

Le premier établissement fondé par la France sur les côtes africaines est l'œuvre de deux marchands marseillais : Thomas Linche et Carlin Didier ; deux autres compagnies viendront partager avec elle le trafic de la côte d'Afrique. Mais ces compagnies seront très vite invitées par Colbert à céder leurs établissements à la nouvelle compagnie des Indes occidentales constituée par ordonnance du 22 mai 1664. Elle avait obtenu parmi ces concessions le privilège exclusif du commerce d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'au Cap de Bonne Espérance.

La compagnie des Indes occidentales ayant eu, du Roi, la permission de revendre les habitations sur les côtes d'Afrique, il se forma ainsi une nouvelle compagnie sous le nom de “ Compagnie du Sénégal ”. Cette nouvelle compagnie avait pour mission d'approvisionner en esclaves les colonies françaises d'Amérique (privilège exclusif de la traite).

Les différentes compagnies anglaises, françaises, hollandaises fondées au départ pour faire le commerce des Indes , en fait la conquête des marchés orientaux a entraîné celle des

---

<sup>1</sup> GILLES Y BERTIN, 1972. *Investissement international*, p14.

<sup>2</sup> PELISSIER (R), 1967. *Les Danois en Afrique*, p 23.

établissements africains.

C'est dans cette perspective que le commerce de Guinée a été réservé à des compagnies à charte dont le capital était constitué par des actions. Elles recevaient le monopole du commerce et des droits régaliens sur les territoires occupés. D'immenses territoires furent ainsi cédés à des compagnies pour quelques mètres d'étoffe. Le tableau ci-après fait ressortir, en dépit du manque d'informations concernant certains propriétaires et le siège de certaines compagnies, quelques grandes compagnies françaises, anglaises, hollandaises implantées en Afrique pendant l'époque coloniale.

**Tableau 1: Les compagnies à privilège**

| Année de création                                                    | Propriétaires                     | Privilège ou Monopole                           | Noms                                  |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Quelques grandes compagnies françaises d'Afrique à privilèges</b> |                                   |                                                 |                                       |
| 1541                                                                 | Guillaume Houzard                 | Va de la côte de Guinée au Brésil               | La Perrine                            |
| 1626                                                                 | Marchands de Rouen                | L'exploitation du Sénégal et de la Gambie       | Compagnie Normande                    |
| 1634                                                                 | Jean Briant Larcy et ses associés | Trafic du Sierra Leone au Cap Lopez             |                                       |
| 1664                                                                 |                                   | Commerce du Cap Blanc au Cap de Bonne Espérance | Compagnie des Indes Occidentales      |
| 1684                                                                 |                                   |                                                 | Compagnie de Guinée                   |
| 1708                                                                 | Le Sieur Mustelier                |                                                 | Compagnie de Rouen                    |
| <b>Les compagnies anglaises d'Afrique à privilèges</b>               |                                   |                                                 |                                       |
| 1583                                                                 |                                   | Monopole-Commerce Sénégal – Gambie              | Huit Sénégal Adventurers              |
| 1660                                                                 |                                   |                                                 | Royal adventurers company into Africa |
| <b>La compagnie hollandaise des Indes Occidentales</b>               |                                   |                                                 |                                       |
| 1621                                                                 |                                   | Monopole de commerce pour 20 ans Indes Afrique  |                                       |

Sources : Coquery (c), 1967. La découverte de l'Afrique, pp 229, 230, 231

A côté des grandes compagnies à charte et à privilèges, se trouvaient également les comptoirs fortifiés et les factoreries.

## **1-2 Les comptoirs et les factoreries**

### **1-2-1 La mise en places des comptoirs**

La création des comptoirs avait un double but : politique (prestige) et économique (commerciale).

La politique de prestige consistait, pour l'Etat français, à ne pas se laisser distancer par les Anglais sur la côte d'Afrique. " Partout où les Anglais se montraient actifs, les Français cherchaient à prendre place à côté d'eux<sup>1</sup>.

Quant à la politique commerciale, la côte du golfe de Guinée, dont le commerce traditionnel, la traite des noirs, était en voie d'extinction, il s'agissait d'exploiter de nouvelles ressources : l'ivoire, les oléagineux. L'Etat français devait garantir la sécurité des biens et des transports par la création sur la route des Indes des comptoirs et des factoreries qu'il protégeait par sa puissance militaire.

En France, c'est l'époque de la monarchie de Juillet et du Second Empire, c'est aussi l'époque où les Français trouvent dans les oléagineux une ressource qu'ils ne soupçonnaient pas vers 1840, mais qui, en 1870, devient l'essentiel de leur commerce sur la côte d'Afrique.

En 1843 étaient fondés presque simultanément des comptoirs fortifiés appartenant à l'Etat et des factoreries commerciales privées qui devaient être à l'origine de la colonisation de plusieurs pays, notamment le Gabon.

Les positions occupées étaient destinées au ravitaillement de la flotte de guerre et seavaient de point d'appui au commerce. La flotte de guerre y trouverait les approvisionnements nécessaires pour étendre son action sur tous les océans. Les commerçants les utilisaient comme dépôts de marchandises et bases de départ pour leurs expéditions sur terre et sur mer.

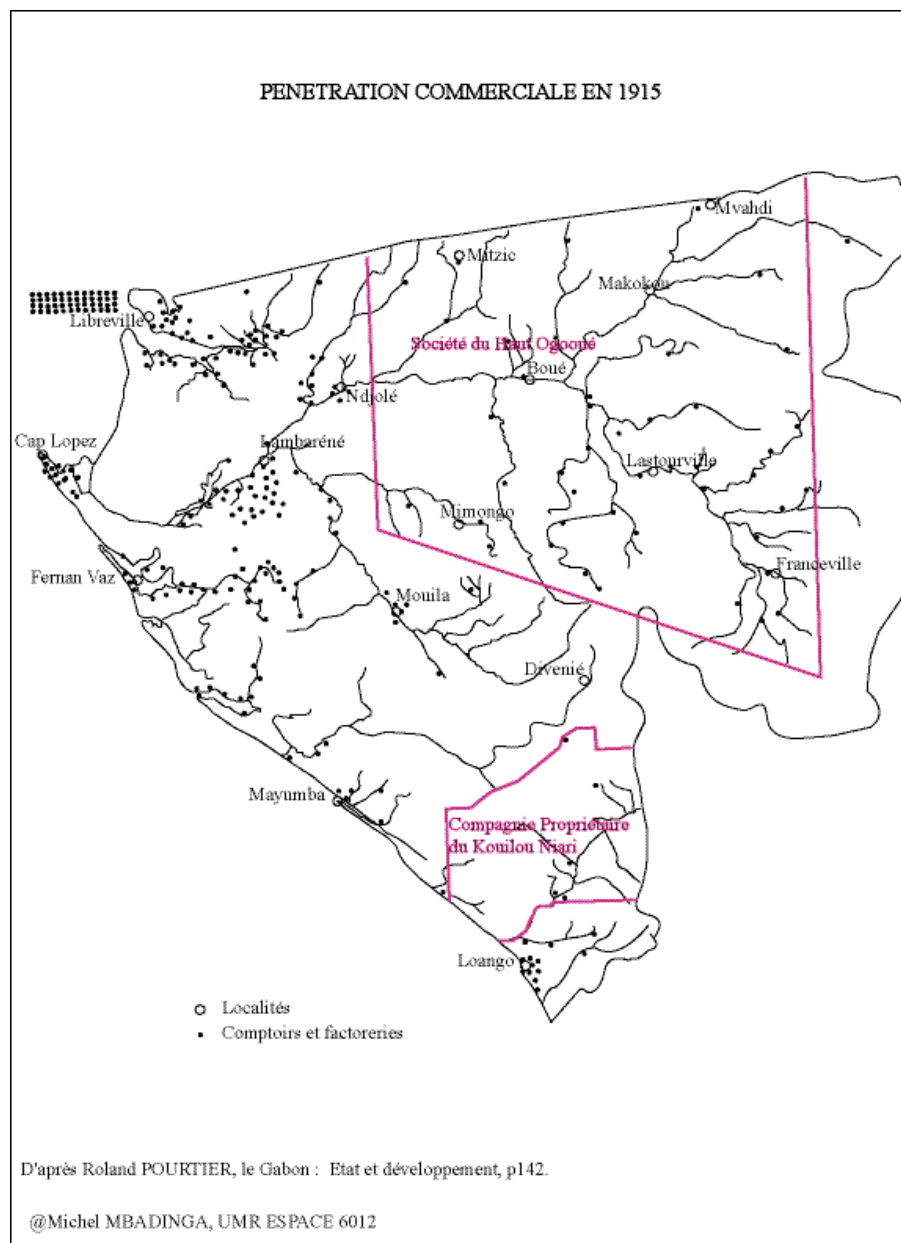
Trois comptoirs furent fondés à Ouidah au Dahomey, en Côte d'Ivoire et au Gabon. Ce choix exprimait pour ces colonies une vocation maritime et commerciale; le Gabon était à la fois point commercial et point stratégique. En 1884, l'armateur Lecour de Nantes fonde au Gabon avec trois négociants une société " La compagnie de colonisation africaine " au capital de 150 000 francs. En 1856, il y avait quatre maisons installées au Gabon, dont les plus anciennes étaient Mazurié du Havre, établi en 1852, et Pilastre représentant d'une maison de Rouen. Quelques années plus tard, ces maisons étaient dispersées sur presque tout l'ensemble du territoire, comme nous pouvons le constater sur la carte 2.

---

<sup>1</sup> SCHNAPPER (B), 1961. *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871*, p. 9.



## Carte 2

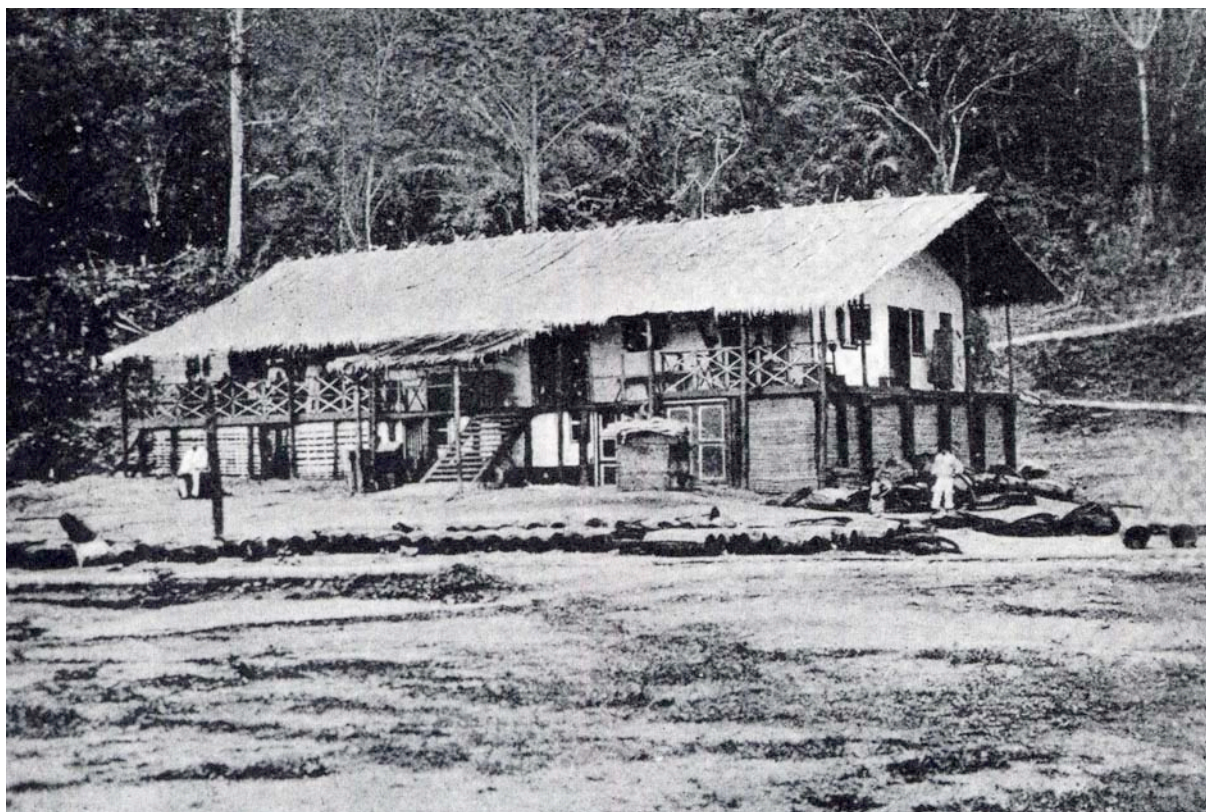


### 1-2-2 Les factoreries

La factorerie, est la boutique à tout vendre, on y retrouve un amoncellement d'articles forts divers allant de l'outillage, des boîtes de conserves, aux livres, aux médicaments et aux articles de mode. Surtout on y vendait des fusils. Avec l'alcool ces fusils constituèrent longtemps le fonds de commerce des factoreries africaines<sup>1</sup>. Demi-grossistes et intermédiaires de brousse venaient s'y approvisionner, ou y vendre les produits primaires collectés.

<sup>1</sup> CANALE (J.S.), 1964. *Afrique Noire, l'ère coloniale*.

### Illustration 1 : Factorerie au Gabon dans les années 1880



Source : POURTIER R, *Le Gabon, Etat et développement*, p 131.

Il est toutefois nécessaire de rappeler que les factoreries appartenaient aux marchands et aux hommes d'affaires alors que les comptoirs fortifiés étaient propriétés de l'Etat. La plupart de ces maisons de commerce exerçaient leur activité au Gabon. Elles étaient non seulement nombreuses, mais puissantes. La plus première de toutes était la maison anglaise d'Hatton et Cookson ; ensuite venaient la maison hambourgeoise de Karl Woermann, et la maison John Holt de Liverpool. Toutes ces maisons multipliaient des factoreries secondaires dans les rivières. Certaines d'entre elles, comme la maison John Holt, entretenaient des lignes régulières avec l'Europe.

Les maisons allemandes dominaient l'Afrique de l'Est où l'influence politique était plus exercée par l'Angleterre. Elles multipliaient leurs factoreries en Afrique occidentale et centrale notamment au Congo, au Gabon, au Cameroun et au Togo, sans éprouver le besoin d'une protection politique particulière.

La situation n'évolua que très lentement au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La traite des noirs fut progressivement remplacée par l'huile de palme, l'ivoire, le bois d'ébène. Le Gabon n'était pas gros fournisseur d'huile de palme, l'ivoire n'intéressait que très peu les commerçants français, aussi les maisons étrangères, hollandaises, allemandes,

anglaises, furent-elles mieux placées que les maisons françaises. Les rapports de force entre les commerçants de nationalité différente se faisaient sentir, plusieurs maisons françaises furent fermées.

Finalement les résultats commerciaux des comptoirs, des factoreries, s'étant avérés peu satisfaisants, l'Etat français réduisit ses subventions à ces établissements de la côte d'Or et du Gabon et modifia sa politique commerciale. Comme l'avaient fait les Anglais auparavant dans leurs comptoirs du Lagos, les marchandises étrangères pouvaient pénétrer dans les comptoirs français, mais elles furent frappées d'un droit de douane.

### **1-3 Les sociétés concessionnaires**

Les Etats de l'Europe Occidentale notamment français, allemand et belge, possédaient en Afrique équatoriale d'immenses territoires qu'ils exploitaient souvent sous forme de concessions domaniales et ce, contrairement à ce qui se passait en Afrique occidentale où quelques grandes sociétés coloniales monopolisaient le commerce.

L'Afrique équatoriale fut livrée aux grandes sociétés concessionnaires sur proposition d'Eugène Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies de 1887 à 1892. Il proposa “ de concéder pour 99 ans à de vastes sociétés les fruits de la terre, de la chasse et de la pêche, les droits de police et de justice, le privilège de lever des taxes et même de passer des traités avec les Etats voisins<sup>1</sup>. Pour parfaire ses idées, il constitue avec M. Leroy Beaulieu un véritable parti colonial au service des intérêts économiques européens<sup>2</sup>. Des organismes de propagande appelés comités coloniaux pour l'exploitation de l'Afrique française furent créés par Jules Siegfried en 1890.

Le but assigné à ces sociétés était “ la mise en valeur desdits territoires. C'est ainsi que dès 1898, l'Etat Français voulant équilibrer le budget des colonies, notamment celui du Congo, abandonne aux hommes d'affaires une partie du territoire Congolais ”. Leur mise en valeur eut exigé des investissements considérables en hommes, en argent, en travaux d'infrastructure de toute sorte : piste, voies ferrées, aménagements fluviaux. L'Etat recula, il préféra partager entre 1898 et 1900 le monopole et les charges de cette exploitation entre quarante vastes sociétés concessionnaires<sup>3</sup>, contrairement au Kamerun où deux grandes

---

<sup>1</sup> COQUERY (C), Op. Cit. p. 69.

<sup>2</sup> BEAULIEU (L), 1892. *Les compagnies coloniales et les droits à leur conférer*. Bulletin du Comité de l'Afrique française, p 14-17.

<sup>3</sup> COQUERY(V), Op. Cit., p 75.

sociétés allemandes se partageaient le territoire<sup>2</sup>. La carte ci-après fait ressortir de manière significative les localisations de ces différentes concessions en 1900.

### Carte 3 : Les concessions en 1900



#### LES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES

SHO : Société du Haut-Ogooué  
 SFN : Société des Factoreries de Ndjolé  
 CONG : Compagnie de l'Ogooué N'Gounié  
 CGFV : Compagnie Générale du Feman Vaz  
 SSC : Société du Sette Cama  
 CFCO : Société Française du Congo Occidental  
 CLB : Compagnie du Littoral Baviérien  
 CHNG : Compagnie de Haute N'Gounié  
 CPKN : Compagnie Propriétaire du Kouilou Niari

D'après SURET CANALE, Afrique Noire, l'ère coloniale

@Michel MBADINGA, UMR ESPACE 6012

<sup>2</sup> LEUNKEU Frédéric, 1976. *Les grandes entreprises en Afrique, Essai sur les relations entre les entreprises et les nouveaux Etats indépendants*. Thèse de doctorat en Economie et Administration des entreprises, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, p 68-69 : La première obtient le 16 janvier 1899 une concession de 9 000 000 d'hectares dans le bassin supérieur de la Sangha (GESLLSCHAFFE SUD KAMERUN), au capital de 2 000 000 de marks. La deuxième, constituée, le 31 juillet 1899, a acquis des territoires situés au nord-ouest (GESLLSCHAFFE NORD WEST KAMERUN), de 8 000 km<sup>2</sup>. La concession du sud Kamerun était accordée à perpétuité pour l'exploitation du caoutchouc sans aucune obligation de contrepartie. Le nord-ouest dut par contre s'engager à consacrer 100 000 marks à l'exploitation du Tchad, construire des routes, des canaux, des chemins de fer, et à établir des comptoirs et des plantations. Mais ces deux sociétés avaient acheté tous les comptoirs et factoreries précédemment établis sur leurs concessions, ce qui avait porté à plus de 30 le nombre de leurs établissements.

### **1-3-1 Les conditions d'octroi des concessions**

L'octroi des concessions, de 100 000 hectares et plus, était réglementé par un arrêté<sup>1</sup>, qui définissait également les attributs et les différences existant entre un terrain urbain et un terrain rural. Les terrains urbains, n'étaient concédés qu'à titre onéreux par voie d'adjudication publique et suivant un cahier de charges :

- le paiement du lot au comptant pour un quart, le reste dans un délai de 10 ans, les sommes dues étant grevées d'un intérêt;
- la mise en valeur du lot devait habituellement être effective au bout de trois ans. L'acheteur pouvait, sur simple demande, obtenir la pleine propriété du terrain;
- en dehors du périmètre des villes, des concessions destinées à des installations financières pouvaient être accordées de gré à gré.

Les terrains ruraux étaient ceux situés en dehors des centres limités et des centres en voie de formation. Ils étaient destinés aux exploitations agricoles ou industrielles. Mais l'octroi d'une concession était synonyme d'avantages, mais aussi d'obligations.

#### **1-3-1-1 Les avantages accordés aux concessions**

Les concessionnaires avaient un quasi-monopole qui n'était pas seulement commercial. Ils pouvaient également se livrer sur le territoire concédé à l'exploitation agricole, forestière, industrielle du sol et du sous-sol. La durée de ladite concession était de 30 ans. A l'expiration de celle-ci, tous les territoires concédés ne revenaient pas à l'Etat, certains restaient en pleine propriété aux compagnies ou à leurs ayants droit, dans le cas où ces dernières remplissaient au moins trois conditions :

- les terres devaient être occupées au moins sur un dixième de leur surface par des constructions;
- elles devaient être plantées sur un vingtième de leur surface en cultures riches, telles que le café, le cacao, ou le caoutchouc;
- la domestication de l'éléphant donnait également lieu à l'attribution en toute propriété des terres choisies par le concessionnaire, à raison de 100 hectares par tête d'éléphant.

---

<sup>1</sup> L'arrêté du 13 septembre 1926, du journal officiel de l'Afrique Equatoriale française du 15 octobre 1928. Le texte établit une distinction entre les différents terrains. Les terrains faisant l'objet d'une concession, devraient-ils être urbains ou ruraux? Et quelle différence existe-il entre ces derniers?

### **1-3-1-2 Les obligations et les charges financières**

La propriété de la concession octroyée devenait définitive que si les concessionnaires avaient créé une société anonyme, solidement responsable. Les parts bénéficiaires restaient nominatives tant qu'il n'avait pas été fait au moins deux répartitions annuelles consécutives. En outre, la société ne pouvait émettre des obligations pour une somme supérieure au double du montant du capital des actions.

De plus, la gestion financière devait être approuvée par un délégué du Ministre des colonies, qui devait être convoqué à toutes les assemblées des actionnaires, trois mois avant la date de la réunion de ces assemblées. A partir de la sixième année de la concession, tous les agents non indigènes de la société dans la colonie, devaient être français.

A toutes ces obligations s'ajoutaient des charges financières. Celles-ci reposaient sur le versement de :

- un cautionnement proportionnel à l'importance de la concession et au capital de la société;
- des redevances fixes annuelles proportionnelles aux superficies concédées, ces redevances n'étaient dues complètement qu'à partir de la onzième année; elles étaient réduites d'un tiers les cinq premières années ;
- la société devait payer 15% de son bénéfice à l'Etat français;
- chaque concessionnaire était tenu de concourir, pour une somme fixée par décret, à l'établissement des postes de douane rendus nécessaires.

### **1-3-2 La Société du Haut Ogooué (SHO), un exemple d'économie commerciale**

A la différence de certaines concessions, telles la compagnie des frères Tréchet ou même de la Compagnie Forestière, la SHO fut toujours une affaire commerciale plutôt qu'une entreprise de récolte de produits. Contrairement à la plupart des autres concessions, ses importations de marchandises ont été généralement supérieures à ses exportations. Les ressources étaient d'ailleurs inexistantes sur l'ensemble de son territoire, et elle ne fit aucun effort pour les développer, les tonnages exportés restaient très limités. Hostile à l'expansion du numéraire, elle se contenta, dans un premier temps, de rafler celui qui était introduit par l'administration sous forme de salaires, puis celui qu'assura aux villageois la vente de leurs premiers essais de plantation (un peu de palmistes, mais surtout cacao et café), à l'exemple du tableau suivant qui retrace les exportations de la société entre 1910 et 1911.

**Tableau 2 : Exportations de la SHO (en tonnes)**

|                   | 1910  | 1911  |
|-------------------|-------|-------|
| <b>Ivoire</b>     | 6,1   | 2,8   |
| <b>Caoutchouc</b> | 157,5 | 123,7 |
| <b>Cacao</b>      | 11,3  | 2,8   |
| <b>Ébène</b>      | 123   | 121   |
| <b>Okoumé</b>     | 1 000 | 1075  |
| <b>Acajou</b>     | 24    | 0     |

Source: COQUERY VIDROVITCH: Le Congo au temps des compagnies concessionnaires, 1898-1930, p380.

### **1-3-2-1 Une affaire commerciale bien organisée sur le terrain**

Antérieure au système concessionnaire proprement dit, la SHO s'était vu garantir expressément son monopole commercial. Entrée en exploitation en 1897, elle déclarait en 1902, trente-huit factoreries, dont dix-sept hors concession, sur le bas Ogooué, dans la région des lacs, au Cap Lopez ou autour de Libreville. Les vingt et un postes de la concession étaient exclusivement fixés le long du fleuve, depuis l'île d'Alembé jusqu'à Franceville, de préférence au débouché des affluents permettant de gagner l'arrière-pays. Leur nombre progressa passant à 28 en 1912 (dont 13 tenus par des Européens), à 43 en 1920, sans compter les traitants qui opéraient dans « l'hinterland ». A cette époque, les factoreries avaient essaimé un peu partout le long des rivières — Ngounié, Ikoï, Lolo, Ivindo, etc.

La Société employait un personnel relativement considérable : une quarantaine d'Européens en 1908, et à 61 trois ans plus tard. Les employés, munis d'un livret d'instructions détaillées, étaient bien tenus en main. Le directeur en Afrique recevait 6 000 F d'appointements annuels, plus une commission de 1% sur le produit net en Europe. Les agents subalternes furent toujours médiocrement rémunérés; ils ne recevaient encore, en 1920, que 2000 F par an, pour un engagement de trois années consécutives. L'ensemble était hiérarchisé : « Cette discipline était si bien observée que, dans un coin perdu de ce pays, deux agents de la société d'un rang commercial inégal ne se causaient guère que pour les questions de service. »

La concession était divisée en « cercles » commerciaux fractionnés en subdivisions. La Société possédait ses gardes armés (d'anciens miliciens du Gouvernement pour la plupart), chargés de la police des convois et de la surveillance des magasins. La « justice de paix » était confiée aux agents qui réglaient les palabres et percevaient à cette occasion, l'impôt coutumier; enfin un « service de renseignements » tenait le personnel en haleine. Habiles, au courant des mœurs et des dialectes locaux, les premiers agents prirent vite de l'autorité et

développèrent autour des factoreries leur prestige personnel au profit de la Société. Habités à exercer un commandement sans partage, ils se faisaient obéir en réglant les différends entre villages par d'habiles cadeaux aux chefs, ou la menace terrifiante du lointain « Commandant ». Leur vie était dure<sup>1</sup>. En fait, les chefs se disputaient dans leur village l'installation d'un traitant pourvoyeur de marchandises. Mais ils devaient pour ce faire, s'engager à fournir chaque mois un certain nombre de porteurs chargés d'évacuer l'ivoire et le caoutchouc. Un refus entraînait la visite du Blanc accompagné de quelques miliciens, prêts à agir, par persuasion ou menace, et jamais à l'abri d'une embuscade.

Les conditions n'avaient guère changé après la guerre : vers 1922, l'agent WERLY, en poste sur l'Ivindo, assurait le transit de tout le ravitaillement vers Lastourville, Koula-Moutou et Franceville, et surveillait ses traitants dans un rayon de quinze jours de marche. Au-delà de la Mouniangué (traversée à la nage), il intervint à son corps défendant dans le règlement d'une palabre, pour lequel il reçut en remerciement quatre pointes d'ivoire.

L'agent européen détenait les marchandises d'échange dont il était responsable vis-à-vis de la Société. C'étaient surtout des fusils et de la poudre (jusqu'en 1909, date de leur interdiction définitive), puis des tissus, de la mercerie, bimboloterie, quincaillerie, sel, tabac et conserves. La Société s'enorgueillissait d'avoir interdit sur sa concession l'introduction des alcools de traite qu'elle utilisait seulement dans les zones où régnait la libre concurrence. L'Européen faisait à chaque traitant une avance fixe en marchandises, en moyenne de 200 F. Le traitant devait justifier de leur usage. Lorsqu'il revenait à la factorerie avec, par exemple, pour 150 F de caoutchouc, l'agent le lui remplaçait par la même valeur en marchandises, de façon à lui assurer toujours le même crédit.

Au moment des inventaires, en principe deux fois par an, le traitant venait présenter son stock à la factorerie. Il était, en outre, contrôlé à l'occasion des tournées de l'Européen. Théoriquement, aucune avance n'était faite en argent, sauf si un villageois désirait expressément être payé en numéraire, qu'il restituait généralement presque aussitôt à la boutique.

Les traitants, pour un tiers des Gabonais de Libreville, pour un tiers des Galoa et, pour le reste, d'appartenances diverses, étaient engagés pour six mois ou un an et recevaient un salaire mensuel fixe de 15 à 20 F (certains atteignirent exceptionnellement 100 F), plus une

---

<sup>1</sup> COQUERY (V.), Op cit : E. « Quéri, administrateur en chef nommé en 1907 à la factorerie du haut Ikoï, dans la montagne, à neuf jours de marche de la Ngounié, partit rejoindre son poste à pied, escorté de 30 porteurs loango. Rarement ravitaillé, il vécut plusieurs mois dans un isolement complet, dans une case rudimentaire qu'il quittait fréquemment pour parcourir les pistes forestières, occupé à diriger ses traitants, organiser ses caravanes et peser le caoutchouc, au sein de populations Cimba et Ishogo peu hospitalières. Installé durant plus de deux mois dans la succursale de Mitellé, petit village N'Powé situé à cinq jours d'Okama sur la rivière Lolo, il fut mêlé à de sérieuses palabres opposant les M'Powé à leurs rivaux Akalai »



indemnité de 15 F pour la ration journalière, le tout payable en argent. Jusqu'à la guerre au moins, l'usage imposé des neptunes, donnés en paiement pour une valeur de 1,50 F mais récupérés contre seulement 50 centimes en marchandises, paralysa tout progrès.

Pour ses opérations commerciales, la Société se contentait de tout l'argent mis en circulation par l'Administration (soldes du personnel, salaires des porteurs, payeurs, etc.). Elle se trouva rarement dans la nécessité de faire monter des fonds pour alimenter ses factoreries, et son encaisse en Afrique était insignifiante, surtout avant la guerre, époque à laquelle elle s'obstinait à refuser l'introduction du numéraire. Au contraire, chaque fois que le gérant d'une factorerie se trouvait disposer d'une somme supérieure à l'encaisse fixée par la Société, il renvoyait le surplus dans une autre gérance ou en France.

Les conditions d'emploi étaient sévères. La Société pratiquait, à l'égard de ses traitants, la compensation sur leur salaire des risques provenant du commerce; à l'égard de ses miliciens, l'amende, la prison ou le retrait de 2 francs par cartouche gaspillée; à l'égard des travailleurs des factoreries, des retenues de salaire ou de ration, des amendes, des imputations injustifiées qui ne représentaient parfois aucun versement réel de marchandises; à l'égard des porteurs et des payeurs, tardivement payés en nature seulement, la suspension de salaire pour tout dépassement de la durée préalablement fixée à l'accomplissement des voyages; à l'égard des ouvriers employés sur les chantiers, une discipline très dure, des taux de ration insuffisants; enfin, à l'égard de tous, des mesures arbitraires, telles que le prélèvement des frais d'établissement du contrat, le maintien autoritaire au-delà de l'engagement, le paiement en marchandises malgré la stipulation contraire, et la retenue du salaire pendant la durée du travail.

On comprend, dès lors, l'hostilité de la Société à l'intervention coloniale. Elle manifesta la volonté bien arrêtée de ne pas voir s'installer chez elle l'Administration, avec ses postes de surveillance en nombre insuffisant, donc gênés et inutiles. Les relations entre les agents de la Société et les fonctionnaires furent, le plus souvent, empreints d'aigreur. En 1907 par exemple, la SHO opposa une fin de non-recevoir au programme d'occupation du bassin de l'Ivindo et de la N'Voum, menaçant, si l'Administration persistait à vouloir réquisitionner certains des Loango engagés aux travaux de la route, de suspendre le chantier et de renvoyer le personnel européen en France. L'expédition militaire fut paralysée pendant longtemps par le manque de porteurs. La Société craignait surtout la présence d'un fort effectif de tirailleurs, touchant régulièrement leur solde, qui par leurs achats aux villageois perturberaient les tarifs. Elle s'était, en effet, toujours efforcée de fermer la concession aux tiers. Elle se refusait à admettre l'existence de réserves, et interdisait aux Africains de se livrer à des transactions

avec d'autres qu'elle-même. C'est pourquoi elle s'ingéniait à empêcher le contact entre les gens du haut fleuve et Ndjolé, où ils auraient pu constater qu'elle n'était pas la seule puissance. Les Okandai, Adouma et Fang qui descendaient étaient tenus de décharger leurs pirogues en amont de l'île d'Alembé et de tout vendre à la Société. Le transbordement des marchandises et des produits vers l'aval était strictement réglementé.

Pour la même raison, la SHO s'assura le monopole des transports administratifs et militaires. Elle disposait, pour ce faire, d'un matériel assez régulièrement entretenu. En 1893, elle avait reçu de la Société Daumas et Compagnie trois vapeurs, plusieurs cotres, et les pirogues nécessaires à son trafic sur l'Ogooué. En 1902, elle augmenta sa flottille d'une nouvelle chaloupe, en 1909 de deux canots automobiles assurant le service de Ndjolé à Alembé. L'année suivante elle entreprit d'installer deux vapeurs sur le haut Ogooué et le haut Ivindo, en amont des rapides. Mais le Makina mit plusieurs mois pour monter de Ndjolé à Booué et finit par arriver à destination fort endommagé. Il fit naufrage l'année suivante. L'expérience fut reprise seulement en 1929 : le nouveau Makina franchit les chutes par voie de terre, porté par plus de 300 hommes. La Société installa également un vapeur sur la Ngounié. Après la guerre, elle ajouta un remorqueur (150 CV), une chaloupe et deux chalands de 75 tonnes chacun. Mais le nombre des transbordements l'impraticabilité des pistes et le manque de porteurs rendirent toujours les communications aléatoires et surtout très coûteuses. De Ndjolé à Franceville, la SHO exigeait, en 1910, 2 200 F pour transporter une tonne de marchandises. Au-delà une charge à dos d'homme pour Lékélé sur le haut Alima coûtait 11 F (soit environ 440 F la tonne).

Cette politique d'isolement économique se fit aux dépens du développement de la concession. Les investissements sur place (terrains, matériel fluvial, etc.) furent modérés. Passés de 140 000 à 1 400 000 frs entre 1897 et 1900, ils se contentèrent ensuite d'un accroissement annuel régulier de l'ordre de 200 000 frs, stoppé net à partir de 1909-1910 (maximum de 3,7 à 3,8 millions de francs, dont 2,5 étaient amortis à la veille de la guerre, soit l'équivalent du capital appelé à cette date). Le « compte concession » proprement dit s'élevait en 1912 à 832 000 F. Aucun frais n'y fut ajouté par la suite. Il est vrai que les dépenses afférentes aux travaux publics n'y étaient pas incluses. Mais sur 1,8 million, chiffre maximum inscrit à cet effet en 1910, 1,5 million affecté à la construction de la piste Alembé-Booué fut remboursé par la colonie sous forme de dégrèvements des droits de sortie. Cette route, de cent kilomètres à peine - qui commençait dans une île, reprenait sur la rive gauche du fleuve puis, après quelques kilomètres, continuait sur la rive droite sans que la traversée fût assurée autrement que par pirogues, et s'enfonçait dans l'intérieur pour revenir enfin au fleuve et s'arrêter

brusquement en pleine brousse, loin de tout centre, à la hauteur de Lélédi - ne fut jamais utilisée.

La seule réalisation efficace de la Société fut, en 1901, celle d'un monorail Decauville de 35 km de long, assurant la traversée de l'île d'Alembé. Mais les premières pistes, prévues seulement à partir de 1910, furent entreprises par l'Administration coloniale par le recours aux prestataires.

Dans ces conditions, les rapports d'inspection concluaient, dès avant la guerre, à l'absence de la moindre tentative de mise en valeur de l'immense territoire dévolu à la Société. Cette impression ne fit que s'accroître par la suite, surtout dans la partie orientale de la concession, très défavorisée par sa situation excentrique : l'évacuation des produits de Lastourville, Franceville et Okondja, centralisés à Lékéï puis à Lékéti sur le haut Alima, continuait de dépendre du portage batéké, long et précaire.

La zone de Franceville fut abandonnée malgré l'apparition, à l'expiration du décret de concession (en 1923), de nouvelles maisons de commerce, la SEA (Société d'Entreprises Africaines) et la CEFA (Compagnie d'Exploitations Forestières Africaines).

L'essor de la SHO en Afrique occidentale explique son désintérêt progressif de l'exploitation concessionnaire proprement dite, devenue caduque plus tôt que les autres puisque la convention d'origine remontait à 1893. Mais, à l'exemple des autres Sociétés congolaises, la SHO ne tira pas profit de cette situation pour s'assurer de substantielles compensations territoriales. L'avis portant « à la connaissance du public qu'à partir du 17 novembre 1924 les territoires anciennement concédés à la SHO seront ouverts au commerce et à la colonisation » lui réservait néanmoins le mérite d'une réserve de 700 000 ha, limitée par l'Offoué, la Lolo, le Sébé et l'Ogooué, sur laquelle elle gardait la liberté de choisir les 400 000 ha prévus par l'Avenant de 1897. L'affaire fit long feu. En 1930, la SHO se fit reconnaître, outre une indemnité de 350 000 F, un lot urbain d'un hectare à Pointe-Noire, deux lots forestiers de 5 000 ha chacun près du littoral, plus le droit de choisir 25 000 ha au Gabon, dont 10 000 sans clause géographique restrictive et 15 000 à l'intérieur de l'ancienne concession.

### **1-3-2-2 L'essor commercial de la société**

Les opérations commerciales de la SHO connurent, après la guerre, une progression remarquable. C'est que, tout en abandonnant progressivement l'exploitation de sa concession, elle avait compris la nécessité d'opérer une énergique reconversion.

Dès le début du siècle, la société avait eu le souci d'investir hors concession. Elle songeait alors à des expériences de plantation. En 1868, elle participa à la société Agricole de Batah qui venait d'obtenir 730 ha à Campo. Mais, en 1900, la Société entra en liquidation à la suite de la constitution de la colonie espagnole du Rio Muni. La SHO suscita alors la Société Agricole de Nkogo, destinée à planter en cacaoyers une concession de 250 ha (48 000 pieds) à laquelle s'ajoutèrent ensuite les plantations de Manguegue (46 000 pieds), Mimba-Bekoué (25 000 pieds) et Samba (Ngounié).

La Société, constamment déficitaire, fut finalement reprise par la SHO en 1921. La dernière tentative au Gabon fut celle de la Société Gabonaise d'Entreprises et de Transports, constituée en 1909 pour tirer parti du projet avorté de chemin de fer Ogooué-Ivindo et, accessoirement, pour encourager l'exploitation des bois sur le bas Ogooué par l'installation d'une scierie au Cap Lopez. Mais c'est au lendemain de la guerre que la SHO entreprit de moderniser son entreprise. En effet, une Assemblée extraordinaire prorogea en 1919 la Société pour 90 ans, et modifia ses statuts pour l'adapter à une extension nouvelle de ses activités : dorénavant, elle ne se livrerait plus seulement à l'exploitation commerciale, industrielle et agricole de la concession du Haut-Ogooué mais, au Gabon et ailleurs, à « l'étude, la mise en valeur, la négociation et l'exploitation de toutes affaires ou entreprises agricoles, commerciales, industrielles, financières, forestières, minières, immobilières mobilières, maritimes, de travaux publics, de magasins généraux, de transports, d'importations et d'exportations [...], l'exploitation de toutes voies de communication [...], la création, l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux [...], le commerce de tous produits ». En somme la SHO, parce qu'elle sortit d'emblée du champ limité de l'Afrique équatoriale, réussit la mutation que la Compagnie forestière s'était vainement efforcée d'opérer quinze années durant.

Ce fut le mérite du successeur de Médard Béraud (mort en 1903), Antoine-Octave Barré, commandant du génie en retraite, qui de 1904 à sa mort, en 1926, fut le maître impérieux de la Société. Son autorité était absolue et indiscutée. Pour certaines questions - notamment les achats de marchandises et l'établissement du bilan - il n'admettait l'immixtion d'aucun de ses collègues. Il réglait directement les problèmes avec les chefs de service et prenait toutes les décisions. Mais, malgré la modestie de l'affaire à son origine, il comprit l'intérêt de la transformer et n'hésita pas à y mettre le prix.

Les banques soutinrent l'évolution. Depuis le début du siècle, la SHO avait été suivie par la Société française de reports et dépôts, qui lui avait évité de souffrir de la liquidation, en 1912, de sa banque d'origine, Henrotte et Muller (où elle ne perdit que 20 000 F bien que la

banque eût alors détenu 1 092 actions sur 6 000). Pour contrebalancer l'impression fâcheuse laissée par cette faillite, le président Muller fut alors remplacé par une haute personnalité du monde de la finance A. Denfert-Rochereau, administrateur de la Société française de reports et dépôts et de nombreuses autres entreprises.

Après la guerre intervinrent la Compagnie algérienne et surtout la banque Mirabaud, représentée au conseil par J. Boissonas. De 1920 à 1925, les capitaux furent successivement portés de 5 à 8, 16, 20, puis 40 millions. A cet essor correspondit l'entrée progressive au Conseil d'administration de représentants d'autres Sociétés avec lesquelles la SHO resta dès lors en relations commerciales ou bancaires<sup>1</sup>. La solidité relative de l'entreprise lui permit de conserver, à côté de son soutien bancaire, la fidélité de ses fondateurs. Le tout fut renforcé par une masse importante de petits actionnaires. Jusqu'à la fin, la SHO conserva ce double caractère de négoce et de placement. Depuis 1897, les banques l'avaient régulièrement soutenue, en assurant chaque fois près du tiers des augmentations de capital. Mais le tournant décisif fut prit en 1920. Les gros porteurs assurèrent alors la moitié de la souscription (44 % en janvier, 50 % en décembre). A l'issue de la dernière augmentation de capital de la période (1925), la banque Mirabaud possédait, sur un total de 160 000 actions de 250 F, 19 332 actions (plus Enjalbert 2 533 actions, d'Eichtal 2 551 actions et Paccard et Compagnie 704 actions), la Banque de l'Union Parisienne 6 836 actions, Denfert-Rochereau (Société de reports et dépôts) 3 574 actions, la C16 Algérienne 4 020 actions, la Société de Crédit Industriel et Commercial 1 699 actions, et la Société de Banque Suisse (Neuchâtel) 1 437 actions. Au total, les grandes banques de l'affaire détenaient à peine plus de 40 000 actions, soit seulement un quart du capital social. Le reste continuait de se répartir entre plusieurs centaines de personnes.

Le bloc initial des commerçants et armateurs avait doublé (de 35 à 70 environ). Mais, à partir de 1920, ils prirent une part mineure aux augmentations de capital (6 à 7 % des actions nouvelles), preuve que les entreprises mercantiles du début du siècle, alors capables de fructifier sans mettre en œuvre des moyens financiers importants, étaient dorénavant supplantées par des puissances bancaires enfin susceptibles d'investir. Les « rentiers » et « propriétaires » avaient fait une apparition massive (3 à 400 personnes), de même que les professions libérales (plus de cent actionnaires), tandis que les petits employés de la firme (dactylos, commis, etc.) restaient fidèles à une maison dont la gestion prudente et la

---

<sup>1</sup> En 1920 Coquerele, administrateur de la Société Anonyme de Gérance et d'Armement; en 1923 R. Seyng, gérant des Établissements Koechlin, actifs au Dahomey, en 1926 Chabrieres, de la Maison Chabrières, Morel et Compagnie, en 1930 Raoul Duval, de la Maison E. Raoul-Duval et Compagnie.

rentabilité régulière inspiraient confiance. On le vit bien en 1924, année où la masse des petits actionnaires (près de 92 % du total) fournit plus des trois quarts de l'augmentation de capital : pour le public, la crise de 1921-1922 était résorbée et le boom des années 1925-1926 s'amorçait. Le changement définitif d'orientation s'affirma cependant l'année suivante. L'augmentation brutale du capital (qui doubla de 20 à 40 millions) fut presque entièrement assurée par les banques (11 actionnaires seulement couvrirent plus du tiers de l'appel) : l'affaire était en voie d'abandonner définitivement le caractère familial, non dénué de paternalisme, dont elle s'était enorgueillie jusqu'alors; l'esprit s'en maintint cependant et marqua jusqu'à une date récente les traditions de la maison.

Dès cette époque, l'élan était donné. Les premiers efforts de la Société portèrent, en 1919, sur le Cameroun et le Sénégal. Des comptoirs furent créés à Douala et à Saint-Louis. L'année suivante, la première augmentation de capital permit de lancer une affaire d'élevage de porcs au Maroc, et surtout d'armer un cargo, puis un second en 1923, pour l'exploitation desquels une agence maritime fut créée à Dakar. En 1921, la SHO s'installa au cœur du Soudan, à Tombouctou et à Niamfunké. Fin 1923, elle acquit au Dahomey et au Togo les établissements de la Compagnie Générale Française pour le Commerce et l'Industrie.

Malgré un effort entravé par de graves inondations au Sénégal en 1924, puis l'année suivante par la liquidation de l'élevage marocain, elle représentait dès lors une entreprise diversifiée, intéressée à la fois aux arachides du Sénégal, aux palmistes du Dahomey, au caoutchouc de plantation et au cacao du Cameroun, et aux bois du Gabon où elle avait édifié un immeuble (à Port-Gentil).

La Société s'entendit, d'autre part, avec la CFAO, la SCOA et la Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique pour créer la Société Palme, avec pour objet l'achat et la vente de l'huile et la régularisation des cours. Soucieuse de ne pas se laisser entraîner par la spéculation sur les produits favorisés par les hausses brutales des années 1925-1926, elle géra son exploitation avec prudence, portant toujours l'accent sur les opérations commerciales proprement dites. Ses importations en Afrique furent régulièrement très supérieures à ses exportations - fait que traduit la confrontation de la valeur des marchandises et des produits en stock ou en cours de route.

Au total, la Société du Haut-Ogooué fut probablement la plus stable des entreprises du Congo. Durant toute son existence, elle resta fidèle à une gestion régulière, qui se traduisit par la stabilité du ratio immobilisations/actif, malgré la progression rapide (en francs courants) des deux termes après la guerre. Relativement lourde, la part des immobilisations (de 35 à 45 % jusqu'à la guerre) traduisait un certain souci d'équilibre qui permit à la Société de se

maintenir remarquablement durant la période difficile 1911-1918. Le pourcentage ne s'abaissa qu'exceptionnellement à moins de 30 %, au moment le plus fort de la prospérité commerciale, 1924-1927, tel que cela s'observe sur le tableau suivant.

**Tableau 3 : Immobilisations de la S H O**

| Années | Actifs | Immobilisations en Afrique | Im/Actifs(%) |
|--------|--------|----------------------------|--------------|
| 1897   | 3,3    | 0,14                       | 4,2          |
| 1898   | 3,5    | 0,21                       | 6            |
| 1899   | -      | -                          | -            |
| 1900   | 4,1    | 1,4                        | 34,1         |
| 1901   | 4,9    | 1,6                        | 32,6         |
| 1902   | 5,1    | 1,8                        | 35,2         |
| 1903   | 5,5    | 2                          | 36           |
| 1904   | 5,9    | 2,4                        | 40,6         |
| 1905   | 6,6    | 2,58                       | 39           |
| 1906   | 7,4    | 2,77                       | 37,4         |
| 1907   | 7,6    | 3,1                        | 40,7         |
| 1908   | 7,8    | 3,4                        | 43,5         |
| 1909   | 8      | 3,7                        | 46,2         |
| 1910   | 8,5    | 3,8                        | 44,7         |
| 1911   | 8,7    | 3,8                        | 43,6         |
| 1912   | 8,9    | 3,9                        | 43,8         |
| 1913   | 8,6    | 3,85                       | 44,7         |
| 1914   | 8,6    | 3,76                       | 43,7         |
| 1915   | 8,8    | 3,86                       | 43,8         |
| 1916   | 9,1    | 3,9                        | 42,8         |
| 1917   | 11     | 3,9                        | 35,4         |
| 1918   | -      | -                          | -            |
| 1919   | 13,6   | 4                          | 29,4         |
| 1920   | 22,5   | 6,1                        | 27,1         |
| 1921   | 23,1   | 8,7                        | 37,6         |
| 1922   | 24,2   | 9,4                        | 38,8         |
| 1923   | 33,2   | 9,9                        | 29,8         |
| 1924   | 53,9   | 12,3                       | 22,8         |
| 1925   | 63,4   | 14,2                       | 22,3         |
| 1926   | 78,6   | 15,6                       | 19,8         |
| 1927   | 75,3   | 19,1                       | 25,3         |
| 1928   | 75,8   | 21,3                       | 28,1         |
| 1929   | 77,7   | 23,9                       | 30,7         |
| 1930   | 86,2   | 22,8                       | 26,4         |

Source: COQUERY V : LE CONGO au temps des compagnies concessionnaires, 1898-1930, p 397.

Ainsi, jusqu'à la grande crise, la Société ne connut que très exceptionnellement des exercices déficitaires (en 1901 et en 1913). Ses bénéfices d'exploitation, tributaires avant guerre des crises du caoutchouc (1901, 1907 et 1911/1914), furent raisonnables tout en restant modérés. Ses taux de profit se maintinrent à un niveau avantageux, même s'ils ne connurent pas de « pointes » comparables à celles de la compagnie des Sultanats.

La SHO, sans distribuer de dividendes exagérés, assurait donc à ses actionnaires des revenus assez réguliers. Mais, malgré l'ampleur de ses activités extra-congolaises après 1920,

ils n'atteignirent jamais plus les taux-records connus en 1910-1912 (40 F par action). C'est que la Société assumait difficilement sa croissance trop rapide, et que l'aspect exclusivement mercantile de ses activités la rendit très sensible, après guerre, aux fluctuations de la valeur du franc. Aussi fut-elle une des premières atteintes par la grande crise. Dès 1928, les séquelles de la survalorisation des produits en Afrique durant les années précédentes ne lui permirent pas d'éponger la baisse des cours de réalisation en Europe. Les pertes, de plus de deux millions, s'accrurent rapidement jusqu'en 1935 (25 millions). La Société évita seulement la liquidation, après une réévaluation des pertes qui passèrent de 25 à 38 millions, par une vigoureuse réorganisation entreprise à partir de juin 1936 sous l'impulsion de son nouveau directeur général, Luc Durand-Réville, dont le premier acte fut de réduire le capital de 40 à 5 millions<sup>1</sup>.

Après une phase de récupération freinée par la seconde guerre mondiale, le redressement de la SHO fut spectaculaire et, depuis, sa progression fut régulière jusqu'à son absorption récente (1964) par une des plus puissantes firmes commerciales de l'Afrique de l'Ouest, la Compagnie Optorg.

En définitive, la SHO fut la seule société concessionnaire qui réussit à s'intégrer à l'économie moderne de traite. Mais elle le fit au prix d'une quasi-abandon de son champ primitif d'activités. Tout se passait comme si l'Afrique équatoriale - par son manque d'hommes, le retard de leurs besoins, la pénurie de l'infrastructure et l'inorganisation de l'espace économique qui se conjuguèrent pour entraver le développement d'un marché cohérent - s'était définitivement avérée inapte à engendrer, à elle seule, une mutation de cette envergure, du moins jusqu'à la découverte et l'exploitation récentes des richesses minérales.

### **1-3-3 Peut-on parler d'un échec des sociétés concessionnaires ?**

Lorsque, en 1898, l'Etat français abandonne aux mains des hommes d'affaires la majeure partie du territoire du Congo, c'était avec l'intention que ces derniers feraient à sa place les investissements nécessaires, pour plusieurs raisons liées notamment à leur système d'exploitation<sup>2</sup>, ils se contentèrent de tirer dans un court laps de temps le maximum de bénéfices<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Luc DURAND-RÉVILLE, entré au Conseil d'administration comme administrateur-directeur général sous la présidence de Jean BOISSONAS, devint Président Directeur Général à partir de 1940.

<sup>2</sup> Le système concessionnaire visait essentiellement le développement des cultures commerciales. Le territoire ainsi concédé était généralement divisé en 4 parties: 90% des terres étaient réservées à la production des cultures commerciales, destinées à l'exportation: cacao, café, caoutchouc; 6% aux productions commerciales des habitants; 3% aux cultures vivrières, et 1% aux habitations.

<sup>3</sup> S'agissant de la période d'installation et de démarrage des sociétés, ce résultat tenait pour une bonne part au caractère spéculatif de beaucoup de ces sociétés, dont l'objectif était de plumer le gogo, bien plus que de se livrer à une activité bien réelle. Les indemnités et les émoluments divers des administrateurs avaient mangé souvent une grande part du capital versé. In, CANALE (J.S.), Op. Cit. p 59.



D'autre part, les compagnies étaient constituées sous forme de sociétés anonymes avec pour mission d'établir un monopole de production, de fourniture et de commerce d'une ou plusieurs espèces déterminées de produits ou de services sur une aire géographique donnée de l'espace colonial. Nous ne devons pas oublier que c'est pour concurrencer les entreprises non françaises installées au Congo, que les sociétés concessionnaires furent créées, mais les charges et les obligations furent très lourdes, de sorte que quelques-unes d'entre elles finirent par s'éteindre cinq, voire quatre ans après leur formation.

Au Congo, les résultats obtenus par les compagnies concessionnaires furent inégaux et sans rapport avec l'étendue des territoires monopolisés. Entre 1900 et 1906, presque toutes les sociétés eurent un excédent de perte :

**Tableau 4 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1900 à 1903.**

|             | Nombre de sociétés bénéficiaires | Total des bénéfices(en francs) | Nombre de sociétés déficitaires | Total du déficit(en francs) |
|-------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| <b>1900</b> | 3                                | 219 000                        | 21                              | 2 874 000                   |
| <b>1901</b> | 2                                | 114 854                        | 28                              | 4 369 000                   |
| <b>1902</b> | 3                                | 196 000                        | 27                              | 3 842 000                   |
| <b>1903</b> | 8                                | 1 017 000                      | 23                              | 2 275 000                   |

Source : Jean Suret CANALE, 1964. Afrique noire Occidentale et Centrale, l'ère coloniale, p58.

Au 31 décembre 1903, le déficit global se chiffrait 11 700 000 francs, soit presque le tiers du capital effectivement versé<sup>1</sup>. La situation se redresse à partir de 1904. A cette date, sur quarante sociétés primitives, six disparaissent, trois fusionnent avec d'autres, et une a un bilan nul. Voici les résultats de 1904 et pour les deux années suivantes :

**Tableau 5 : Résultats économiques des concessions du Congo de 1904 à 1906.**

|             | Nombre de sociétés bénéficiaires | Total des bénéfices(en francs) | Nombre de sociétés déficitaires | Total du déficit(en francs) |
|-------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| <b>1904</b> | 12                               | 2 800 000                      | 18                              | 900 000                     |
| <b>1905</b> | 17                               | 4 900 000                      | 14                              | 990 000                     |
| <b>1906</b> | 16                               | 4 600 000                      | 15                              | 750 000                     |

Source : Jean Suret CANALE, 1964. Afrique noire Occidentale et Centrale, l'ère coloniale, p59.

La crise du caoutchouc, qui explique pour une part les difficultés rencontrées par les sociétés concessionnaires depuis le début de leur mise en place, se renouvelle en 1907. Les scandales occasionnés par cette dernière conduiront non seulement à une réduction significative de ses sociétés, mais également à une réforme partielle du régime concessionnaire.

<sup>1</sup> CANALE (J.S.), Op. Cit. p. 59.

Dès 1905, une commission fut envoyée au Congo, celle-ci révéla les abus du système concessionnaire. Une nouvelle politique allait voir le jour à partir de 1911; elle consistait en la création de grandes sociétés de traite au détriment des sociétés concessionnaires.

## **1-4 Les grandes compagnies coloniales**

Au lendemain de la première guerre mondiale, les grandes compagnies concessionnaires nées des comptoirs et des factoreries doivent affronter de graves problèmes financiers. Plusieurs d'entre elles préparent alors leur reconversion. Initialement spécialisées dans un seul domaine, elles vont désormais devenir de véritables organismes, résolus à étendre leurs activités à la négociation de toutes affaires et ce, dans le seul but de monopoliser toutes les opérations aussi bien commerciales, industrielles, que financières réalisées en Afrique. Ces sociétés vont donc s'intéresser à toutes les branches de l'activité économique des pays où elles sont implantées.

A travers quelques secteurs d'activité dans lesquels ces dernières étaient spécialisées, le commerce, la finance, l'industrie et les mines, nous tenterons de faire ressortir non seulement leur implication territoriale, mais aussi quelques réseaux tissés autour de ces entreprises.

### **1-4-1 Les grandes sociétés de commerce**

Les grandes sociétés commerciales installées en Afrique à l'époque coloniale sont de véritables trusts de l'import – export, et ont des ramifications tant en Afrique Occidentale que Centrale, mais sous diverses appellations : PEYRISSAC au Sénégal, société du Haut Ogooué au Gabon, pour ne citer que l'exemple des filiales de la Banque de l'Union Parisienne, mais aussi et surtout certains grands groupes comme la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA).

#### **1-4-1-1 La Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA)**

La SCOA était l'un des quatre “ grands ” du commerce de traite. Après avoir connu des difficultés dans les années 1930, elle est devenue l'une des sociétés de traite qui ont su le mieux s'adapter aux changements survenus en Afrique à la veille des indépendances.

En association avec le groupe du “ Printemps ” (Laguionie, appuyé par Lazard et Paribas) la SCOA s’est orientée après la seconde guerre mondiale vers le développement des grandes surfaces urbaines (de type Prisunic, puis Libre Service), avec les avantages qu’elles comportent (moindres frais généraux et drainage des revenus les plus élevés).

Elle s’est peu à peu dégagée du traditionnel système de la factorerie de brousse, devenu onéreux et peu rentable, renonçant en partie au drainage des produits pour se consacrer aux importations, et notamment aux importations des produits techniques, à l’aide de départements et de filiales spécialisées.

Dès 1960 elle a - un peu prématurément - créé dans chaque Etat des filiales de droit local. Elle s’est orientée partout où elle l’a pu vers le transfert du commerce de détail à des sociétés d’économie mixte, en association avec les Etats locaux, dont elle assure la direction technique et l’approvisionnement, maintenant ainsi intégralement (et élargissant au besoin) la rente de position qu’elle doit à son passé au niveau des importations, et se débarrassant des risques d’une activité où la fonction sociale - desservir des populations à faible revenu - tend à remporter sur la rentabilité.

Elle a su également, dès les indépendances, afin de limiter les risques et de tirer profit de possibilités nouvelles, étendre ses activités en France métropolitaine, créant en 1962 avec son associé du «Printemps» un réseau de «supermarchés». A partir de 1963, la SCOA étend progressivement son activité métropolitaine au commerce automobile (garages) en France, puis en Grande-Bretagne, et à la quincaillerie, domaines dans lesquels son rôle de distributeur en Afrique lui a permis d’acquérir expérience et positions sur le marché (rachat de petites ou moyennes entreprises transformées en filiales). En 1967 alors que le chiffre d’affaires propre de la SCOA est de 854 millions de F et celui de ses 88 filiales ou participations africaines (dont la SCOA détient 34,82% du capital) est de 891 millions, les 16 filiales ou participations en France ou à l’étranger hors-Afrique de la SCOA (dont celle-ci détient 56,95% du capital) ont un chiffre d’affaires de 337 millions . Jusqu’en 1968, le Conseil d’administration reflète la présence des mêmes intérêts, sans changements appréciables depuis les années trente ; intérêts lyonnais (Banque Jacquier) et suisses (famille Sigg, héritière des fondateurs).

A cette date survient le tournant décisif, pour des raisons qui ne nous sont pas connues : difficultés financières? Usure et vieillissement de l’équipe dirigeante?

Paribas, par l’intermédiaire de la CEGEPAR, prend une participation de 19,56% dans la SCOA. L’opération comporte une augmentation du capital, et l’apport par la CEGEPAR des actifs de la Lyonnaise de Madagascar et de divers titres. Il s’agit d’une participation minoritaire, mais dans le style de Paribas qui signifie la prise en mains du gouvernail. Dans

l'année qui suit, bien que Paribas ne compte que cinq administrateurs sur douze, c'est un grand commis de Paribas G. Nesterenko, jusque là vice-président de la CEGEPAR qui prend les fonctions de Président directeur général à la fois de la SCOA et de CEGEPAR. La SCOA étend désormais ses activités hors de son domaine traditionnel : à Madagascar (héritage de la «Lyonnaise»), en Afrique de l'Est à travers une participation à la firme de Hambourg Jos Hansen und Söhne (1970), aux îles Bahamas (grands magasins et commerce de luxe pour touristes fortunés), etc. En 1974, la SCOA. prend 50% dans Arnold Tradmg Compagnie Ltd de Hong-Kong. En 1975 la SCOA prend le contrôle (60%) de la Compagnie Olivier, en difficulté, qui était la première maison commerciale française spécialisée dans le négoce avec l'Asie du Sud-est (Japon, Corée, Philippines, Hong-Kong, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande. En 1977 c'est la prise de contrôle (98% : achat pour 15 millions de francs cfa) du groupe australien Sullivan qui, à partir de ses bureaux d'achat de Sydney, Melbourne, Brisbane (Australie) et Auckland (Nouvelle Zélande), approvisionne un réseau commercial (essentiellement produits alimentaires) en Mélanésie (Nouvelle Guinée, Iles Salomon, Nouvelles Hébrides, Nouvelle Calédonie)...

Bref, le tableau de "l'Empire économique africain" de la SCOA que nous essayons de dresser reflète assez bien la situation de l'entreprise. La SCOA dispose d'un réseau de filiales spécialisées dans le transit maritime : Société de courtage et de consignation maritime en France ; groupe UMARCO (Union maritime et commerciale) qui compte 24 agences, en Afrique tropicale; et d'un véritable réseau de «Commerce général», qui correspond aux activités traditionnelles de traite (agences, sous-agences, factoreries), qui porte sur la vente de produits d'usage courant, les classiques marchandises de traite (tissus, quincaillerie, produits alimentaires, ...), et l'achat des produits agricoles exportables. Mais, qu'en est-il du Gabon ?

#### *1-4-1-1-1 La présence de la Société Commerciale de l'Ouest Africain au Gabon*

Le cas du Gabon est un peu particulier et la SCOA n'y joue pas le rôle de leader ; il est occupé par le groupe OPTORG (héritier de la Société du Haut-Ogooué (SHO). La Compagnie commerciale du Gabon, filiale de la SCOA n'y a conservé qu'une activité technique (département automobile, Importation et entrepôt des tabacs pour le compte de la Régie gabonaise). Son réseau de gros et de détail a été intégré dans la société mixte CECA-GADIS, où l'Etat gabonais détenait 36% des parts, la SHO à travers le groupe OPTORG 42%, et la SCOA 14,7%.

Le réseau CECA-GADIS était géré par OPTORG. Dès 1974, 18 grands magasins dépendent de la SCOA en Afrique (y compris Madagascar et la Réunion). Ils prennent une enseigne nouvelle "SCORE" et rompent leurs liens avec la centrale d'approvisionnement de "Printania" pour s'affilier à un groupement d'achats contrôlé cette fois-ci par la SCOA. L'entreprise devient à cet effet une sorte de conglomérat omniprésente en Afrique, et contrôle tout ou partie des transactions commerciales opérées dans ce continent. La carte 4 fait ressortir le réseau commercial de la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) aussi bien avant et après les indépendances de certains pays africains.

**Carte 4**



Outre la SCOA, le commerce était également détenu par plusieurs autres groupes, tel le groupe OPTORG.

#### **1-4-1-2 Le groupe OPTORG**

Le nom russe de cette firme tient à ses origines (commerce de céréales en Russie avant 1917), mais sa filiation est plus lointaine : elle fut jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre

mondiale, l'instrument principal de la vieille maison de commerce colonial bordelaise et protestante Gradis, dont les activités remontent à l'époque de la traite des nègres<sup>1</sup>

La révolution russe conduisit OPTORG à se tourner vers l'Indochine et l'Extrême-Orient, la guerre d'Indochine enfin provoqua une nouvelle reconversion en direction de l'Afrique : en 1947, OPTORG prenait une participation équivalant à un contrôle (41%) dans la Société commerciale industrielle et agricole du Haut Ogooué (en abrégiation : Société du Haut-Ogooué : SHO), une des plus anciennes sociétés concessionnaires d'Afrique équatoriale disposant d'un réseau de traite en Afrique équatoriale et au Cameroun, et d'intérêts dans l'exploitation forestière et les transports fluviaux au Gabon, où elle conservait un domaine propre important. En 1955, OPTORG prenait le contrôle (37,8%) de la vieille maison de traite bordelaise Peyrissac, mise en difficulté par une gestion imprudente, et par-là d'un réseau commercial couvrant l'Afrique occidentale française, complémentaire du précédent.

En fait, la SHO et Peyrissac relevaient depuis longtemps de la sphère d'influence de la Banque de l'Union parisienne et l'extension du champ d'action africain d'OPTORG s'accompagne d'une mainmise de la BUP qui se reflète dans la composition du Conseil d'Administration, où les représentants de la famille Gradis disparaissent.

A côté de ces deux grands groupes de commerce de traite, à savoir SCOA et OPTORG, s'ajoutent deux autres, le groupe Unilever et le groupe CFAO (Compagnie Française de l'Afrique Occidentale). Ces quatre grands groupes ont dominé pendant longtemps le commerce extérieur en Afrique, et par la même occupé des positions clés de l'économie de traite.

Toutefois, en dehors du commerce, l'activité financière avait également constitué l'un des principaux pôles d'intérêt et de concentration des sociétés coloniales.

#### **1-4-2 Les entreprises liées aux activités financières**

Il est presque impossible de donner un tableau complet qui rende exactement compte de l'importance du secteur bancaire dans la constitution des grandes entreprises coloniales, du réseau tissé par le capital financier dans les territoires d'Afrique noire, et qui permette par la suite d'apercevoir, derrière l'anonymat des sociétés, la figure des vrais maîtres et exploiters des colonies<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> CANNALE (J. S.), *Afrique noire, de la colonisation aux indépendances*, p126.

<sup>2</sup> CANALE (J.S.), O.p Cit, p. 214.

Deux banques toutefois, la Banque de l'Afrique occidentale (BAO) et la Banque commerciale africaine (BCA) avaient l'Afrique noire française pour domaine spécifique. Mais aucune des deux ne représentait un groupe d'intérêts autonome. L'une et l'autre avaient le caractère d'un consortium de grandes banques françaises, appartenant pour l'essentiel au secteur privé (Crédit commercial de France et Crédit industriel et commercial) ; l'une des deux, la BAO, comportait cependant une participation importante au Comptoir National d'Escompte de Paris.

Ces deux institutions financières étaient donc des banques de dépôts, avec un réseau de guichets débordant sur les territoires britanniques et belges (dont les banques avaient, de leur côté, quelques agences en territoire français). Elles étaient simultanément banques commerciales, fournissant aux sociétés de traite les crédits de campagne nécessaires à la commercialisation de la production agricole, ainsi que des crédits à l'importation et à l'exportation, en priorité aux grandes affaires.

Elles étaient également, mais très accessoirement, banques d'affaires, détenant directement ou indirectement (notamment à travers la Société immobilière et financière africaine) des participations dans de nombreuses affaires locales, commerciales, industrielles agricoles ou minières, par de simples participations d'appui, généralement réduites à quelque pourcentage.

La Banque de l'Afrique occidentale (BAO) avait détenu jusqu'à 1955 le privilège de l'émission en Afrique occidentale, d'où elle avait retiré naguère une part importante de ses profits.

Depuis 1944, trois des principales banques françaises de dépôt, la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI), le Crédit Lyonnais, et la Société Générale, avaient créé également des réseaux de guichets. Toutes trois avaient été nationalisées en France : mais la filiale de la BNCI (BNCI-Afrique) avait échappé à cette nationalisation et, par l'intermédiaire de sa filiale l'Union française d'Outre-Mer (devenue en 1960 Banque auxiliaire pour le Commerce et l'Industrie), elle détenait une activité de Banque d'affaires.

Enfin, la Banque de l'Indochine, à travers sa filiale le Crédit Foncier et immobilier, contrôlait sur place une série de filiales spécialisées dans le crédit immobilier, et à partir de 1956, dans le crédit automobile (premières filiales créées en 1956 à Dakar et en 1959 au Cameroun).

### 1-4-3 Les entreprises industrielles et minières

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'Afrique équatoriale française ne disposait d'aucune entreprise industrielle ou minière de grande ampleur. Les pays d'Afrique tropicale française ne disposaient que de quelques "entreprises de construction, quelques industries agricoles qui dégrossissent surtout les produits, des industries métallurgiques tout à fait secondaires, juste ce qui est nécessaire pour le bon fonctionnement des transports, le commerce et les autres industries ; un artisanat très primitif<sup>1</sup>.

A la recherche des nouvelles sources d'énergie, Pechiney et Ugine prospectèrent dès 1942 certains pays d'Afrique, notamment la Guinée où fut créée en 1957 la compagnie internationale pour la production d'alumine (FRIA) dont les principaux actionnaires étaient les firmes suivantes :

- Olin Mathieson Chemical Corp. (Sté Américaine)
- La British Aluminium (Angleterre)
- L'aluminium industrie (France)
- Pechiney-Ugine (France)

L'aluminium de Guinée est dirigé vers le Cameroun où Pechiney-Ugine possèdent depuis 1955 une usine de fabrication d'ustensiles ménagers en aluminium : Société Camerounaise d'aluminium (Alubassa) elle-même filiale de l'Alucam.

Au Congo Pechiney et Ugine fondent en 1955 la Société d'études Afral dans laquelle se trouvent réunies : Monte Catini et Aluminium Werke. La compagnie minière de l'Ogooué fut fondée au Gabon en 1953 avec les capitaux de L'US.Steel, Mokta et Hadid et le bureau de recherches géologiques. D'autres sociétés minières furent fondées : en 1959 la société des Mines de fer de Mekambo, la Comilog (compagnie minière de l'Ogooué) en 1952.

Le trait caractéristique de ces différentes entreprises reste, toutefois, le partage de leur capital entre plusieurs actionnaires, notamment américains et européens.

L'exploitation économique du Congo français fut tardive et difficile. Malgré les espoirs soulevés dans les années 1880 par l'ouverture du bassin du Congo, rien n'était fait à la fin du siècle. C'est en 1889 que l'Etat se résolut finalement à partager la colonie - qui correspondait alors à peu près au territoire actuel des républiques gabonaise, congolaise et centrafricaine - entre 40 énormes concessions territoriales, totalisant quelque 700 000 km<sup>2</sup> sur les 900 000 environ de l'ensemble. Echappaient seuls au partage les zones entourant les deux centres

---

<sup>1</sup> CANALE (J.S.), *Afrique noire, de la colonisation aux indépendances*, p 36.



principaux, Brazzaville au Congo et Libreville au Gabon, et les petites superficies réservées aux postes de l'intérieur. Les concessionnaires consentaient certains avantages fiscaux à l'Etat-redevances annuelles fixes et pourcentage de 15 % sur les bénéfices. En revanche, ils recevaient le monopole de l'exploitation du sol, en premier lieu de l'ivoire et du caoutchouc ; les exploitations libres se trouvaient pour la plupart exclues.

Il s'agissait en fait d'une véritable démission de l'Etat : renonçant à faire lui-même les investissements nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait d'elle-même le pays en valeur. La recherche des origines de cette politique en métropole suggère, outre la pression indéniable de certains milieux d'affaires spécialisés – mais dans l'ensemble encore médiocres – la responsabilité majeure d'un gouvernement d'abord soucieux d'économiser à court terme ses deniers. Avec de telles bases, il était à prévoir que la solution choisie serait intrinsèquement mauvaise, et qu'elle aurait de fortes chances d'aboutir à l'échec.

La création des entreprises commerciales ou industrielles en Afrique fut donc l'œuvre de l'Etat colonisateur. Pendant toute cette période, basées sur une “ économie de traite ”, les maisons de commerce vendaient de tout et assuraient l'essentiel des activités commerciales (exportation de produits manufacturés,...). Le but de ces activités commerciales était double : accroître les relations commerciales entre les puissances colonisatrices (la France principalement) et les colonies ; et mettre en valeur ces dernières afin de les faire participer à l'approvisionnement de la métropole, et plus globalement de l'Europe, en matières premières.

L'accession à la souveraineté internationale de la plupart des colonies africaines, entraînera de profonds bouleversements. Pour relayer les puissances coloniales, plusieurs d'entre elles, le Gabon par voie de fait, optèrent pour la voie socialiste de développement. L'objectif était de faire jouer à l'Etat le rôle principal de développement et d'organisation de l'espace. Comment cela s'est-il concrètement passé pour le Gabon ? Nous tenterons de donner une réponse à cette question dans nos trois prochains chapitres liés respectivement aux secteurs agricole, forestier et minier.



## CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES ACTIVITES AGRICOLES

L'agriculture est le "talon d'Achille" de l'économie gabonaise. Le discours politique prenant acte de cette situation a fait de ce secteur " la priorité des priorités " en matière de développement. La production agricole est assurée par plusieurs types d'acteurs : d'une part les exploitants agricoles individuels qui se répartissent en deux groupes, les paysans vivant dans les villages et les «rurbains» qui pratiquent le maraîchage autour des grandes villes, et d'autre part, l'Etat, les organismes internationaux et les entreprises agricoles de grande taille dont les activités (cultures maraîchères, maïs, soja, palmier à l'huile, canne à sucre, hévéa et élevage) représentent des pôles de développement et de modernisation pour l'agriculture gabonaise.

D'une manière générale, ce secteur repose sur quatre types d'exploitation : l'agriculture traditionnelle, les opérations zonales intégrées, les unités agro-industrielles, et les actions diffuses. Les objectifs recherchés sous toutes ces formes sont les mêmes : atteindre l'autosuffisance alimentaire, freiner l'exode rural en équilibrant le développement régional, et assurer les ressources renouvelables dans une perspective de développement durable et de l'après-pétrole.

### *I HISTORIQUE DE LA POLITIQUE AGRICOLE GABONAISE*

#### **L'agriculture gabonaise avant la colonisation**

Cette activité agricole daterait du néolithique où le commun des mortels vivait des produits de cueillette et de prédation (racines, fruits divers, pêche, chasse, etc.). A cette époque, on note que l'agriculture précoloniale est très rudimentaire, régie par les cycles pluviométriques. C'était alors une agriculture itinérante, de faible revenu de forces productives, étant donné que son objectif principal était l'autosubsistance des communautés domestico-lignagères<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On lira avec profit les travaux des anthropologues et sociologues ayant étudié les communautés d'Afrique équatoriale : AVARO (J.), *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation, le Bas Ogooué au XIX siècle*. BRUNSCHWIG (H.), *La troque et la traite*, pp 339-346. GAULME (F.), *Le pays de Cama. Un ancien Etat côtier du Gabon et ses origines*. BROSSET (A.), *La vie dans la forêt équatoriale*. BALANDIER (G.), PAUVERT (J.C.), *Les villages gabonais, Aspects démographiques, sociologiques, économiques, Projet de modernisation..*

## **L'agriculture gabonaise sous la colonisation**

L'importance accordée aux produits tropicaux, ainsi par la satisfaction de la politique et les objectifs agricoles induits par les besoins de la puissance coloniale, a permis l'introduction des cultures et le développement des produits de rente ou d'exportation. C'est alors qu'on été introduits et développés :

- Le Caféier dans les provinces du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Lolo, la Ngounié, la Nyanga et l'Estuaire ;
- Le Cacaoyer dans les provinces du Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Lolo ;
- L'Hévéa dans les provinces du Woleu-Ntem, le Moyen-Ogooué et l'Estuaire ;
- L'Arachide sélectionnée dans la province de la Ngounié ;
- La Culture du Riz et l'exploitation d'huileries dans les provinces de la Nyanga (Nyali, Moabi) et du Moyen-Ogooué (Lambaréné).

L'administration coloniale avait mis en place des structures d'encadrement et de commercialisation pour développer ces cultures et les avaient aussi dotées de moyens financiers adéquats tels que : le Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) dans la Province du Woleu-Ntem où les cultures caféières et cacaoyères trouvent leur zone de prédilection ; l'Ecole d'Infirmiers et Vétérinaires à Ndendé.

La période coloniale s'est donc caractérisée par l'introduction des cultures de rente, tout en privilégiant les cultures d'exportation (café- cacao- hévéa). Toutefois, il est signalé une grave famine vers les années 1927 qui a occasionné plusieurs milliers de morts et de nombreuses familles déplacées.

## **L'agriculture gabonaise de 1960 (Indépendance politique) à 1966**

Le plan intérimaire, initié par la puissance coloniale assurant le financement des programmes déjà élaborés et en cours d'exécution, orientait l'intérêt des pouvoirs publics vers les objectifs considérés comme essentiels pour assurer le décollage économique du pays.

## **L'agriculture gabonaise de 1966 à 1980 :**

Les objectifs agricoles des plans quinquennaux (1966-1980). Depuis 1966, les plans quinquennaux ont tous exprimé l'intention de réduire la dualité villes-campagnes et de redonner au secteur agricole une place importante dans l'économie :

### **• Le Plan Quinquennal 1966-1970**

Le plan insistait sur « la nécessité de créer une classe paysanne à niveau de vie élevé, pour que ses effectifs restent stables et que l'attrait exercé par les activités modernes ne se traduise pas par une désagrégation de la production rurale et une inaptitude au progrès et que la paysannerie constitue un marché non négligeable pour les entreprises petites et moyennes à

créer dans les secteurs secondaires et tertiaires », car, un pays ne peut pas se développer s'il n'a pas un marché intérieur puissant. Pour cela, il était envisagé de développer les activités agricoles en trois directions : une agriculture moderne, au voisinage des villes et des axes de communications ; une agriculture industrielle, orientée vers l'exportation ; une agriculture traditionnelle renouvelée.

- **Le Plan Quinquennal 1971-1975 :**

Ce plan dégageait deux options principales : réaliser un équilibre villes-campagnes tendant à diversifier et à régionaliser les investissements productifs ; rechercher un équilibre intérieur-extérieur tendant à subordonner le recours aux capitaux extérieurs à la capacité de financement par l'Etat ;

Il prévoyait, en matière d'actions rurales, « de maintenir la population active dans le secteur agricole en lui assurant un revenu comparable à celui des autres secteurs plus dynamiques et de subvenir, autant que possible, aux besoins agricoles du pays, afin de réduire les importations de denrées alimentaires en augmentant la productivité et le développement des investissements<sup>1</sup>.

- **Le Plan Quinquennal 1976-1980**

Le boom économique qu'a connu le Gabon s'est accompagné d'un certain nombre de déséquilibres, dont un des plus marquants était la « stagnation » de l'agriculture qui a entraîné des effets liés : à l'insécurité alimentaire au plan national et local (rupture d'approvisionnement) ; à la rupture de la solidarité nationale entre ruraux et citadins (disparité de revenus monétaires) ; au dépeuplement du territoire et déséquilibre régionale ; à une inégale répartition et mise en valeur des ressources nationales (certaines potentialités naturelles ne sont pas exploitées).

Cette période est marquée par la tenue d'un colloque national à Mouila par les cadres du Ministère de l'Agriculture du Gabon en vue de fixer les nouvelles orientations de la politique sectorielle agricole, d'une part et, d'autre part, de l'important discours à la nation du 11 mars 1976 du Président de la République Gabonaise, qui déclare : **l'agriculture « Priorité des Priorités »**. Les directives générales du Gouvernement insistent à nouveau sur les points suivants : homogénéisation des niveaux de revenus entre les habitants et les régions ; approvisionnement en vivres de première nécessité des centres urbanisés ; développement de la vulgarisation et du crédit agricole, de la lutte phytosanitaire, de la formation des jeunes agriculteurs, de la commercialisation des produits ruraux.

## **L'agriculture gabonaise de 1980-1990 :**

Lors du troisième plan (1976-1980) la volonté du gouvernement gabonais de développer le secteur agricole s'exprime dans un climat d'optimisme, après l'augmentation spectaculaire des recettes pétrolières, et qui retient, la diversification de l'économie et le développement de l'infrastructure de base. La priorité accordée à l'agriculture avait permis aux autorités politiques de prendre certaines mesures afin de réaliser les objectifs de la nouvelle politique agricole qui vise essentiellement, à partir d'**actions ponctuelles, d'actions diffuses et d'opérations zonales intégrées**, à gagner : l'autosuffisance alimentaire ; l'assurance des revenus décents aux ruraux ; l'entrée des devises grâce à l'exportation des produits agricoles ; la lutte contre l'exode rural.

L'Etat gabonais, en faisant de l'agriculture la « Priorité des Priorités » a orienté la politique agricole vers le développement de grands complexes agro-industriels ( élevage avicole et bovin, canne à sucre, palmier à huile, cacao, café, hévéa, légumes exotiques, etc.) au détriment des produits alimentaires de consommation courante. Marginalisée par les choix économiques du pays, l'économie rurale est dominée par l'agriculture extensive et itinérante, la chasse, la pêche, la cueillette et l'artisanat. Les populations rurales restent fidèles à une activité agricole de type familial, limitée dans une large mesure à l'autoconsommation des communautés domestico-lignagères.

## **Les objectifs agricoles depuis les années 1990**

Le Gabon a connu une forte croissance économique, basée essentiellement sur les recettes pétrolières, ce qui a permis, entre autres, d'importer la quasi-totalité des denrées alimentaires dont le pays avait besoin. On estime aujourd'hui que le Gabon importe plus de 60% de ses denrées alimentaires. Suite à la baisse du prix du pétrole, de la dévaluation du franc CFA et à la dépréciation du dollar américain, l'activité économique a connu une crise sans précédent (chute du PIB de 40%, accroissement du chômage, augmentation de l'endettement net extérieur). Les prix des produits vivriers importés ont augmenté constituant de fait une charge plus lourde pour l'économie du pays.

Face à l'échec de la politique de développement des grands complexes agro-industriels<sup>2</sup>, et dans le cadre de la sécurité alimentaire, le gouvernement gabonais s'oriente, depuis les années 1990, vers un développement des secteurs vivriers et maraîchers par la mise en place de structures de conseil, d'encadrement, de recherche développement et de crédit

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Agriculture, *Plan Directeur Agricole*, Libreville, 1977.

<sup>2</sup> Ministère de l'Agriculture, *Plan Directeur Agricole*, Op. Cit.p 77

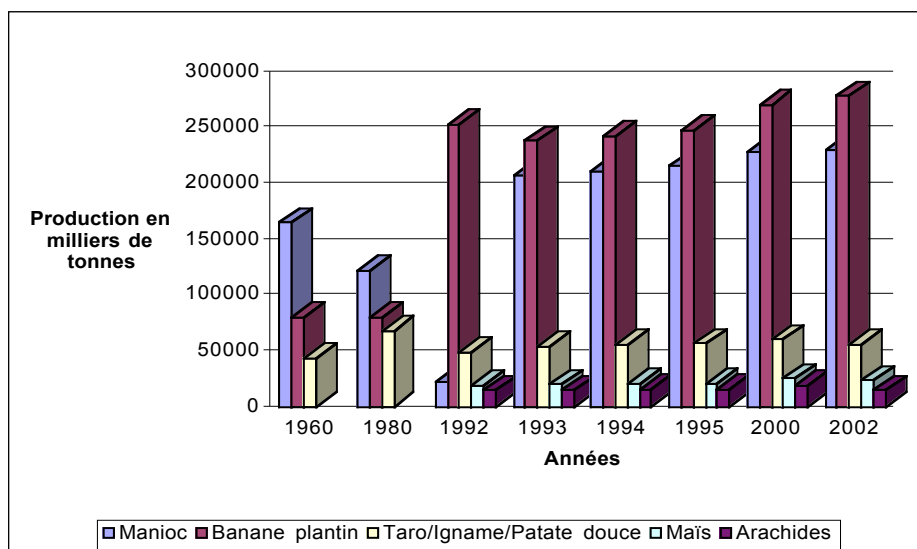
avec pour principal objectif l'accroissement de la production locale, par l'amélioration de la productivité et l'accroissement de la compétitivité.

## ***II LES MANIFESTATIONS TERRITORIALES DES DIFFERENTES POLITIQUES AGRICOLES***

### **II-1 L'agriculture traditionnelle**

Essentiellement d'origine rurale, développées à partir d'une agriculture itinérante sur brûlis, les cultures vivrières traditionnelles (tubercules et légumes africains) occupent un espace très réduit sur l'ensemble du territoire. Sur les mêmes plantations, les paysans cultivent le manioc, la banane, le taro, l'igname, le manioc, la canne à sucre, la patate douce, le piment, les légumes, le gombo et l'arachide. Ils produisent également quelques fruits (ananas, bananes, avocats, atangatiers, manguiers et agrumes) et pratiquent un petit élevage, principalement de volailles et de porcs. Cette production villageoise extensive, handicapée par les difficultés de la commercialisation et de l'accès aux centres de consommation urbains, est peu mesurable. Elle reste faible, comme l'indique le graphique suivant :

**Graphique 1 : Evolution de la production vivrière de 1960 à 2002**



Source : Direction générale de l'Agriculture.

D'une manière générale, la demande de ces produits de base dépasse l'offre, ce qui explique la persistance des importations des pays voisins (Cameroun principalement). En milieu rural, l'alimentation est complétée par la cueillette, la chasse et la pêche.

Bien que ne couvrant pas la totalité des besoins nationaux, la production paysanne est surtout destinée à l'autoconsommation ; toutefois elle est de plus en plus commercialisée dans

les villes. Elle devrait croître dans les prochaines années, grâce au projet APG (Appui aux Paysannat Gabonais).

## II-2 Les actions diffuses

Il s'agit de toutes les opérations menées par les services du ministère de l'Agriculture, soit directement, soit par l'intermédiaire des missions chinoise et de l'Association française des volontaires du progrès. Le tableau qui suit donne une idée de cette politique :

**Tableau 6 : Les opérations diffuses**

| PROJETS                                                        | CARACTERISTIQUES                                                                                                                                                                                                                | REALISATIONS                                                                                |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Riziculture irriguée                                           | Initier les populations paysannes autour des stations chinoises d'Akok, Tchibanga, Oyem, Franceville, Niali. Mais les résultats sont très décevants : seulement 10 ha de rizières nouvelles ont été prises par les Gabonais.    | 20 millions de Fcfa inscrits au budget 1980.                                                |
| Riz de Lébamba                                                 | 80 ha de paysannat moderne dont 20 ha de riz pluvial mécanisé.                                                                                                                                                                  | Financement FED                                                                             |
| Banane plantain de Estuaire<br>Vivrier Fernan-Vaz              | Animations villageoises à partir de la bananeraie de Ntoun<br>Banane plantain et manioc destinés à approvisionner Port-Gentil. La collecte et la commercialisation sont assurées par voie d'eau à partir de Bissoma et Ndougou. | Sonadeci, 20 millions de Fcfa inscrits au budget de 1980.<br>250 millions au budget de 1980 |
| CIAM de Ntoun<br>Extension prévue à Oyem<br>Tchibanga et Booué | Production à prix réduits de boutures sélectionnées destinées aux paysans.                                                                                                                                                      | FAO                                                                                         |
| Cacao du Woleu-Ntem                                            | Relancer la production villageoise. Pour atteindre cet objectif, nécessité de réjeunissement des cacaoyères et de la lutte phytosanitaire                                                                                       | SONADECI, fonds CCCE, BAD, 554 millions pour 1980.                                          |
| Café Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo et Haut-Ogooué                 | Relancer la culture villageoise autour de Makokou, Lastourville et Okondja.                                                                                                                                                     | SONADECI, 40 millions dont 10 à l'introduction du matériel végétal.                         |
| Cacao Ndjolé, Ogooué-Lolo                                      | Animation villageoise à partir du bloc industriel de Njolé.                                                                                                                                                                     | 20 millions de Fcfa                                                                         |
| Elevage porcin                                                 | Démonstration à partir des stations chinoises d'Akok et de Tchibanga. Les villageois sont très réceptifs.                                                                                                                       |                                                                                             |
| Elevage avicole                                                | Démonstration à partir des stations de Makokou, Koula-Moutou, Ndendé appartenant au ministère de l'agriculture.                                                                                                                 | 20 millions de Fcfa pour 1980.                                                              |

Source : Géographie et cartographie du Gabon, 1983, p 57.

Les agriculteurs sont encadrés individuellement ou collectivement au sein de regroupements à vocation coopérative. La formation des cadres moyens est assurée par une structure: l'Ecole nationale des cadres ruraux d'Oyem; et les cadres supérieurs par l'Ecole polytechnique de Franceville. Une cellule de formation existe aussi au sein du ministère pour les recyclages. Le CIAM (Centre d'introduction, d'adaptation et de multiplication du matériel végétal vivrier et fruitier) fournit à bas prix le matériel végétal sélectionné, tandis que les stations avicoles et l'OGAPROV (Office gabonais de production de viande) tentent d'introduire l'élevage, encore à l'état embryonnaire au Gabon, dans les régions de savanes.

Les questions financières ne sont pas négligées ; le Crédit rural est organisé pour être accessible à tous les agriculteurs, tandis que la Caisse nationale de stabilisation et de



péréquation limite les répercussions des variations des cours mondiaux sur les activités des planteurs.

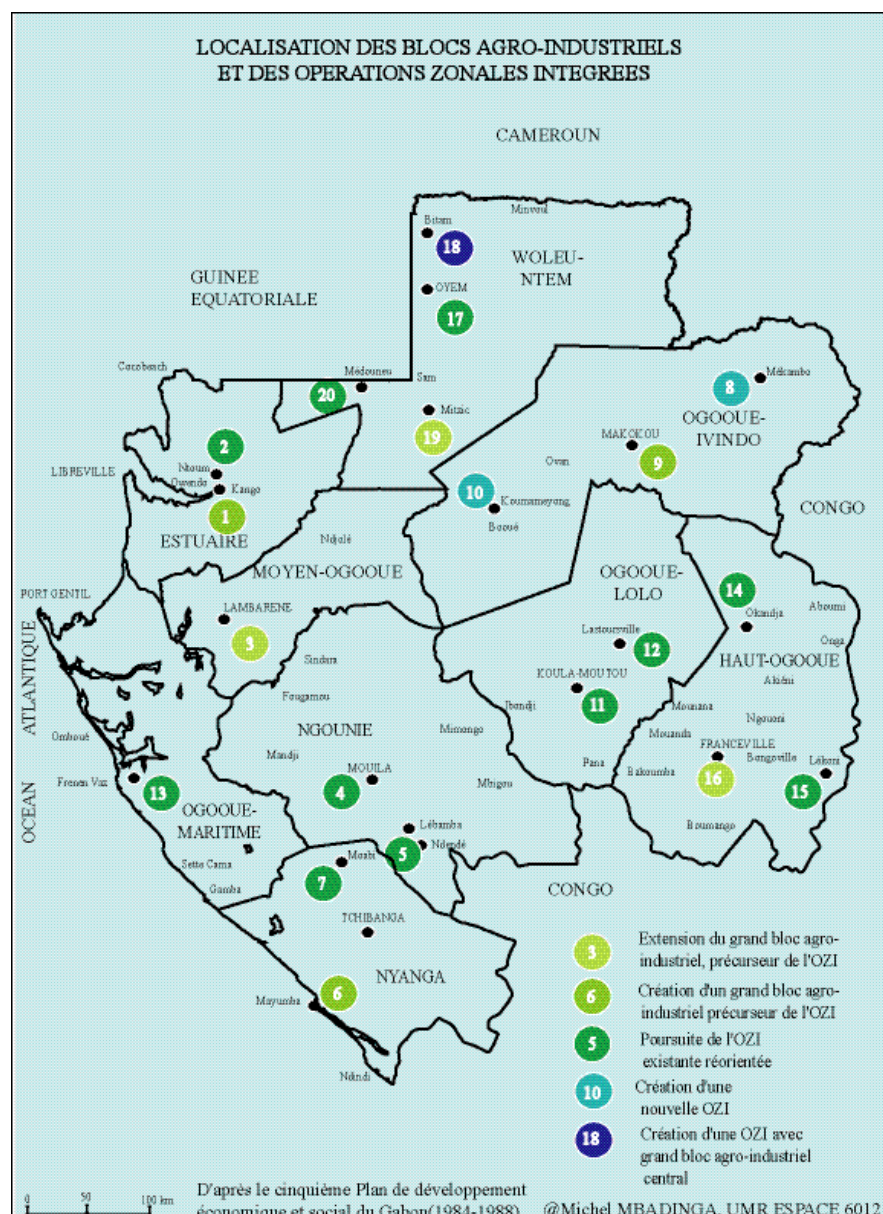
L'avenir agricole du Gabon est incertain : les blocs agro-industriels opérationnels depuis le début des années 1970 ont du mal à porter leurs fruits, tandis que les actions diffuses en sont encore trop souvent au stade des bonnes intentions. La complémentarité entre ces deux types d'action n'est pas encore certaine. Le Gabon ne risque-t-il pas de s'orienter vers une nouvelle société paysanne, où l'agriculture deviendrait fixe, intensive, mécanisée et salariale, à l'opposé de l'agriculture traditionnelle, itinérante, extensive et dépourvue d'outillage ?

### **II-3 Les Opérations zonales intégrées**

La stratégie des Opérations zonales intégrées (OZI) est destinée à inscrire le développement agricole et rural dans un cadre structurel dominant. Il s'agit également de concrétiser l'idée force du développement intégré, en confiant aux OZI plusieurs activités économiques, tant sur le plan horizontal (diversification des productions), que sur le plan vertical (maîtrise de certaines activités en amont et en aval de la production).

Certaines opérations envisagées ou déjà lancées, qui ne concernent pas les cultures industrielles et d'exportation, peuvent également, après orientation de certains de leurs volets, être intégrées dans la structure "OZI". L'ensemble de ces OZI, par province, est représenté dans la carte 5.

**Carte 5**



## II-4 Les cultures paysannes d'exportation ou encore "cultures de rente"

On distingue deux types de cultures de rente : les cultures d'exportation ancienne (café et cacao); et les cultures d'exploitation récente (palmier à huile et hévéa). Introduits dès le XIX<sup>e</sup> siècle au Gabon, le café et le cacao sont devenus une source de revenus pour les populations de la province du Woleu Ntem. Ce sont deux des plus anciennes cultures de rente du Gabon. Depuis les années 1980, leur production est en baisse constante, à cause essentiellement du vieillissement des plantations et de la fermeture de la Socagab (Société de café et de cacao gabonais) qui en assurait l'encadrement technique.

## II-4-1 La cacaoculture

La première plantation de cacaoyers au Gabon est installée dans l'Ile aux Perroquets, région de l'Estuaire en 1892; quelques années plus tard (en 1904), le territoire exporte ses premières tonnes de cacao (91). L'exploitation de l'okoumé freine plus tard les efforts faits pour répandre cette culture dans cette région; puis ce fut le tour du Woleu-Ntem à partir de 1919, dans la subdivision de Bitam où cette culture est principalement développée jusqu'en 1925 avant de s'étendre dans les autres localités.

A partir de 1950, de nouvelles plantations sont créées dans d'autres régions, notamment l'Ogooué-Ivindo, et l'Ogooué-Lolo. La production enregistre une évolution considérable entre 1955 et 1965, puisqu'elle passe de 250 et 1.411 tonnes ; puis elle se stabilise autour de 1 600 tonnes à la fin des années 1960. Après un pic de 3 000 tonnes en 1978, la production chute.

**Tableau 7 : Evolution de la production cacaoyère**

| Activités                      | Campagne<br>1984-1985 | Campagne<br>1988-1989 | Campagne<br>2001-2002 |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Production<br>(en tonnes)      | 1 569                 | 1 887                 | 416                   |
| Exportations<br>(en tonnes)    | 1 520                 | 1 911                 | 432                   |
| Prix moyen<br>d'achat(Fcfa/kg) | 355                   | 370                   | 524                   |

Source : DGE.

## II-4-2 La caféiculture

Bien que le caféier soit connu au Gabon depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sa culture ne commence véritablement que dans les années 1950, le souci de la puissance coloniale de créer des plantations à l'échelon villageois dans les provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo, du Haut-Ogooué, et un peu dans la Ngounié, en est la raison fondamentale. A cette époque la production nationale dépasse déjà les 1 000 tonnes par an de café marchand ; à partir de 1965, commence le déclin de la production. Les causes de cette baisse sont les mêmes que pour le cacao :

- le vieillissement des plantations (30 ans d'âge en moyenne) qui ont dépassé l'âge du plein rendement;
- l'âge des planteurs, dont la moyenne dépasse 50 ans;

- l'exode rural avec pour conséquence le manque de main-d'œuvre;
- les difficultés d'accès à certains centres de production;
- les conditions phyto-sanitaires (maladies telle que la pourriture brune).
- la dégradation des plantations et de l'absence de moyens financiers susceptibles de soutenir leur développement ;

L'évolution des achats de café par province entre 1988 et 2000 se présentait de la manière suivante :

**Tableau 8 : Evolution des productions de café par provinces**

| <b>En tonnes</b> | <b>Campagne<br/>1998-1999</b> | <b>Campagne<br/>1999-2000</b> | <b>Variations</b> |
|------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Haut Ogooué      | 132,90                        | 104,70                        | -21,2%            |
| Ngounié          | 21,40                         | 15,30                         | -28,5             |
| Ogooué Ivindo    | 31,25                         | 23,50                         | -24,8             |
| Ogooué Lolo      | 6,09                          | 6,70                          | 139710,0          |
| Woleu Ntem       | 262,30                        | 47,60                         | -81,9             |
| <b>TOTAL</b>     | <b>453,94</b>                 | <b>197,80</b>                 | <b>-56,4</b>      |

Source: DGE.

En somme, le cacao et le café sont produits essentiellement par les paysans des provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué Ivindo, de l'Ogooué Lolo et du Haut-Ogooué. Cette production paysanne est complétée par celle de la société de développement de la caféiculture et de cacaoculture au Gabon (SOCAGAB), qui exploite des plantations dans ces provinces. Les exportations sont assurées par la Caisse de stabilisation et de péréquation, après achats aux planteurs.

#### **II-4-3 Les cultures de palmier à huile et de l'hévéa**

Le palmier à huile et l'hévéa intéressaient déjà au Gabon les administrations coloniales ; c'est ainsi qu'on a exploité la palmeraie naturelle de Moabi dans la Nyanga, et qu'on a réalisé des plantations d'hévéa dans certaines régions dont la principale est située à 33 km de Lambaréné, sur la route Lambaréné-Fougamou.

**Le Palmier à huile :** Le programme palmier à huile porte sur la plantation en deux phases de 15 000 hectares de palmiers à huile. En 1985, le projet est dans la première phase et les superficies étaient réparties de la manière suivante :

- Nzilé.....1500 hectares
- Makouké..... 4500 hectares

- Mbindo (ancien palmévéa).....1500 hectares  
 Soit au total..... 7500 hectares  
 L'entrée en production est effective depuis 1983 et donne les résultats suivants :

**Tableau 9 : Production régionale d'huile de palme**

| <b>Production régionale en tonnes</b> | <b>1983</b> | <b>1984</b>  | <b>1985</b>  |
|---------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| Nzilé                                 | 4736        | 9638         | 15140        |
| Makouké                               | -           | 2541         | 8890         |
| Mbindo                                | 2076        | 2191         | 2220         |
| <b>Total</b>                          | <b>6812</b> | <b>14370</b> | <b>26250</b> |

DGE.

**L'hévéa : une culture en extension** : Le programme Hévéa a été lancé en 1981 par **Hévéa-Gabon (Hévégab)**. Son capital, de 5,5 milliards de F CFA, est détenu à hauteur de 99,9 % par l'Etat gabonais et de 0,1 % par un groupement d'intérêt économique, partenaire technique, composé de la Société de développement des cultures industrielles (Sodeci) et de la Société des plantes de Terres rouges (groupe Rivaud).

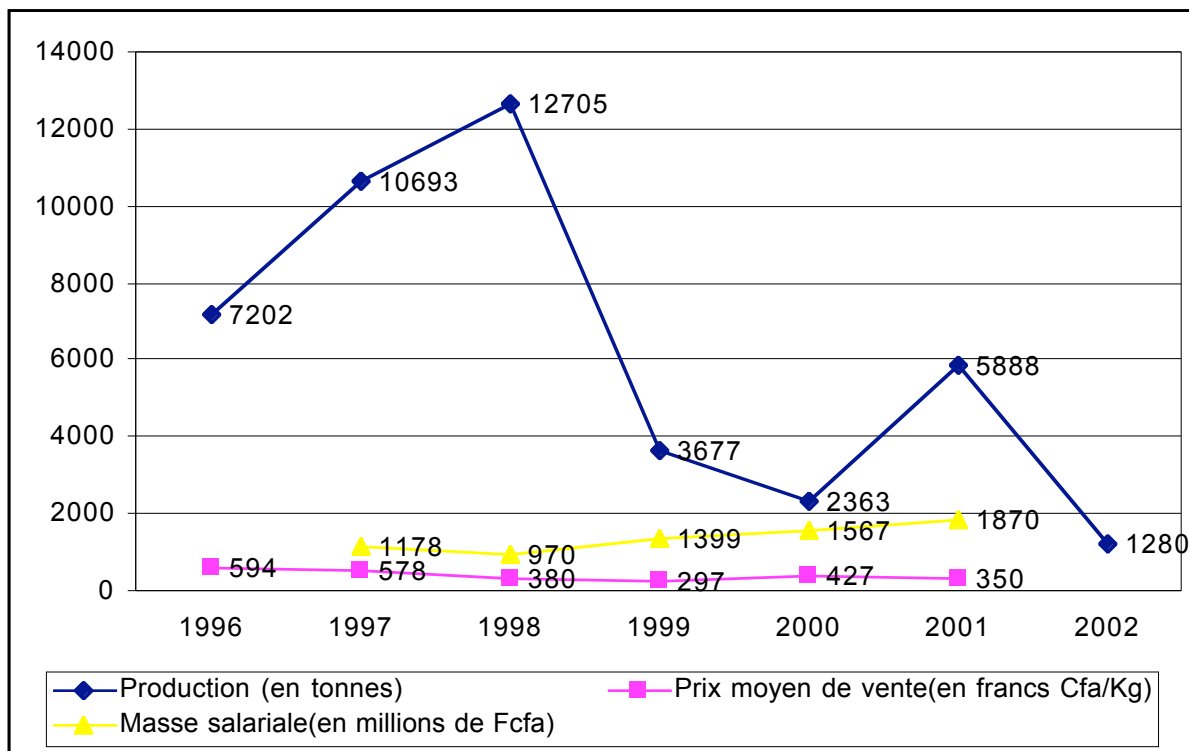
Hévégab dispose de 4 plantations industrielles qui représentent une superficie totale de 10 550 ha d'hévéas plantés (le programme initial prévoyait la mise en place de 28 000 ha d'hévéas, sous forme de plantations industrielles et commerciales).

La plus ancienne est située dans le Nord du Gabon, à Mitzi (province du Woleu-Ntem) et couvre 5 050 ha. Deux autres, de 2 000 ha chacune, sont localisées à Bitam (province de Woleu-Ntem) et à Kango-Ekouk (province de l'Estuaire). La quatrième, à Mayumba (province de la Nyanga), couvre 100 ha. Il était prévu de planter 2 000 ha d'hévéas dans cette zone mais avec la crise de 1986, l'Etat a ralenti ses investissements et le projet a été arrêté. Hévégab emploie 660 ouvriers mais sous-traite une partie de l'activité de production à des «saigneurs» extérieurs à l'entreprise.

Les surfaces plantées dans le cadre du programme villageois sont situées dans les provinces du Woleu-Ntem (Bitam, Mitzi et Oyem) et de l'Estuaire (Ekouk-Kango). Les plantations couvrent 1 350 ha et sont exploitées par environ 408 planteurs, ce qui représente une superficie moyenne de 3,4 ha par planteur. En année normale, ces plantations devaient permettre de produire 800 t de caoutchouc sec. Le programme villageois, qui a débuté en 1988, a disposé de deux financements : l'un de 1,5 milliard de F CFA accordé par l'Union européenne, et l'autre par la BAD et géré par Hévégab. Les planteurs disposent d'un prêt de deux millions de F CFA par hectare net planté. Le remboursement est différé de 7 ans.

Mais, à cause des difficultés rencontrées, liées à l'arrêt des financements extérieurs , à une masse salariale en hausse permanente et à une baisse de la production, la société fait partie des entreprises éligibles à la privatisation.

**Graphique 2 : Evolution de la filière hévéicole**



Source : HEVEGAB, 2003.

## II-5 Les unités agro-industrielles et les exploitations périurbaines

Elles concernent les cultures maraîchères et fruitière produites à Port-Gentil, par la Société Agricole de Port-Gentil (AGRIPOG) et dans d'autres villes du Gabon ; et les exploitations périurbaines soutenues par certains organismes internationaux.

### II-5-1 La Société agricole de Port-Gentil (AGRIPOG) et les autres opérateurs

La production maraîchère est également assurée par diverses sociétés agro-indutrielles et quelques fermes, dont la Société agricole de Port-Gentil (**Agripog**), la Société sucrière du Haut- Ogooué (**Sosuho**) et la **ferme d'agriculture et d'élevage Ngorouma (FAEN)**.

Située à Port-Gentil, sur une île et entourée de sables latérites, Agripog a été créée en 1977 par l'Etat avec le concours de l'assistance technique française et d'Elf-Gabon dans le cadre d'une **PID (provision pour investissements diversifiés)**. Son capital, de 120 millions de F CFA, est détenu à 55% par l'Etat et à 41,55% par Elf-Gabon. Spécialisée dans les cultures hydroponiques (pratiquées hors sol dans de l'eau contenant des sels dissous),

potagères et florales (roses, oeillets, muguet), cette société a une production en dents de scie, comme l'illustre le tableau suivant :

**Tableau 10 : AGRIPOG, Production de légumes frais**

| PRODUITS         | 1981    | 1982    | 1983    | 1984    | 1985    |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Salades (poches) | 301 878 | 290 320 | 211 350 | 214 969 | 283 000 |
| Tomates (kg)     | 122 227 | 152 753 | 65 000  | 53 724  | 61 000  |
| Concombres (kg)  | 62 162  | 78 075  | 41 2000 | 58 471  | 68 000  |
| Melons (kg)      | 43 418  | 45 336  | 39 135  | 40 756  | 45 000  |
| Aubergines (kg)  | 25 791  | 18 791  | 25 966  | 23 348  | 28 500  |

Source : Ministère de l'Economie et des finances et des participations, 25 ans d'économie gabonaise, p36.

En 1995, elle a produit environ 360 t de tomates, 90 t de piments, 50 t de poivrons, 230 000 unités de pieds de salade, dont la commercialisation a rapporté des recettes d'environ 590 millions de F CFA contre 577 millions en 1994.

A cause de nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, Agripog a fait partie des entreprises éligibles à la privatisation en 1996, mais sa privatisation n'est toujours pas effective : les candidats à la reprise jugent les effectifs pléthoriques, les résultats insuffisants, les charges et l'endettement élevés. L'évaluation des activités en vue de la privatisation a en effet montré que 25% du personnel de la société sont inactifs. En outre, le diagnostic sur la situation de l'entreprise a conclu à la non rentabilité de la structure. Pour sauver la société le comité de privatisation, relayé par la direction générale de la société, doit régler le licenciement d'une centaine d'agents pour motif économique et reconstituer le capital.

La **FAEN** a été créée en 1989 par Albert Yangari, à Franceville, sur deux sites. Celui de Mingara, de 22 ha, est tourné vers la pisciculture, l'élevage de volailles, de lapins, d'aulacodes (agoutis) et de porcs, et les cultures vivrières et maraîchères. L'autre, celui de Ndjolaï, d'une superficie de 30 ha, est spécialisé dans l'élevage de bovins. La ferme, qui a démarré avec un financement propre de 15 millions de F CFA, et divers concours financiers dont ceux du Faga en 1991 (17 millions de F CFA) et du Fodex en 1995 (17 millions), produit environ 800 kg de légumes par mois, 6 à 7 t de poissons (tilapias, carpes et silures) et plusieurs tonnes de viande. Elle approvisionne le marché de Franceville dont la demande en produits maraîchers, en volailles, en viande, en oeufs et en poissons est en augmentation constante depuis la dévaluation de 1994. Son chiffre d'affaires s'est d'ailleurs fortement accru, passant de 13 millions de F CFA en 1993 à 18 millions en 1994 et 23 millions en 1995.

La FAEN organise avec le Corps de la paix américain des séminaires de formation et d'information en milieu rural. Un protocole de collaboration lie également la FAEN au PEPG (projet d'élevage de petit gibier), mis en chantier dans le Haut-Ogooué par VSF (Vétérinaires sans frontière).

## **II-5-2 Des cultures soutenues par deux principaux organismes de vulgarisation**

La consommation de légumes au Gabon ne cesse d'augmenter ; en 1995, elle était estimée à près de 10 000 t. Le marché de Libreville représente à lui seul les deux tiers de la consommation urbaine du pays. Les cultures maraîchères et fruitières ont été développées autour des grands centres urbains (Libreville et Port-Gentil), pour en améliorer l'approvisionnement et de véritables «ceintures maraîchères» se sont constituées.

La production maraîchère nationale, bien qu'encore faible, augmente. Elle est le fait des petits producteurs indépendants, dont une grande partie est d'origine étrangère (notamment Camerounais et Maliens), et de plus en plus de maraîchers bénéficient de l'appui de l'IGAD (**Institut gabonais d'Appui au Développement**), et du **Projet d'Appui au Paysannat Gabonais**.

**Le Projet d'Appui au paysannat gabonais (APG/FIDA) :** C'est une association à but non lucratif, soutenue par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), et ayant pour objectifs :

- ✓ accroître la production agro-pastorale en intégrant les paysans dans un dispositif de recherche développement, en vulgarisant du matériel végétal, des itinéraires techniques performants et adaptés et en mettant à la disposition des paysans les intrants et l'outillage ;
- ✓ améliorer la commercialisation des produits agricoles en organisant la collecte primaire et la concertation entre producteurs et commerçants ;
- ✓ améliorer les conditions de transformation, conservation et transport des produits par la diffusion d'équipements adaptés ;
- ✓ faciliter les conditions d'accès au crédit par la promotion de caisses villageoises d'épargne et de crédit ;
- ✓ améliorer la capacité d'autogestion des villageois et promouvoir des structures associatives capables de prendre en charge les actions suscitées par le projet et d'en assurer la pérennité.

Depuis 1999, ces activités sont en baisse régulière, suivant la réduction des financements.



**L'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD).** L'IGAD est une association à but non lucratif, régie par la loi de décembre 1962, et dont les objectifs peuvent être résumés ainsi :

- ✓ le développement d'un tissu agricole périurbain de type privé sous forme d'agriculture sédentaire intensive et protectrice de l'environnement ;
- ✓ l'approvisionnement des marchés urbains en produits frais locaux ;
- ✓ recherche et développement sur la valorisation des potentialités agricoles et para-agricoles.

Le développement des productions maraîchères autour des grands centres urbains connaît un essor sans précédent au Gabon. On note en 2000, une nette supériorité du nombre d'exploitations induites (377) par rapport à celui des exploitations sur programmes (191).

**Tableau 11 : Répartition des exploitations par activités en 2000**

| <b>(En nombres)</b>            | Maraîchage | Culture vivrière | Elevage porcin | Production de farine | <b>Total</b> |
|--------------------------------|------------|------------------|----------------|----------------------|--------------|
| Exploitation sur programme     | 130        | 51               | 8              | 2                    | <b>191</b>   |
| Exploitations induites         | 350        | 25               | 2              | -                    | <b>377</b>   |
| <b>Total des exploitations</b> | <b>480</b> | <b>76</b>        | <b>10</b>      | <b>2</b>             | <b>568</b>   |

Source : IGAD.

La zone de Libreville est de loin la plus importante par le nombre d'exploitations créées. Autour de Libreville, plusieurs entreprises agricoles privées pratiquent l'irrigation et utilisent engrais et produits phytosanitaires ; elles produisent de l'amarante, du gombo, de l'oseille, des carottes, des tomates, des aubergines locales, des poireaux tropicaux, des champignons et autres produits vivriers. Ces cultures commerciales approvisionnent régulièrement les marchés de Libreville.

Après une première phase d'activité, constituée par la mise en place d'un programme d'installation de périmètres maraîchers, vivriers et d'élevage porcin, l'Institut a mis en œuvre une stratégie qui a pour objectifs spécifiques :

- a) la formation professionnelle agricole avec le développement des centres de formation et la mise en place de formations délocalisées à l'intérieur du pays, tout en créant de nouveaux modules ;
- b) l'animation et l'encadrement des producteurs en réponse à la demande de producteurs, de plus en plus nombreux à solliciter l'intervention de l'institut. Il s'agit d'appuyer le développement des entreprises par la prise en charge de leurs promoteurs dans la phase d'identification et de caractérisation des projets ainsi que dans le montage des dossiers de

financement. Il s'agit également de renforcer les prestations de suivi technique, économique et agronomique auprès des producteurs indépendants ;

c) la recherche d'accompagnement qui repose, d'une part, sur la mise en place d'un dispositif expérimental axé sur les systèmes de production de plantes de couverture, et d'autre part sur la mise au point de techniques visant à réduire la pénibilité du travail, à maintenir la fertilité des sols et à assurer une pérennité technique et économique des exploitations ;

d) la transformation agro-alimentaire, volet du projet qui poursuit le développement des farines NOURIVIT et leur promotion commerciale sur l'étendue du territoire, ainsi que l'appui technique aux entrepreneurs privés.

**Tableau 12 : Résumé des activités de l'IGAD en 2000**

| Activités                                | Maraîchage         | Culture vivrière | Elevage porcin | Production de farine | Total        |
|------------------------------------------|--------------------|------------------|----------------|----------------------|--------------|
| Zones                                    | Libreville et Oyem | Estuaire         | Libreville     | Libreville et Léconi |              |
| Surfaces cultivées (en ha)               | 26                 | 72               | -              | -                    | <b>98</b>    |
| Production (en tonnes)                   | 1 320              | 1 680            | 50             | 10                   | <b>3 060</b> |
| Chiffre d'Affaires (en millions de Fcfa) | 950                | 341              | 75             | 15                   | <b>1 381</b> |

Source : IGAD.

Depuis le lancement du projet, 71 sessions de formation ont été organisées, dont 45 en maraîchage et 26 en spécialisation. Ces formations ont concerné au total 701 stagiaires, soit 42 % en spécialisation et 58 % en initiation

Le dynamisme de la profession et l'intérêt des promoteurs, résultat du programme de formation professionnelle agricole, ont eu pour effet l'augmentation des surfaces d'exploitation et de la production. Ainsi, l'étendue des surfaces cultivées est de 98 ha en 2000 contre 60 ha en 1999, soit une augmentation de 63,3 %. Le volume annuel de la production représente 3 060 tonnes contre 1 600 tonnes en 1999, soit une hausse de 91,3 %. Le chiffre d'affaires des exploitants augmente de plus du double, il passe de 0,515 milliard en 1999 à 1,381 milliard de Fcfa en 2000.

### II-5-3 Mais un secteur qui reste très faible économiquement

Si le secteur agricole augmente progressivement sa valeur ajoutée, sa part dans le produit intérieur brut reste relativement faible, depuis 1965.

**Tableau 13 : Poids de l'agriculture dans l'économie nationale (en milliards de Fcfa)**

|      | Valeur ajoutée agricole | PIB    | % du PIB total |
|------|-------------------------|--------|----------------|
| 1960 | 7,4                     | 31,6   | 23,4           |
| 1965 | 7,2                     | 50,8   | 14,2           |
| 1970 | 6,3                     | 89,5   | 7,0            |
| 1975 | 21,0                    | 462,4  | 4,5            |
| 1980 | 43,0                    | 904,5  | 4,8            |
| 1984 | 64,0                    | 1535,0 | 4,0            |
| 1985 | 71,0                    | 1646,0 | 4,5            |

Source: Ministère de l'Economie et des finances et des participations, 25 ans d'économie gabonaise, p34.

L'essor de ce secteur a été entravé par un certain nombre de facteurs dont les plus importants restent :

#### a) L'exode rural

La migration des jeunes a vidé les campagnes de leurs forces vives et conduit *de facto* à un vieillissement de la population agricole. L'âge moyen de l'exploitant agricole est de 55 ans en 1993 contre 45 en 1960. Son activité est, de ce fait, limitée, d'où la baisse de la production. Ainsi, en 33 ans, le taux de croissance moyen annuel de la production nationale est de 1,13 %.

**Tableau 14 : Evolution des principales caractéristiques des exploitations agricoles de 1960 à 1993**

| CARACTERISTIQUES                           | 1960  | 1974  | 1993  |
|--------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Age moyen du chef d'exploitation           | 45,0  | 49,0  | 55,0  |
| Superficie moyenne par exploitation (Are)  | 156,0 | 102,0 | 108,0 |
| Nombre moyen de personnes par exploitation | 4,8   | 1,0   | 4,7   |

Source : ONU, Bilan commun de pays, 2001.

#### b) Le mauvais état des routes et l'absence de pistes agricoles

Plusieurs routes départementales et même nationales sont en mauvais état pendant les saisons pluvieuses, périodes favorables à l'activité agricole.

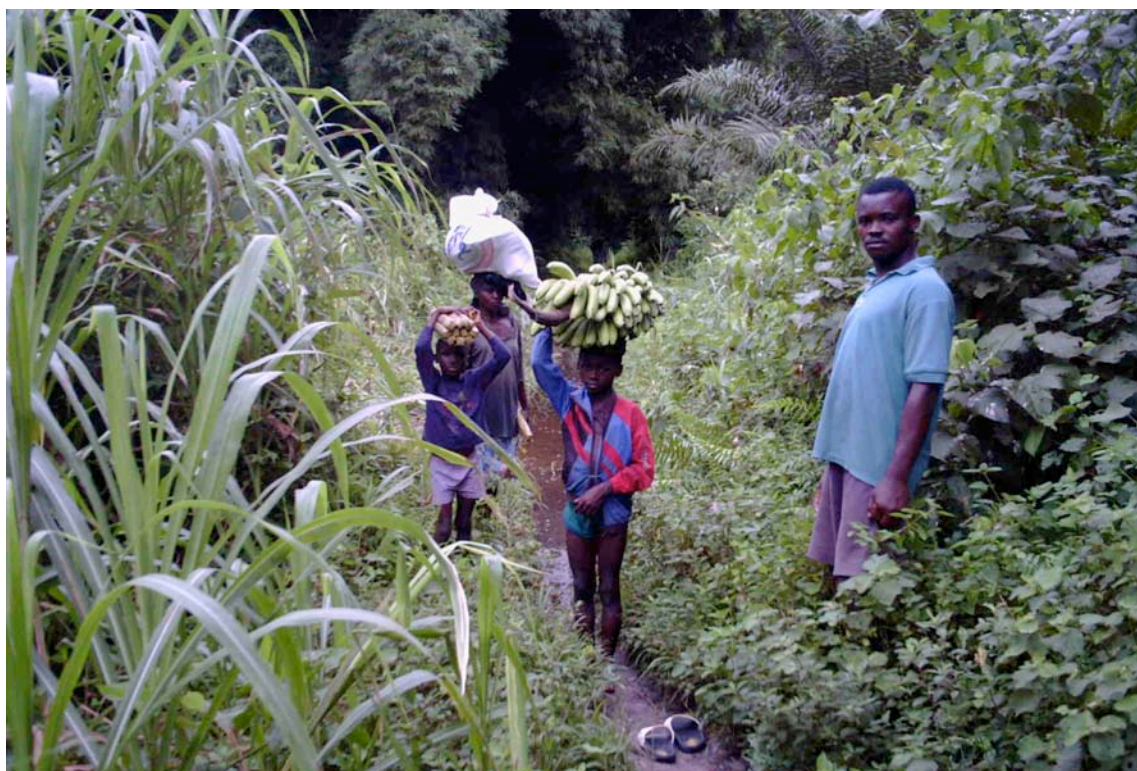
### **Illustration 2 : L'état des routes départementales**



*Cliché ACDAC, 2003.*

En outre, le manque de véritables pistes d'accès aux plantations éloignées des villages et des principaux axes routiers rend difficile la collecte et la commercialisation des produits. Le transport du lieu de production aux sites de commercialisation se fait généralement à dos d'homme ou sur les têtes.

### **Illustration 3 : Transport de marchandises du village Assewé au marché local**



*Cliché ACDAC, 2003.*

Le caractère pénible de cette opération limite l'arrivée des denrées agricoles issues de la production nationale dans les principaux centres de commercialisation.

### **c) Techniques culturales inadaptées**

La fermeture temporaire du Centre d'introduction et d'adaptation du matériel végétal (CIAM) a été un grand handicap pour les planteurs qui y trouvaient les semences et le matériel végétal sélectionnés. Le service chargé de la vulgarisation agricole ne forme pas les paysans à l'utilisation des intrants. Par ailleurs, la non utilisation des pesticides favorise la multiplication des insectes, virus et champignons. La pratique de l'agriculture sur brûlis et l'absence de mécanisation sont des freins à l'augmentation des rendements et à la multiplication des récoltes dans l'année.

### **d) Prix à la production peu rémunérateurs**

Par rapport au prix des produits de l'élevage ou de la pêche, et au regard des efforts fournis pour leur obtention, les prix à la production pratiqués pour les cultures vivrières sont peu rémunérateurs et incitatifs. Il faut par exemple 5 kg de bananes à la production pour obtenir 1 kg de poisson ; 9 kg de bananes pour obtenir 1 kg de viande de bœuf congelée ; 11 kg de bananes pour 1 kg de cuisses de poulet ; 13 kg de bananes pour 1 kg de viande de bœuf fraîche.

### **e) Absence de véritables activités agro-industrielles**

L'absence d'agro-industries consommatrices de matières premières agricoles n'a pas permis le développement de l'agriculture. La pérennisation et la généralisation d'une telle politique finissent à la longue par tuer l'agriculture vivrière, alors que les complémentarités devraient s'établir entre l'agro-industrie et l'agriculture paysanne.

### **f) L'organisation des paysans**

Les paysans ne sont pas organisés et travaillent individuellement. Or, les actions de vulgarisation ont d'avantage d'effets lorsqu'on s'adresse à plusieurs paysans regroupés soit en associations, soit en coopératives auprès desquelles la diffusion des innovations techniques se fait plus facilement. C'est un frein à une véritable politique d'encadrement, d'appui et de vulgarisation des expériences agricoles initiées en milieu paysan, accentué par le manque de coordination entre les différents projets d'une part, entre ces derniers et les services décentralisés du ministère de l'Agriculture d'autre part. Cette absence de coordination nuit à l'efficacité de ces projets qui ne rayonnent pas sur tout le territoire. A cela s'ajoute l'absence de marchés villageois réguliers et organisés, ce qui amène l'exploitant agricole à vendre à tout venant, et dissuade le commerçant qui, pour remplir un camion, doit parcourir des dizaines,

voire des centaines de kilomètres.

#### **g) Inadaptation des modes de financement du secteur agricole**

Il n'existe aucune véritable politique de crédit rural. Les opérations de productions vivrières sont freinées par l'absence de banques autour des villages. Le financement de l'activité agricole par les procédures actuellement en vigueur (bons d'engagement) n'a aucune efficacité. En effet, étant liées aux contraintes saisonnières, les exploitations souffrent régulièrement d'un manque de liquidités. La principale conséquence en est de nombreux mois d'arriérés de salaires qui démotivent les ouvriers agricoles désorganisent la production et entraînent une perte de saisons culturales entières.

En définitive, malgré le fait qu'au niveau politique l'agriculture a régulièrement été annoncée comme secteur prioritaire et que des inscriptions budgétaires conséquentes aient parfois suivies, il reste qu'au moment du bilan les résultats sont décevants. L'agriculture traditionnelle qui est pratiquée dans les villages est très mal connue. Faute d'opérations de collecte récentes, on considère que la production globale évolue au rythme de la population et qu'elle apporte quelques revenus aux ménages qui s'y adonnent, car la vente d'une partie de la production est souvent observée.

Depuis les années 1970, il y a eu plusieurs tentatives de relance de l'activité agricole. Celles-ci étaient matérialisées par la création de différents organismes de production, de promotion et de commercialisation de produits agricoles. Mais, pour des raisons de gestion ou d'erreurs techniques, la plupart de ces structures ont fermé leurs portes, ainsi, outre la fermeture du CIAM (Centre d'Introduction, d'Adaptation et de Multiplication du Matériel végétal) qui avait pour vocation de faire de la vulgarisation et de la recherche sur les semences agricoles (la baisse progressive des crédits de fonctionnement et d'investissement) alloués à cette institution a précipité sa disparition), on a assisté à :

- la fin des activités des OZI (Organisations Zonales Intégrées) qui visaient la vulgarisation et l'amélioration des techniques agricoles parmi les populations du milieu rural et des villes secondaires. La particularité de cette expérience est la forte contribution d'experts internationaux participants aux programmes de coopération internationale (généralement les chinois). C'est avec le départ des assistants étrangers que ces projets ont perdu de leur entrain ;
- La reprise du travail à l'ENDR (Ecole Nationale de Développement Rural) d'Oyem après une fermeture qui aura durée trois ans. L'ENDR avait été fermée en 1999 à la suite d'un mouvement de grève des étudiants de l'époque qui protestaient contre les mauvaises

conditions d'existence et de travail qui prévalaient dans cet établissement qui fonctionnait en régime d'internat.

Au revers de ce tableau noir du secteur agricole, il subsiste tout de même quelques projets heureux, même si leurs impacts ne sont pas appréciés objectivement tant leurs retombées sont diffuses par trop de bénéficiaires. On peut citer deux projets qui sont nés de la volonté de diminuer la dépendance du Gabon vis-à-vis de produits agricoles importés, il s'agit :

- du projet de bitumage de la route Libreville-Ntoum<sup>1</sup>. Cette route a entraîné la diminution considérable de la durée du voyage entre les deux villes, d'une part, et facilite désormais l'écoulement des produits vivriers abondamment produits sur cet axe dans les grands marchés de Libreville, d'autre part. L'amélioration de l'état de la route sur ce tronçon a induit la baisse des coûts de transport des marchandises ce qui a davantage profité aux agriculteurs exerçants sur cet itinéraire ;

- du nouveau projet de l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement)<sup>2</sup>, soutenu financièrement par l'Etat gabonais, Total-Gabon et des bailleurs de fonds institutionnels que sont l'Agence Française de Développement et la Coopération française, et qui intervient désormais dans trois provinces du Gabon (Estuaire, Haut-Ogooué et Woleu-Ntem), où elle a créé cinq périmètres maraîchers, à travers la promotion de la formation pratique sur le terrain des personnes intéressées par l'agriculture, et favorise l'installation des agriculteurs en octroyant, sous forme de prêt, aux candidats à l'installation à leur propre compte les équipements et matières minimums nécessaires au démarrage.

En dehors de tout cela il y a AGRIPOG, qui essaie parfois de faire face à des intempéries qui affectent sa production, et occasionnent généralement la destruction de ses serres.

### ***III LES ACTIVITES DE L'ELEVAGE***

La pratique de l'élevage au Gabon est récente et doit faire face à plusieurs contraintes. La présence de la mouche tsé-tsé (qui provoque la maladie du sommeil) a longtemps interdit l'élevage du gros bétail. L'absence d'une tradition d'élevage a aussi freiné le développement de cette activité. Depuis la fin des années 1970, les autorités politiques de ce pays, en

---

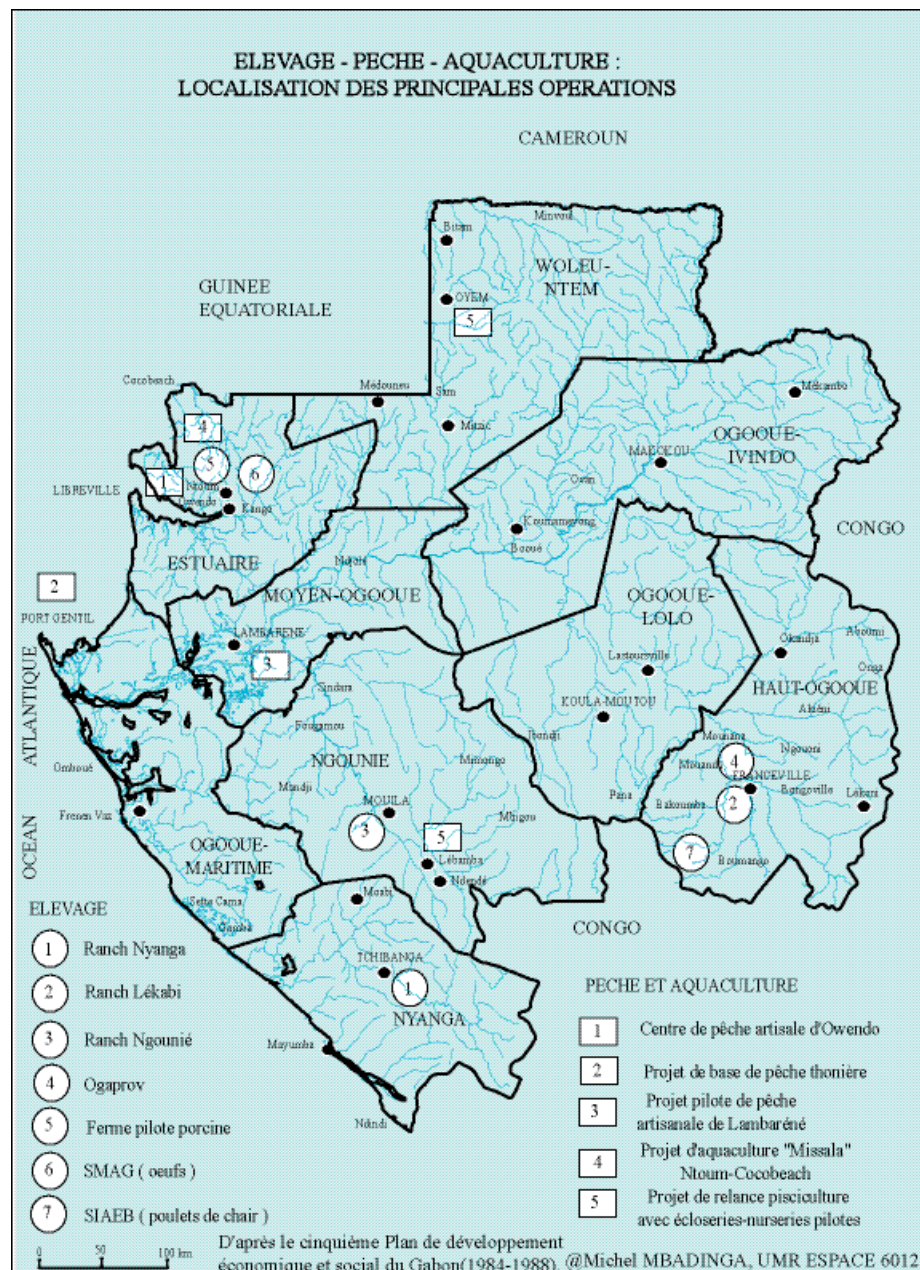
<sup>1</sup> Ntoum est une petite ville de 12 000 habitants (en 2003), et qui est située à 40 km de Libreville.

<sup>2</sup> Organisme créé pour la valorisation des techniques agricoles, mais son champ d'intervention de prédilection reste le maraîchage.



collaboration avec certains organismes internationaux, tentent d'éliminer ce handicap par des programmes d'élevage villageois et industriel.

**Carte 6**



### III-1 L'élevage villageois

C'est l'élevage de type familial que l'on rencontre un peu partout sur le territoire. Cet élevage est difficilement mesurable, par manque de recensement ; toutefois d'après les travaux effectués par la Direction générale de l'économie et des finances, son effectif par province et par type était estimé en 1981 de la manière suivante :



**Tableau 15 : Répartition de l'élevage villageois en 1981**

| Provinces       | Bovins      | Ovins-Caprins  | Porcins      | Lapins      | Volaille       |
|-----------------|-------------|----------------|--------------|-------------|----------------|
| Estuaire        | 25          | 9 000          | 2 000        | 1500        | 150 000        |
| Haut-Ogooué     | 1100        | 8100           | 3 000        | -           | 45 000         |
| Moyen- Ogooué   | 10          | 11 250         | 4 000        | -           | 35 000         |
| Ngounié         | 200         | 40 750         | 10 200       | 80          | 150 000        |
| Nyanga          | 1300        | 17 500         | 3 600        | 40          | 65 000         |
| Ogooué-Ivindo   | 19          | 12 400         | 3 600        | -           | 100 000        |
| Ogooué-Lolo     | 20          | 800            | 3 500        | 8           | 70 000         |
| Ogooué-Maritime | -           | 5 500          | 3 000        | -           | 10 000         |
| Woleu-Ntem      | 60          | 23 500         | 8 000        | -           | 140 000        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>2734</b> | <b>136 000</b> | <b>40900</b> | <b>1628</b> | <b>765 000</b> |

Source : DGE

Pour tenter de combler les déficits de la production nationale, l'Etat grâce aux les revenus tirés du pétrole a mis en place des opérations zonales d'élevage.

### III-2 L'élevage industriel

Ce type d'élevage est très peu développé au Gabon. Les opérateurs dans ce domaine sont les sociétés para-étatiques qui font de l'élevage de porcins, ovins, caprins et de la volaille. On ne dénombre que quelques unités d'élevage dont la plus importante est la Société gabonaise d'élevage (Sogadel), filiale à 98 % d'Agrogabon, avec Somdiaa pour partenaire technique, qui contrôle trois domaines : celui de la Nyanga (100 000 ha), celui de Lékabi (65 000 ha) et celui de la Ngounié (50 000 ha). Malgré la croissance du nombre de petits éleveurs en zone rurale et urbaine, cette branche d'activité est confrontée à d'énormes difficultés.

**Tableau 16 : Evolution du cheptel de Sogadel entre 1998 et 2000**

| Nom                         | 1998         | 1999         | 2000         | 00/99         |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Ranch Lékabi                | 3784         | 2370         | 1787         | -24,6         |
| Ranch Ngounié               | 4394         | 3175         | 2635         | -17           |
| Ranch Nyanga                | 11611        | 10680        | 9633         | -9,8          |
| Vollet villageois de Ndendé | 3247         | 3117         | 3066         | -1,6          |
| Volet villageois            | -            | -            | -            | -             |
| Franceville                 | 174          | 181          | 186          | 2,8           |
| <b>Total</b>                | <b>23210</b> | <b>19523</b> | <b>17307</b> | <b>-11,4%</b> |

Source : SOGADEL, 2001.

La décroissance du cheptel, qui s'est poursuivie en 2001 avec 16 531 têtes contre 17 307 en 2000, témoigne de l'ampleur des difficultés financières que connaît l'opérateur depuis la suspension des financements de la Banque africaine de développement, aggravée par les versements tardifs de l'Etat.

La solution retenue pour sauvegarder les activités de la société réside dans la cession des différents domaines aux opérateurs privés gabonais, mais il aurait fallu que l'Etat réalise un minimum d'investissements de réhabilitation, compte tenu de l'état de délabrement avancé des sites d'exploitation.

La Sogadel n'a pas réussi à implanter durablement l'élevage bovin malgré l'introduction d'espèces trypanotolérantes. Après 25 ans d'existence, elle a disparu du marché et il ne reste que les vestiges des ranchs de Lékabi, dans le Haut Ogooué, et de ceux de la Ngounié et de la Nyanga. Les coûts de production trop élevés ne permettaient plus aux produits de cette société d'être compétitifs par rapport à la viande importée d'Afrique australe, d'Argentine, ou d'Europe. Pour l'heure, aucune stratégie de développement pour un élevage industriel n'est perceptible à l'horizon. Les activités de petits élevages restent villageoises et se développent timidement avec l'assistance de l'Igad.

#### ***IV LES ACTIVITES LIEES AU SECTEUR DE LA PECHE***

Le Gabon dispose de 800 kilomètres de côtes maritimes. Il est drainé par de nombreux cours d'eau d'une superficie estimée à 10 000 km<sup>2</sup>. Malgré d'énormes réserves halieutiques maritimes et continentales, les activités de pêche restent peu développées (à l'image des différentes infrastructures liées à ce secteur) et sont essentiellement l'œuvre des populations d'origine ouest-africaines.

##### **IV-1 Les infrastructures liées au secteur**

De 1960 à 1964 le secteur de la pêche connaît de graves problèmes car il n'existe presque pas d'infrastructures. Les sites de débarquement existants sont naturels et il n'y a ni installations de débarquement, ni magasins de pêche. En 1965, la Chambre de Commerce met en service une unité de production de glace en paillettes : 10 tonnes par jour avec une réserve de 50 tonnes. De 1966 à 1970, la Chambre de Commerce met en place un certain nombre de réalisations dont les plus importantes sont : le matériel frigorifique, les chambres froides du

port de Libreville et les magasins des pêcheries du port de Libreville; l'agrandissement des magasins des pêcheries, et le matériel frigorifique du port de Port-Gentil.

De 1960 à 1970, le montant de tous ces investissements s'élève à plus de 69 millions de francs CFA et le Gabon ne dispose que d'un seul port qui devient vétuste. De 1971 à 1980, l'administration des pêches installe deux complexes frigorifiques. La première unité, construite à Mayumba, entre en service en 1973 et la deuxième unité, à Omboué, est mise en service en fin d'année 1976.

Le port commercial d'Owendo est saturé dès sa mise en service en 1974. Il est renforcé par l'adjonction de l'ancien port môle, devenu port de pêche. L'exercice de la pêche industrielle y est de plus en plus difficile.

Le nouveau port de Port-Gentil, inauguré en 1980, est conçu comme pôle de développement régional avec des critères très modernes tenant compte des nécessités de la pêche industrielle et de ses activités annexes. Le port est équipé des infrastructures suivantes : un quai de commerce ; un quai pour bateaux ; un quai de pêche d'une largeur de 20 mètres, avec de vastes surfaces sont disponibles pour l'emplacement des entrepôts frigorifiques ; un hangar ; et une darse (bassin à l'intérieur d'un port). Ce nouveau port offre donc une infrastructure portuaire moderne disponible pour un développement d'une activité de la pêche.

Depuis 1984, le Gabon en collaboration avec le Fonds européen de développement a mis en place un Centre de regroupement des pêcheurs artisanaux à Owendo. Ce centre offre beaucoup d'avantages aux pêcheurs notamment : la vente de glaces ; le ravitaillement régulier en carburant ; la vente avec remise des hors-bords ; le paiement partiel des pièces détachées; la vente des pirogues au comptant ou à crédit ; l'achat assuré et régulier des captures à un prix fixe.

## **IV-2 Les différentes formes de pêche**

Les activités de la pêche sont subdivisées en diverses catégories parmi lesquelles : la pêche artisanale ; la pêche industrielles ; la pêche continentale ; et l'aquaculture.

### **IV-2-1 La pêche artisanale**

Faiblement mécanisée, la pêche artisanale se pratique en mer, dans les lagunes, les estuaires, les fleuves et les lacs, la plupart des embarcations sont des pirogues (2 000 à la fin de 1993) de 8 à 15 mètres de long, comme nous pouvons le constater sur la planche suivante :

#### Illustration 4 : Pêche artisanale



*Cliché Michel MBADINGA, mars 2002.*

En mer, elle est dominée à 80% par les étrangers (Nigériens, Togolais, Equato-Guinéens et Sao-Toméens, Ghanéens), regroupés en village de pêcheurs sur la côte de Libreville, Port-Gentil et Mayumba. La proportion des nationaux dans l'ensemble est estimée à 25% des pêcheurs ; ils interviennent en grande partie dans les zones fluvio-lacustre

**Tableau 17 : Effectifs des pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire en 2003**

| Nationalités    | Effectifs |
|-----------------|-----------|
| Nigériens       | 971       |
| Béninois        | 304       |
| Gabonais        | 192       |
| Equato guinéens | 46        |
| Saotoméens      | 36        |
| Ghanéens        | 28        |
| Togolais        | 15        |
| Camerounais     | 2         |
| Cap verdiens    | 1         |

Source : Direction générale des pêcheurs et de l'aquaculture, janvier 2004.

Le volume des prises en 2000 est de 49 527 tonnes de poissons contre 40 086 tonnes en 1999, soit une augmentation de 23,6%, le tableau ci-après en est une illustration.

**Tableau 18 : Evolution de la production de poisson, mollusques et crustacés**

| <b>En tonnes</b>   | <b>1997</b>     | <b>1998</b>   | <b>1999</b>   | <b>2000</b>   |
|--------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Pêche industrielle | 10 431,2        | 13 964        | 16 454        | 18 944        |
| Pêche artisanale   | 24 843,3        | 30 645        | 40 086        | 49 527        |
| Pêche continentale | 9 441,5         | 9 442         | 9 000         | 8 558         |
| Aquaculture        | 57,4            | 57,4          | 500           | 523           |
| <b>TOTAL</b>       | <b>44 773,4</b> | <b>54 108</b> | <b>66 040</b> | <b>77 532</b> |

Source: Direction Générale de l'Economie, tableau de bord de l'économie, n° 30 et 31

La pêche maritime artisanale contribue, pour une forte proportion à l'approvisionnement des centres urbains côtiers en produits de pêche.

#### **IV-2-2 La pêche industrielle**

La pêche maritime industrielle est pratiquée par des chalutiers, des crevettiers, des ligneurs et des thoniers appartenant, pour la plupart, à des sociétés de pêche étrangères, qui écoulent une grande partie de leur production à l'étranger.

La production de la pêche maritime industrielle, composée de poissons, crevettes, langoustes, crabes et seiches est de 18 944 tonnes en 2000 contre 16 454 tonnes en 1999, ce qui représente une hausse de 15,1 %. Ces volumes de prise restent inférieurs à ceux de la pêche artisanale, à cause essentiellement des difficultés d'exploitation des sociétés de pêche industrielle.

#### **IV-2-3 La pêche continentale**

La pêche continentale, malgré un potentiel considérable en ressources halieutiques, demeure une activité saisonnière, peu développée et pratiquée par des populations gabonaises de l'intérieur du pays, sur une période de quatre mois (de juin à septembre).

En dépit de son caractère artisanal, la pêche continentale est une activité lucrative qui procure des revenus substantiels.

#### **IV-2-4 L'aquaculture**

Cette activité, ancienne et réalisée exclusivement en zone urbaine, se généralise depuis quelques années grâce à l'intensification des projets de vulgarisation en zone rurale. Ces projets prennent le relais des anciennes structures administratives décadentes, eu égard à l'absence d'investissement de renouvellement.

En définitive, l'agriculture et l'élevage apparaissent comme des secteurs complètement

marginaux et désorganisés, bien que la volonté affichée soit d'en faire la base d'une diversification dans la perspective de l'épuisement des réserves pétrolières exploitables.

Le milieu rural, dépourvu de toutes structures utiles (dispensaire, eau potable, électricité, écoles, vulgarisation, crédit, etc.), n'attire pas les jeunes qui abandonnent aux hommes très âgés toutes les activités agropastorales qui ne cessent de croître.

Pour envisager de développer une agriculture qui s'adresse directement aux paysans, les politiques de ce secteur doivent s'atteler à :

- développer les opérations du type IGAD, APG et FIDA, c'est-à-dire des projets d'appui au paysannat afin que les paysans reçoivent directement un appui financier et un encadrement technique ;
- mener une véritable politique agricole paysanne, c'est-à-dire une politique qui s'adresse aux paysans avec pour but de favoriser leur sédentarisation et une redistribution des revenus par la vente de leur produits ;
- favoriser l'extension des surfaces cultivées, familiariser les paysans à l'utilisation des engrais et des perspectives, le recours à des semences sélectionnées et une mécanisation sommaire ;
- faciliter l'accès aux crédits réellement orientés vers des investissements agricoles. En tirant les leçons de l'échec de la BNCR ; privilégier véritablement les projets agricoles suffisamment élaborés et techniquement réalisables ;
- veiller à l'amélioration du réseau routier national et départemental. La route demeure encore un goulot d'étranglement pour l'activité agricole, notamment pour les zones rurales des bassins de la Ngounié et de la Nyanga dans lesquelles le programme routier actuel n'est pas encore suffisamment avancé, alors que le potentiel agricole de cette région est réel.

Les agro-industries devraient en outre être des catalyseurs pour le développement de l'agriculture paysanne. Elles achèteraient tout ou partie des matières premières dont elles ont besoin aux paysans. Elles les transformeraient et se chargeraient aussi de commercialiser les produits finis. De la sorte, débarrassés du souci de la transformation et de la commercialisation, les paysans se consacraient à la production. Mais si le secteur agricole n'a pas eu les effets escomptés par les dirigeants politique du Gabon, du moins dans son aspect traditionnel, qu'en est-il du secteur forestier qui a également été considéré comme moteur du développement ?